



CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
(an *établissement spécial* in France)
€12,000,000,000
Euro Medium Term Notes Programme

This Prospectus Supplement (the **Supplement**) which has obtained the visa n°11-181 on 25 May 2011 from the *Autorité des Marchés Financiers* (the **AMF**) is supplemental to and must be read in conjunction with the Base Prospectus dated 16 March 2011 which was granted the visa n°11-076 on 16 March 2011 by the AMF prepared by Caisse des dépôts et consignations (**Caisse des Dépôts** or the **Issuer**) with respect to the €12,000,000,000 Euro Medium Term Notes Programme (the **Programme**). Terms defined in the Base Prospectus have the same meaning when used in this Supplement.

This Supplement has been prepared pursuant to article 16.1 of Directive 2003/71/EC (the **Prospectus Directive**) as amended by Directive 2010/73/EU (the **PD Amending Prospectus Directive**) and article 212-25 of the AMF's General Regulations.

This Supplement modifies and completes the Base Prospectus dated 16 March 2011 approved by the AMF on 16 March 2011 under n°11-076 (the **Base Prospectus**).

Copies of this Supplement will be available without charge (i) on the website of the AMF (www.amf-france.org) and (ii) on the website of the Issuer (www.caissedesdepots.fr).

Save as disclosed in this Supplement, there has been no other significant new factor, material omission or inaccuracy relating to information included in the Base Prospectus as supplemented which is capable of affecting the assessment of the Notes issued under the Programme since the publication of the Base Prospectus.

Table of Contents

FINANCIAL REPORT 2010
RESPONSIBILITY FOR THE SUPPLEMENT

FINANCIAL REPORT 2010

The following financial report 2010 is available on the Issuer website which address is www.caissedesdepots.fr.

The financial report 2010 of the Issuer contains:

- Consolidated accounts and the related auditors report;
- Annual accounts of the *Section générale* and the related auditors report and;
- Annual accounts of the *Direction des fonds d'épargne* and the related auditors report.



GRUPE



**Caisse
des Dépôts**

RAPPORT FINANCIER 2010

Sommaire

GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Notion de Groupe	2
Comptes consolidés	3
Comptes annuels de la Section générale	98

FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉ À LA CAISSE DES DÉPÔTS

Comptes annuels du fonds d'épargne	142
---------------------------------------	-----

NOTION DE GROUPE

Le code monétaire et financier définit le groupe Caisse des Dépôts comme “un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles. [...]

La Caisse des dépôts et consignations est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises.

La Caisse des dépôts et consignations est placée, de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative.”

Le groupe Caisse des Dépôts présente donc la spécificité de réunir un Établissement public et des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel.

Sur le plan comptable, l'Établissement public est composé de deux sections :

■ la Section générale, dont les comptes font l'objet d'une consolidation avec les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts;

■ la Section du fonds d'épargne dotée d'un bilan et d'un compte de résultat spécifique.

CERTIFICATION DES COMPTES

Conformément à l'article L. 518-15-1 du code monétaire et financier :

“Chaque année, la Caisse des dépôts et consignations présente aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances ses comptes annuels et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes.”

COMPTES CONSOLIDÉS 2010

ARRÊTÉS PAR
LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL
DE LA CAISSE
DES DÉPÔTS EN
DATE DU
10 MARS 2011

Compte de résultat consolidé	5
État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres	5
Bilan consolidé	6
Tableau de passage des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	8
Notes Annexes aux états financiers	10

Sommaire détaillé en page suivante

sommaire détaillé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010	
État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres	5
Bilan consolidé au 31 décembre 2010	6
Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010	7
Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2010	8

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Faits marquants de l'exercice	10
2. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe	12
3. Notes relatives au compte de résultat consolidé	24
Note 1 - Produits et charges d'intérêts	24
Note 2 - Produits et charges de commissions	24
Note 3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25
Note 4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	26
Note 5 - Produits et charges des autres activités	26
Note 6 - Charges générales d'exploitation	27
Note 7 - Coût du risque	27
Note 8 - Gains ou pertes nets sur autres actifs	28
Note 9 - Impôt sur les bénéfices	28
Note 10 - Résultat par pôle	30
4. Notes relatives au bilan consolidé	32
Note 11 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	32
Note 12 - Instruments dérivés de couverture - Actif et passif	33
Note 13 - Actifs financiers disponibles à la vente	34
Note 14 - Prêts et créances sur les établissements de crédit	35
Note 15 - Prêts et créances sur la clientèle	36

Note 16 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	37
Note 17 - Impôts	37
Note 18 - Comptes de régularisation et actifs divers	38
Note 19 - Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	39
Note 20 - Participations dans les entreprises mises en équivalence	40
Note 21 - Détail des immobilisations	42
Note 22 - Écarts d'acquisition	44
Note 23 - Dettes envers les établissements de crédit	46
Note 24 - Dettes envers la clientèle	46
Note 25 - Dettes représentées par un titre	47
Note 26 - Comptes de régularisation et passifs divers	47
Note 27 - Provisions techniques des sociétés d'assurance	48
Note 28 - Provisions	48
Note 29 - Dettes subordonnées	49
Note 30 - Engagements donnés et reçus	50
Note 31 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	52
Note 32 - Hiérarchie de la juste valeur	53

5. Rémunérations et avantages consentis au personnel	54
Note 33 - Charges de personnel	54
Note 34 - Effectif moyen	54
Note 35 - Engagements sociaux	55

6. Transactions avec les parties liées	56
---	-----------

7. Information sur les risques liés aux instruments financiers	58
---	-----------

8. Événements postérieurs à la clôture	73
---	-----------

9. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts	74
--	-----------

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	1	5 017	4 793
Intérêts et charges assimilées	1	(927)	(1 130)
Commissions (produits)	2	75	48
Commissions (charges)	2	(56)	(67)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3	860	1 748
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4	1 350	959
Produits des autres activités	5	20 821	20 463
Charges des autres activités	5	(19 127)	(20 348)
Produit net bancaire		8 013	6 466
Charges générales d'exploitation	6	(4 053)	(3 946)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(407)	(415)
Résultat brut d'exploitation		3 553	2 105
Coût du risque	7	(15)	(10)
Résultat d'exploitation		3 538	2 095
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	20	140	678
Gains ou pertes nets sur autres actifs	8	57	130
Variations de valeur des écarts d'acquisition	22	(5)	(48)
Résultat avant impôt		3 730	2 855
Impôt sur les bénéfices	9	(494)	(380)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		2	3
Résultat net		3 238	2 478
Intérêts des minoritaires		(1 087)	(498)
Résultat net part du Groupe		2 151	1 980

État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net	3 238	2 478
Écarts de conversion	70	108
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	334	3 733
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(22)	(77)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(11)	(10)
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	(472)	(476)
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(101)	3 278
Résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	3 137	5 756
Dont part du Groupe	1 986	4 915
Dont part des intérêts minoritaires	1 151	841

Bilan consolidé au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Actif			
Caisse, banques centrales, CCP		6	17
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11	33 001	31 651
Instruments financiers dérivés de couverture	12	309	183
Actifs financiers disponibles à la vente	13	150 843	141 377
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14	4 670	12 578
Prêts et créances sur la clientèle	15	31 060	24 636
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16	20 171	18 009
Actifs d'impôts	17	381	344
Comptes de régularisation et actifs divers	18	8 244	7 710
Actifs non courants destinés à être cédés	19	2 262	619
Participation aux bénéficiaires différée	27		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	20	5 123	5 900
Immeubles de placement	21	10 115	8 064
Immobilisations corporelles	21	1 611	2 451
Immobilisations incorporelles	21	830	780
Écarts d'acquisition	22	894	1 272
Total actif		269 520	255 591
Passif			
Banques centrales, CCP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11	6 161	4 927
Instruments financiers dérivés de couverture	12	1 046	751
Dettes envers les établissements de crédit	23	17 598	24 559
Dettes envers la clientèle	24	50 908	43 316
Dettes représentées par un titre	25	26 569	24 738
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts	17	1 637	2 003
Comptes de régularisation et passifs divers	26	7 594	7 538
Passifs non courants destinés à être cédés	19	1 686	228
Provisions techniques des sociétés d'assurance	27	115 748	109 009
Provisions	28	788	957
Dettes subordonnées	29	901	600
Capitaux propres part du Groupe			
Réserves consolidées		18 924	17 911
Résultat de l'exercice		2 151	1 980
Gains ou pertes latents ou différés		3 434	3 590
Total capitaux propres part du Groupe		24 509	23 481
Intérêts minoritaires		14 375	13 484
Total capitaux propres		38 884	36 965
Total passif		269 520	255 591

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010

	Réserves consolidées	Résultat net part du Groupe	Réserves de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Résultat des minoritaires	Gains/ pertes latents ou différés des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
(en millions d'euros)											
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	19 388	(1 468)	(59)	1 008	(305)	18 564	2 855	172	(58)	2 969	21 533
Changements de méthode comptable ⁽¹⁾	(20)					(20)	(28)			(28)	(48)
Affectation du résultat 2008	(1 468)	1 468					172	(172)			
Distribution 2009 au titre du résultat 2008							(127)			(127)	(127)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	30					30	18			18	48
Autres variations ⁽²⁾	(19)		(1)	6	(3)	(17)	9 810			9 810	9 793
Résultat de la période		1 980				1 980		498		498	2 478
Gains et pertes latents ou différés											
Écarts de conversion			64			64			49	49	113
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				3 247	(6)	3 241			295	295	3 536
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				(361)		(361)					(361)
Capitaux propres au 31 décembre 2009	17 911	1 980	4	3 900	(314)	23 481	12 700	498	286	13 484	36 965
Changements de méthode comptable											
Affectation du résultat 2009	1 980	(1 980)					498	(498)			
Distribution 2010 au titre du résultat 2009	(990)					(990)	(319)			(319)	(1 309)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	20					20	(48)			(48)	(28)
Autres variations	3		(3)				106			106	106
Résultat de la période		2 151				2 151		1 087		1 087	3 238
Gains et pertes latents ou différés											
Écarts de conversion			10			10			23	23	33
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				199	(20)	179			75	75	254
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				(342)		(342)			(33)	(33)	(375)
Capitaux propres au 31 décembre 2010	18 924	2 151	11	3 757	(334)	24 509	12 937	1 087	351	14 375	38 884

(1) Application anticipée de l'interprétation IFRIC 12.

(2) Intérêts minoritaires : dont augmentation du capital du FSI pour 9,7 Md€.

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2010

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	3 730	2 855
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	572	735
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6	223
Dotations nettes aux provisions ⁽¹⁾	7 309	9 761
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	(140)	(678)
Produits nets des activités d'investissement	(584)	(309)
(Produits) pertes nets des activités de financement		
Autres mouvements ⁽³⁾	(2 596)	(4 019)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	4 567	5 713
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec les établissements de crédit ⁽⁴⁾	(1 737)	2 627
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle ⁽⁵⁾	1 627	(8 253)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	(10 680)	730
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immeubles de placement	894	191
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	(318)	640
Impôts versés	(928)	(393)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(11 142)	(4 458)
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle	(2 845)	4 110
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs financiers et participations ⁽⁶⁾	(528)	(429)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(283)	(611)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(811)	(1 040)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires ⁽⁷⁾	(787)	1 037
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres activités de financement	431	(825)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	(356)	212
Effet des activités abandonnées sur la trésorerie	11	13
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	(6)	14
Effet des changements de méthode sur la période ⁽⁸⁾	(163)	
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 171)	3 309
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	8 968	5 659
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	17	9
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	8 951	5 650
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	4 797	8 968
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	7	17
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 790	8 951
Variation de la trésorerie nette	(4 171)	3 309

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	5		7	
Banques centrales et CCP	2		10	
Sous-total	7		17	
Soldes à vue sur les établissements de crédit	3 653	1 342	9 230	5 101
OPCVM monétaires	2 479		4 822	
Sous-total	6 132	1 342	14 052	5 101
Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie	4 797		8 968	

(1) Il s'agit principalement des dépréciations durables sur titres à revenu variable et des dotations nettes aux provisions techniques des contrats d'assurance.

(2) Dont perte de valeur écart d'acquisition Dexia (-0,35 Md€) et écart d'acquisition négatif Compagnie Nationale du Rhône (0,2 Md€) en 2009.

(3) Il s'agit principalement de la variation en résultat de la juste valeur des actifs à la juste valeur par résultat de CNP Assurances et de la plus-value de cession sur immeubles de placement d'Icade (1,2 Md€).

(4) La variation observée provient de la Section générale et essentiellement de la baisse des prêts interbancaires (2,1 Md€), au remboursement des emprunts interbancaires (-2,3 Md€), et de la diminution des titres donnés en pension (-0,7 Md€).

(5) La variation nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle provient essentiellement de l'augmentation du tirage de l'ACOSS (-5,5 Md€), de l'augmentation des dépôts des notaires (6,2 Md€), et de l'augmentation des dépôts des autres institutions (1,4 Md€).

(6) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et cessions de titres de participations.

(7) Dont 0,7 Md€ de dividendes payés à l'État en 2010, et 1,1 Md€ d'augmentation de capital souscrite par l'État pour le FSI en 2009.

(8) Il s'agit d'une correction de Trésorerie d'ouverture de CNP Vida (reclassement de Trésorerie et équivalents de trésorerie à Prêts et créances).

Notes annexes aux états financiers

1. Faits marquants

I - Veolia Transdev

Veolia Environnement et la Caisse des Dépôts ont annoncé le 3 mars 2011 la naissance de Veolia Transdev, premier acteur privé mondial de la mobilité durable avec plus de 110 000 collaborateurs dans 28 pays, fruit du rapprochement de leurs filiales respectives Veolia Transport et Transdev.

Suite à la réalisation des opérations prévues par les accords signés en mai 2010, Veolia Transdev est détenu à parité par Veolia Environnement et la Caisse des Dépôts. Le rachat de la participation de 25,6 % de la RATP dans Transdev a été fait sous forme d'échange d'actifs français et internationaux appartenant à Transdev et à Veolia Transport.

L'adaptation du pacte d'actionnaires annoncée le 7 février 2011 permet à Veolia Transdev de disposer d'une direction générale unifiée et à chaque actionnaire d'exercer un contrôle conjoint sur Veolia Transdev. Ce nouvel ensemble sera consolidé par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts à partir de début mars 2011.

Dans un marché mondial du transport collectif de voyageurs porté par des enjeux d'urbanisation, d'aménagement durable des territoires et d'ouverture à la concurrence, Veolia Transdev dispose d'un positionnement unique, celui d'opérateur le plus multimodal et le plus international du secteur.

Les deux actionnaires ont réaffirmé leur ambition de procéder, quand les conditions de marché le permettront, à l'introduction en Bourse du nouvel ensemble.

II - La Poste

L'État et la Caisse des Dépôts ont conclu le 18 octobre 2010 un accord préalable portant sur les conditions d'entrée de la Caisse des Dépôts au capital de La Poste.

Le 11 février 2011, l'État et la Caisse des Dépôts ont conclu un protocole d'investissement et se sont engagés à souscrire à une augmentation de capital de La Poste, réalisée en plusieurs fois, pour un montant total de 2,7 Md€, à hauteur de 1,5 Md€ pour la Caisse des Dépôts et de 1,2 Md€ pour l'État. Au terme de l'augmentation de capital, la Caisse des Dépôts détiendra 26,32 % et l'Etat 73,68 % du capital et des droits de vote de La Poste. Les actions émises entre 2011 et 2013 seront libérées en trois fois, 1,05 Md€ en 2011, autant en 2012 et le solde, 600 M€, en 2013.

Cet investissement est assis sur une valorisation globale de La Poste comprenant :

- une partie fixe de 3 Md€, servant de base à l'augmentation de capital ;

- une partie variable se traduisant par un complément de prix, le cas échéant, en fonction du plan d'affaires 2010-2015.

Début février 2011, le conseil d'administration de La Poste a adopté le projet d'augmentation de capital d'un montant de 2,7 Md€ et a décidé la convocation, le 6 avril 2011, d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

L'opération est en cours d'examen par les autorités de la concurrence de quatre pays (France, Chypre, Roumanie, Portugal).

La Caisse des Dépôts obtiendra trois sièges au conseil d'administration de La Poste, l'État demeurera l'actionnaire principal et aura huit sièges.

Le pacte d'actionnaires conclu en février 2011 entre l'État et la Caisse des Dépôts permettra à la Caisse des Dépôts d'exercer une influence notable sur le Groupe La Poste. Le Groupe La Poste sera consolidé selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts en 2011.

III - Icade

Conformément à la stratégie annoncée, le pôle Foncière d'Icade a renforcé en 2010 son patrimoine tertiaire par la finalisation de l'acquisition et l'intégration de Compagnie la Lucette. Le rapprochement entre Icade et Compagnie la Lucette s'est finalisé conformément au protocole signé et annoncé fin décembre 2009. Aux termes de ces opérations, Icade est devenu actionnaire de Compagnie la Lucette à hauteur de 99,78 %. MSREF, en échange de sa participation dans Compagnie la Lucette, est devenu actionnaire d'Icade à hauteur d'environ 4,5 %, devenant le deuxième actionnaire d'Icade après la Caisse des Dépôts. La société Compagnie la Lucette a été absorbée par Icade SA le 29 octobre 2010 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. Les comptes de Compagnie la Lucette sont consolidés dans les comptes du Groupe depuis le 17 février 2010, date de prise de contrôle effectif.

Parallèlement au cours de l'exercice 2010, Icade a cédé l'essentiel de son patrimoine logement en dénouant l'accord de cession, signé en novembre 2009, avec un consortium de 26 bailleurs sociaux. Ainsi, au 31 décembre 2010, 23 358 logements ont été cédés pour un résultat de cession de 1,2 Md€.

IV - Rapprochement Egis et Iosis

Le 14 octobre 2010, Egis et Iosis ont annoncé leur rapprochement pour constituer un groupe unique d'ingénierie de la construction au 1^{er} janvier 2011. Ce nouveau groupe Egis permet d'offrir un ensemble global de missions couvrant la conception, le conseil,

le montage, le management des projets et l'exploitation, à des clients de plus en plus présents sur tous les marchés internationaux. La prise de contrôle à hauteur de 100 % de la société Iosis Holding a été réalisée fin décembre 2010. Elle s'accompagnera, début 2011, d'une ouverture du capital du nouveau groupe aux cadres référents des deux sociétés et d'une participation ouverte à l'ensemble des salariés via un fonds commun de placement entreprise.

L'ensemble de la participation (cadres et FCPE) sera porté par une société nommée Iosis Partenaires qui sera actionnaire à hauteur de 25 % du groupe Egis, la Caisse des Dépôts restera actionnaire à hauteur de 75 %.

V – SA Oséo

L'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2010 d'Oséo Financement a décidé la fusion absorption, par Oséo Financement au 31 décembre 2010 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, des sociétés Oséo Garantie, Oséo Innovation et Oséo Bretagne. Oséo Financement a pris, au 31 décembre 2010, la dénomination SA Oséo. Elle a également approuvé les modalités de l'augmentation de capital de 438,1 M€, apportés par l'État. Après opérations, la Caisse des Dépôts détient 27,32 % de SA Oséo.

VI – Dexia

La Caisse des Dépôts (Section générale) détient 13 % du capital de Dexia. Le coût d'acquisition total des titres est de 2,9 Md€, l'écart d'acquisition constaté à la date d'entrée en consolidation s'élève à 1,75 Md€, la perte de valeur sur l'écart d'acquisition constatée en 2008 s'élève à 1,27 Md€. Au 31 décembre 2010, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur comptable de l'écart d'acquisition a conduit à un complément de perte de valeur de 0,35 Md€.

VII – Grand emprunt national

Courant 2009, le président de la République annonçait le lancement d'un grand emprunt national pour 35 Md€ visant à financer les investissements et soutenir la croissance économique. Ces investissements sont répartis en plusieurs domaines d'action : 22,9 Md€ pour soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, 4,1 Md€ destinés à favoriser l'émergence d'un nouveau modèle urbain, 4,5 Md€ en vue d'investir dans les sociétés numériques, 3,5 Md€ pour l'économie.

L'année 2010 a donc été marquée par la publication de la loi de finance rectificative 2010-237 du 9 mars 2010 – article 8, relative à ce programme d'investissement d'avenir.

Parmi les différents opérateurs chargés de gérer ces investissements, l'État confie la gestion de 7,4 Md€ au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 Md€ ont été versés par l'État en 2010.

Ainsi plusieurs conventions ont été signées depuis le 20 juillet 2010, visant à débloquer les enveloppes budgétées sur plusieurs années vers les différents fonds concernés.

Les principales priorités d'investissements pour le groupe Caisse des Dépôts se répartissent ainsi : 4,2 Md€ destinés aux sociétés numériques, 1 Md€ pour favoriser le développement des villes durables, 0,9 Md€ pour les sociétés d'accélération de transfert de technologies, 0,5 Md€ pour la formation professionnelle en alternance et 0,4 Md€ pour la création de PME innovantes.

Les caractéristiques des conventions signées entre l'État et la Caisse des Dépôts entraînent en application du référentiel comptable IFRS, une "décomptabilisation" des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

VIII – Participation au financement de l'ACOSS

Dans le cadre de la mise à disposition par la Caisse des Dépôts à l'ACOSS pour la période 2006-2010 des financements nécessaires à la couverture partielle de ses besoins de trésorerie, la Caisse des Dépôts a accordé en 2010 un prêt de 20 Md€ et une avance de trésorerie plafonnée à 11 Md€.

Un nouveau dispositif a été mis en place fin décembre ayant pour effet en 2011, d'une part, de confirmer l'échéance de mars pour la tranche du prêt de 5 Md€ mais d'échelonner le remboursement de la tranche de 15 Md€ en trois versements égaux répartis sur 2 mois en avril et mai 2011 et, d'autre part, d'accorder un prêt renouvelable de 3,5 Md€ et une avance de 1,5 Md€.

2. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe

I - Base de préparation des états financiers

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS, lequel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS 1 à 41 ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2010 en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union européenne (version dite *carve out*), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2010 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'elles étaient applicables à la date de clôture.

Par rapport au 31 décembre 2009, les nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010 sont les suivants :

> IFRS 3 révisée "Regroupements d'entreprises" et IAS 27 révisée "États financiers consolidés et individuels" (règlements CE n° 495/2009 et n° 494/2009 du 3 juin 2009)

Ces normes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, c'est-à-dire à compter du 1^{er} janvier 2010 pour le groupe Caisse des Dépôts.

L'application de ces deux normes est prospective et n'a donc aucune incidence sur le traitement comptable des opérations antérieures au 1^{er} janvier 2010.

Ces textes proposent de nouveaux principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises et des transactions avec les minoritaires. Ces principes sont décrits dans les paragraphes II.6 et II.7.

Les autres normes, amendements et interprétations, dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Ceci concerne principalement :

> Améliorations des normes IFRS (mai 2008) : amendement de la norme IFRS 5 (règlement CE n° 70/2009 du 23 janvier 2009)

Cet amendement précise le traitement comptable des actifs et passifs d'une filiale faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle.

> Amendements à IAS 39 "Éléments éligibles à une opération de couverture" (règlement CE n° 839/2009 du 15 septembre 2009)

Ces amendements apportent des clarifications sur l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers et sur les contrats d'option lorsqu'ils sont utilisés comme instruments de couverture.

> IFRS 1 révisée "Première adoption des normes internationales d'information financière" (règlement CE n° 1136/2009 du 25 novembre 2009) et amendements à IFRS 1 (règlement CE n° 550/2010 du 23 juin 2010)

La norme révisée remplace l'ancienne norme IFRS 1 en retirant quelques instructions obsolètes et en introduisant des changements de formulation mineurs. Les amendements adoptés

postérieurement à la norme révisée apportent quant à eux des exemptions supplémentaires pour les premiers adoptants.

> Améliorations des normes IFRS (avril 2009) (règlement CE n° 243/2010 du 23 mars 2010)

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 12 amendements à des normes et interprétations déjà existantes. En particulier, des précisions sont apportées au titre des informations à fournir en ce qui concerne les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente ou comme activités abandonnées.

> Amendements à IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" (règlement CE n° 244/2010 du 23 mars 2010)

L'IASB a précisé le traitement comptable, dans les états financiers individuels et sous-consolidés d'une filiale, des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et pour lesquelles le règlement est effectué en trésorerie par une autre entité du Groupe ou un actionnaire.

> IFRIC 12 "Accords de concession de services" (règlement CE n° 254/2009 du 25 mars 2009)

Cette interprétation apporte des précisions sur la comptabilisation, par les concessionnaires, des accords de concession de services public-privé. Les entités du Groupe pour lesquelles l'impact est significatif ont déjà appliqué cette interprétation par anticipation sur l'exercice 2009.

> IFRIC 15 "Contrats de construction de biens immobiliers" (règlement CE n° 636/2009 du 22 juillet 2009)

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'une activité de vente de biens immobiliers et, en particulier, si le contrat de construction relève du champ d'application de la norme IAS 11 "Contrats de construction" ou de la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

> IFRIC 16 "Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger" (règlement CE n° 460/2009 du 04 juin 2009)

Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

> IFRIC 17 "Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires" (règlement CE n° 1142/2009 du 26 novembre 2009)

Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

> IFRIC 18 "Transferts d'actifs provenant de clients" (règlement CE n° 1164/2009 du 27 novembre 2009)

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation de transferts d'éléments d'immobilisations corporelles reçus de clients, et de flux de trésorerie destinés à acquérir ou à construire des éléments d'immobilisations corporelles.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée les normes, amendements et interprétations qui ne seront d'application obligatoire que sur le prochain exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011. Ceci concerne principalement :

> Amendement à IAS 32 "Classement des émissions de droits" (règlement CE n° 1293/2009 du 23 décembre 2009) qui apporte

des précisions sur la manière de comptabiliser certains droits d'émission lorsque les instruments émis sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur.

> IAS 24 révisée "Information relative aux parties liées" (règlement CE n° 632/2010 du 19 juillet 2010)

Cette version révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'État ou sous influence notable de l'État et précise la notion de partie liée pour ces entités.

> Amendement à IFRIC 14 "Paiements d'avance d'exigences de financement minimal" (règlement CE n° 633/2010 du 19 juillet 2010)

Cet amendement vise à corriger une conséquence inattendue de l'interprétation IFRIC 14 et modifie en conséquence l'interprétation afin de permettre la comptabilisation d'un actif au titre des surplus générés par certains paiements d'avance de cotisations au titre d'une obligation de financement minimum, dans le cadre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

> IFRIC 19 "Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres" (règlement CE n° 662/2010 du 23 juillet 2010)

Cette interprétation précise le traitement comptable dans les comptes de l'émetteur de l'extinction d'un passif financier par l'émission d'instruments de capitaux propres. Les instruments de capitaux propres doivent être évalués à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable de la dette éteinte et la juste valeur retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres émis doit être comptabilisé en résultat.

Ces normes et interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par le Conseil national de la comptabilité

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité.

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi opté, conformément à la norme IAS 1 révisée, pour une présentation distincte du compte de résultat consolidé détaillant les composantes de son résultat net. Il présente par ailleurs dans l'"État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres", le résultat net et le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avé-

rer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

> la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les rubriques : "Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments financiers dérivés de couverture", "Actifs financiers disponibles à la vente" ;

> le montant des dépréciations des actifs financiers (prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance) ;

> le montant des participations dans les entreprises mises en équivalence ;

> la juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;

> le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;

> les impôts différés ;

> le montant des postes liés à l'activité d'assurance (provisions techniques et la participation aux bénéfices différée active ou passive) ;

> les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;

> la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises.

II - Principes de consolidation

1 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2 - Méthodes de consolidation et notion de contrôle

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le contrôle exclusif lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques opérationnelle et financière d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe Caisse des Dépôts détient directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote de la filiale, soit la moitié ou moins des droits de vote d'une entité et dispose de la majorité au sein des organes de direction ou est en mesure d'exercer une influence dominante.

Pour apprécier la notion de contrôle et déterminer le pourcentage de contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe exerce un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques de l'entité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des filiales qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé.

Cas particulier des entités ad hoc

Ces entités, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital. Les critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative, pour déterminer l'existence du contrôle sur une entité ad hoc sont les suivants :

- les activités de l'entité sont exercées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité (mécanisme d'autopilotage) ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dates d'arrêté des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôture leurs comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la date d'arrêté serait comprise dans le délai de 3 mois, et lorsque l'image fidèle et économique du Groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre, sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

3 - Exclusions du périmètre de consolidation

Les participations détenues dans le cadre d'une activité de capital investissement et sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont exclues du périmètre de consolidation, conformément à l'option prévue par la réglementation. Ces participations sont classées en "*Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option*".

Les sociétés d'HLM sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le Groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes internationales. Les titres de sociétés d'HLM sont comptabilisés en "*Actifs financiers disponibles à la vente*".

Les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM) sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en "*Actifs financiers disponibles à la vente*".

Les titres de sociétés acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance, sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en "*Actifs non courants destinés à être cédés*".

4 - Retraitements et opérations internes

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés à hauteur de la détention du Groupe dans l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

5 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités, dont la monnaie fonctionnelle est différente, est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6 - Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Selon la possibilité offerte par IFRS 1, le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006. Les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation. Les actifs incorporels acquis avant le 1^{er} janvier 2006, tels que les parts de marché, qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS, ont été reclassés en écarts d'acquisition.

Principes appliqués pour les opérations réalisées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009 (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la

date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables au regroupement.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité acquise intégrée et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe III.8.

Principes appliqués pour les opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2010 (IFRS 3R)

Les principes comptables relatifs aux regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition appliqués jusqu'au 31 décembre 2009 sont modifiés sur les principaux aspects suivants :

> les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises sont désormais comptabilisés en charges dans le résultat de l'exercice ;

> à la date de prise de contrôle, les intérêts minoritaires de l'entité acquise peuvent être sur option exerçables acquisition par acquisition :

- comptabilisés à leur juste valeur, ce qui implique la détermination et la comptabilisation d'un écart d'acquisition complet (attribution d'une part de l'écart d'acquisition aux intérêts minoritaires), ou
- comptabilisés à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, ce qui implique la détermination d'un écart d'acquisition "partiel" comptabilisé selon les pratiques antérieures au 1^{er} janvier 2010 décrites ci-dessus ;

> tout ajustement du prix d'acquisition est comptabilisé dès la date de prise de contrôle, à la juste valeur ;

> dans des situations de prises de contrôle par étapes, la participation antérieurement détenue par le groupe acquéreur est réévaluée à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat. L'écart d'acquisition est ainsi déterminé à la date de prise de contrôle et non plus à la date de chaque transaction.

De même, la perte du contrôle d'une filiale consolidée est qualifiée au plan réglementaire d'"événement économique" significatif pour le Groupe. Elle se traduit par la réévaluation à la juste valeur par contrepartie du résultat de la participation éventuellement conservée.

7 - Transactions avec les intérêts minoritaires

L'application à compter du 1^{er} janvier 2010 de la norme IAS 27R "États financiers consolidés et individuels" est sans incidence sur le traitement des transactions avec les intérêts minoritaires.

En effet, le groupe Caisse des Dépôts avait opté, dès la clôture 2007, pour la comptabilisation en capitaux propres de la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net retraitée acquise, lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle était déjà établi. Les frais directement attribuables à l'acquisition sont également comptabilisés en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles sans perte de contrôle réalisées par le Groupe avec les intérêts minoritaires continuent d'être comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

8 - Information sectorielle

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est fondée sur le reporting interne utilisé par la direction générale du groupe Caisse des Dépôts. Au 31 décembre 2010, cette information reflète la nouvelle organisation du Groupe en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Les cinq pôles d'activité au 31 décembre 2010 :

- pôle Caisse des Dépôts ;
- pôle Banque-Assurance ;
- pôle Financement des entreprises ;
- pôle Immobilier & Tourisme ;
- pôle Infrastructure, Transport & Environnement.

Les données comparatives au 31 décembre 2009 ont été retraitées et sont présentées selon la nouvelle répartition sectorielle.

III - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et amendée ultérieurement, notamment par le règlement relatif à l'utilisation de l'option juste valeur paru en 2005.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués et comptabilisés à la valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

1.1 - Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IAS 39 comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées et consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. La meilleure estimation de la juste valeur est le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

■ Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier,

d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, le Groupe se réfère notamment au prix des transactions les plus récentes.

Ces instruments financiers sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7.

■ Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché "observables" ou "non observables".

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination de ces justes valeurs tient notamment compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Instruments valorisés à partir de modèles utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles basés notamment sur des modèles standards et qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière.

Par exemple, la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Ces instruments financiers sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7.

Instruments valorisés à partir de modèles utilisant une part significative des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché ou utilisant des modèles d'évaluation non reconnus sur les marchés.

Ces instruments financiers sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7.

Cas particulier des instruments de capitaux propres non cotés

La détermination de la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés est généralement réalisée à partir de plusieurs modèles (actualisation des flux de trésorerie futurs, actif net réévalué ou multiples de sociétés comparables) :

- si l'évaluation est basée sur l'utilisation de données relatives à des sociétés comparables cotées ou, pour les titres "immobiliers" sur une revalorisation des immeubles à partir de données observables du marché, les instruments de capitaux propres sont

classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7 ;

- si au contraire l'évaluation est basée sur l'utilisation des flux de trésorerie futurs ou sur la notion d'actif net réévalué basé sur des données internes à la société, les instruments de capitaux propres sont classés en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Il en est de même pour les instruments valorisés selon la méthode des multiples lorsque les données sont significativement ajustées pour tenir compte des spécificités de l'entité concernée.

Par ailleurs, lorsque la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés sur des marchés actifs est égale à la valeur comptable (absence de réévaluation), un classement en niveau 2 est préconisé.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Il est classé en niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

1.2 - Titres

Les titres détenus par le groupe peuvent être classés selon les quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39, à savoir :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39, l'utilisation du portefeuille "*Actifs financiers à la juste valeur par résultat*" résulte soit d'une intention de transaction, soit de l'utilisation de l'option de comptabilisation à la juste valeur.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont par nature des actifs ou passifs financiers acquis dans l'objectif d'opérations de transaction.

Les actifs ou passifs financiers peuvent également être comptabilisés dans cette rubrique du bilan, sur option offerte par la norme, en substitution à la comptabilité de couverture, afin de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ou encore, si un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers et leur performance sont évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques et si les informations sur ce groupe sont reportées sur cette base en interne.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, dans la rubrique "*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*". Lors de la première application des IFRS, les ajustements de l'encours d'ouverture ont été comptabilisés en capitaux propres et ne seront jamais recyclés en résultat.

Les variations de juste valeur et les plus ou moins-values de cessions réalisées sont comptabilisées dans la rubrique "*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*", du compte de résultat consolidé.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Il s'agit des titres qui ne sont classés dans aucune des trois autres catégories.

Cette catégorie comprend des titres à revenu fixe ou à revenu variable, initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré).

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

Lors de la cession ou de la dépréciation durable des titres, ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique "*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*".

Concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés.

Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante ou prolongée, de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition.

Les critères de dépréciation à caractère durable distinguent les notions de "caractère significatif" et de "caractère durable" à travers des critères distincts et non cumulatifs.

Les critères de dépréciation retenus par la Caisse des Dépôts (Section générale) s'inscrivent à deux niveaux.

- > 1^{er} niveau : seuils de déclenchement d'une analyse documentée
 - critère de baisse importante : décote de plus de 30 % du cours de clôture à la date d'arrêté ; ou
 - critère de baisse prolongée : décote de plus de 30 % du cours moyen sur les 12 derniers mois.

Ces deux critères constituent des indicateurs significatifs permettant d'identifier les titres sur lesquels une analyse multicritère documentée sera réalisée. À l'issue de cette analyse, le principe du "jugement d'expert" s'exerce pour déterminer si une dépréciation par résultat doit être constatée.

- > 2^e niveau : critères de déclenchement mécanique de la dépréciation

Sauf événements exceptionnels dûment justifiés, une dépréciation sera constatée à partir du moment où l'un des deux critères de déclenchement mécanique de dépréciation est atteint :

- titre en décote de plus de 50 % du cours de clôture à la date d'arrêté par rapport au coût d'acquisition ; ou
- titre en moins-value depuis plus de 3 ans par rapport au coût d'acquisition.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente relevée sur le titre est enregistrée automatiquement en résultat.

Les critères retenus par la Caisse des Dépôts (Section générale) sont appliqués par les autres entités, sauf si, au regard de l'activité de ces autres entités, d'autres critères de dépréciation durable paraissent plus pertinents.

La dépréciation des titres de capitaux propres est enregistrée dans la rubrique "*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*" du compte de résultat et ne peut être reprise qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Quant aux titres de dettes, une dépréciation est constatée en résultat lorsqu'un risque de contrepartie est avéré, avec une reprise possible en résultat en cas d'amélioration ultérieure.

Les revenus comptabilisés sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans la rubrique "*Intérêts et produits assimilés*" du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans la rubrique "*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*" du compte de résultat.

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers, autres que des dérivés, avec des paiements fixes ou déterminables et une échéance fixée, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie implique l'obligation de ne pas céder les titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en "*Actifs financiers disponibles à la vente*" et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans), sauf si la vente intervient à une date très proche de l'échéance, ou si la quasi-totalité du principal des titres a été encaissée, ou enfin si la vente est justifiée par un événement externe isolé ou imprévisible (par exemple en cas de dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré). Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs à l'encours net d'origine sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

■ Prêts et créances

La possibilité de classer des titres de créances non cotés à revenu fixe ou déterminable, dans la catégorie des "Prêts et créances", n'a pas été retenue par le groupe Caisse des Dépôts.

1.3 - Crédits

Les crédits du Groupe sont affectés à la catégorie "Prêts et créances", sur les établissements de crédit ou sur la clientèle, suivant la contrepartie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les crédits sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du crédit correspond à son nominal, diminué le cas échéant de commissions perçues, d'une éventuelle décote, et augmenté des coûts de transaction.

Ultérieurement, les crédits sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances affectées à cette catégorie peuvent faire l'objet d'une dépréciation. C'est le cas dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement, survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable.

L'existence éventuelle d'une dépréciation est identifiée au niveau individuel du crédit, puis au niveau collectif, sur la base d'un portefeuille de crédits.

Les dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable des crédits avant dépréciation et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : les créances douteuses assorties de provisions et les créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : les créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

■ Provisionnement sur base individuelle

Les créances dépréciées sur base individuelle du groupe Caisse des Dépôts comprennent les créances douteuses non compromises et les créances douteuses compromises. La classification imposée par le règlement n° 2002-03 du CRC, applicable aux comptes individuels, a été maintenue dans les comptes sous référentiel IFRS.

Concernant les créances douteuses, le groupe Caisse des Dépôts retient comme indices objectifs de dépréciation au sens de la norme IAS 39, les critères de risque avéré utilisés en normes françaises.

Il existe un risque avéré lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

En tout état de cause, sont considérées comme douteuses, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe une ou plusieurs échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis à vis des collectivités locales) ;
- lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée de telle sorte qu'elle se traduit par un risque de non-recouvrement ;
- lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les créances douteuses non compromises sont des créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est comptabilisée sous forme de dépréciation. Les dépréciations constituées correspondent en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance, ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque" du compte de résultat. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

Les dotations et les reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

■ Provisionnement sur base collective

Les analyses menées au sein du groupe Caisse des Dépôts ont conclu à l'absence de groupe de crédits présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires, de caractère significatif et impliquant la constitution de dépréciations significatives sur base collective.

1.4 - Passifs financiers

Deux catégories de passifs financiers sont identifiées par la norme IAS 39 :

- les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- les autres passifs financiers.

Ces autres passifs financiers sont comptabilisés en juste valeur à l'origine puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lors des arrêts comptables suivants.

1.5 - Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction,

puis sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

1.6 - Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêts comptables, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

■ Dérivés de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans la rubrique "*Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*". Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en "*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*".

■ Dérivés et comptabilité de couverture

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture et doivent remplir les conditions suivantes :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et à chaque arrêté, de manière prospective et rétrospective.

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme. Dans une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste "*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée selon la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres "*Gains ou pertes latents ou différés*". Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique "*Produits et charges d'intérêts*" au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabi-

lisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

La couverture d'un investissement net en devises a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Les principes de comptabilisation sont identiques aux principes applicables à la couverture de flux de trésorerie.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en "*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*".

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de retenir l'option offerte par la norme IAS 39 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en "*Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*". C'est notamment le cas des obligations d'État et titres de créances négociables couverts par des *swaps* dans le cadre de contrats d'*asset swaps*.

■ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte. Le dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans la rubrique des "*actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*".

1.7 - Garanties financières données

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt initiaux ou modifiés.

Les garanties financières données par le groupe Caisse des Dépôts sont évaluées initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie.

Elles font, le cas échéant, l'objet d'une provision au passif du bilan, selon les dispositions de la norme IAS 37.

1.8 - Engagements de financement

Les engagements de financement du groupe Caisse des Dépôts sont évalués initialement à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 37 dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme des instruments dérivés.

1.9 - Opérations de pensions livrées et de prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Toutefois, si le cessionnaire peut disposer librement de ces titres (pour les céder, les mettre en pension ou les prêter), les titres sont reclassés dans un sous-compte de titres ou dans un sous-compte de créances.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Toutefois, en cas de cession, de mise en pension ou de prêt de ces titres par le cessionnaire, une dette représentative de son obligation de rachat des titres empruntés ou reçus en pension est inscrite au bilan du cessionnaire. Cette dette est valorisée à la juste valeur.

2 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les investissements du groupe Caisse des Dépôts dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'actif net détenu attribuable au groupe. L'écart d'acquisition afférent à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation et n'est pas amorti.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le groupe Caisse des Dépôts applique les dispositions d'IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur au titre de la participation dans l'entreprise associée.

S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères énoncés par la norme IAS 39, c'est la totalité de la participation mise en équivalence qui fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36. Ainsi, en pratique, la valeur comptable de la participation mise en équivalence est le plus souvent comparée à sa valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise par conséquent la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3 - Actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés et abandon d'activité

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques du bilan dédiées lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de 12 mois.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque la cession peut être qualifiée d'abandon d'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées,

comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

4 - Opérations en devises

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les éléments non monétaires :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

5 - Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation, qui sont payables dans les 12 mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages postérieurs à l'emploi : régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit ;
- les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté, qui sont payables 12 mois, ou plus, après la clôture de l'exercice ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

5.1 - Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

5.2 - Avantages postérieurs à l'emploi

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires et qui, ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux sur titres d'État français ou aux taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée, et diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

Le groupe Caisse des Dépôts utilise l'option proposée par la norme IAS 19 amendée en 2005, qui permet de comptabiliser en capitaux propres l'intégralité des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi.

En cas de mise en place d'un nouveau régime ou d'un avenant, le coût des services passés est étalé sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

5.3 - Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

6 - Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire, dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions. Cette norme s'applique aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'incessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

7 - Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production, de services ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

En règle générale, les composants et durées d'amortissement retenus au sein du groupe Caisse des Dépôts sont :

- gros œuvre : 30 à 100 ans ;
- couverture/façade : 25 à 40 ans ;
- agencements : 10 à 25 ans ;
- installations générales et techniques : 10 à 25 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur 3 ans.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable.

Si la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

8 - Dépréciations des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les deux montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée sont irréversibles.

9 - Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme ;

- l'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur ;
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique ;
- la valeur actualisée des paiements futurs s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué, à l'initiation du contrat ;
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement, coté preneur, qui répond aux objectifs suivants :

- faire apparaître au bilan des immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant ;
- comptabiliser en conséquence des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

10 - Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent, et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

11 - Impôts courants et différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des réglementations fiscales adoptées ou quasi adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté ou quasi adopté.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Pour la France, les taux d'imposition différée appliqués s'établissent pour le 31 décembre 2010 :

- à 34,43 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du régime de droit commun, identique au 31 décembre 2009 ;
- à 15,5 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux), identique au 31 décembre 2009 ;
- à 19,63 % contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans, identique au 31 décembre 2009 ;
- à 1,72 % pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (34,43 %), identique au 31 décembre 2009.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

12 - Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et aux passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles IFRS communes à tous les autres actifs et passifs du Groupe. Ils sont présentés au bilan dans les postes de même nature, et au compte de résultat dans la rubrique "*Produits et charges des autres activités*" avec information en annexe.

Ainsi, les actifs financiers des sociétés d'assurance sont répartis dans les 4 catégories prévues par la norme IAS 39 et évalués selon les dispositions prévues par cette norme.

Les passifs d'assurance sont pour la plupart évalués selon les règles actuellement en vigueur en référentiel français, dans l'attente de la publication de la phase II de la norme IFRS 4.

En application de la norme IFRS 4 dans sa version actuelle, les contrats se répartissent, en effet, en trois catégories :

- > les contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats comportant un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4 : contrats de prévoyance, retraite, dommage aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- > les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- > les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support en euros et sans garantie plancher.

Les contrats correspondant aux deux premières catégories entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 4 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme. Les provisions techniques relatives à ces contrats restent évaluées selon les principes appliqués en référentiel français et les contrats avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité reflet".

La "comptabilité reflet" permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Elle consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Elle reflète donc les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la "comptabilité reflet" est comptabilisé, soit au passif dans la rubrique "*Provisions techniques des sociétés d'assurance*" (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif dans la rubrique "*Participation aux bénéfices différée*" (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ses engagements économiques.

À chaque arrêté comptable, le Groupe s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le Groupe procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Les contrats correspondant à la dernière catégorie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme.

13 - Capital

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

3. Notes relatives au compte de résultat consolidé

Note 1 - Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2010			31.12.2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Comptes ordinaires et assimilés	22		22	26		26
Comptes et prêts/emprunts à terme	6	(234)	(228)	18	(282)	(264)
Pensions				9		9
Autres opérations dont instruments de couverture	8	(6)	2	15	(2)	13
Opérations avec les établissements de crédits	36	(240)	(204)	68	(284)	(216)
Comptes ordinaires et assimilés	10		10	17		17
Comptes, prêts/emprunts à terme, dépôts	395	(442)	(47)	182	(513)	(331)
Autres opérations dont instruments de couverture	29		29	38		38
Opérations avec la clientèle	434	(442)	(8)	237	(513)	(276)
Actifs financiers disponibles à la vente	3 931		3 931	3 701		3 701
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	801		801	801		801
Autres opérations dont instruments de couverture	(185)		(185)	(14)		(14)
Opérations sur instruments financiers	4 547		4 547	4 488		4 488
Dettes représentées par un titre		(209)	(209)		(301)	(301)
Dettes subordonnées		(36)	(36)		(32)	(32)
Emprunts émis et assimilés		(245)	(245)		(333)	(333)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	5 017	(927)	4 090	4 793	(1 130)	3 663

Note 2 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédits et assimilées				
Opérations avec la clientèle	5		7	
Opérations sur titres et dérivés		(23)		(26)
Autres prestations de services financiers	70	(33)	41	(41)
Autres commissions				
Total des produits ou charges nets de commissions	75	(56)	48	(67)

Note 3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Total	Dont option	Total	Dont option
Gains ou pertes nets de cession	24	3	116	(1)
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	1 022	21	2 195	60
Dividendes	127		211	
Autres produits et charges sur titres	(186)		(317)	
Titres	987	24	2 205	59
Gains ou pertes nets de cession	(2)		6	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(22)		(229)	
Autres produits et charges sur instruments dérivés				
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture	(24)		(223)	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur prêts				
Prêts				
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(17)	(16)	(80)	(80)
Autres produits et charges sur emprunts	(141)	(141)		
Emprunts	(158)	(157)	(80)	(80)
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur engagements				
Engagements				
Couvertures de juste valeur	1		(162)	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(16)		(7)	
Résultat des opérations de couverture	(15)		(169)	
Portefeuilles couverts en taux				
Portefeuilles couverts en taux				
Opérations de change	70		15	
Opérations de change	70		15	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	860	(133)	1 748	(21)

Note 4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Plus ou moins-values de cessions	82	227
Titres à revenu fixe	82	227
Plus ou moins-values de cessions	434	625
Dépréciations durables	(486)	(1 000)
Dividendes	1 319	1 105
Titres à revenu variable	1 267	730
Prêts		
Autres produits et charges sur titres	1	2
Total gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	1 350	959

Note 5 - Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations sur immeubles de placement	2 613	(506)	2 064	(705)
Produits et charges des autres activités	5 588	(2 303)	5 668	(2 214)
Produits et charges des activités d'assurance	12 620	(16 318)	12 731	(17 429)
Total produits et charges des autres activités	20 821	(19 127)	20 463	(20 348)

Note 6 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Charges de personnel	(2 980)	(2 946)
Autres charges et services extérieurs	(1 068)	(999)
Dotations/reprises de provisions	(5)	(1)
Autres charges générales d'exploitation	(1 073)	(1 000)
Total charges générales d'exploitation	(4 053)	(3 946)

Note 7 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit	1			
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	24	(19)	13	(38)
Dépréciation des titres disponibles à la vente	49	(37)	4	(50)
Dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance				
Dépréciation des engagements par signature et autres engagements				
Dépréciations	74	(56)	17	(88)
Autres provisions pour risque de contrepartie	12	(21)	89	(8)
Autres provisions pour risque de contrepartie	12	(21)	89	(8)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables		(24)		(20)
Récupérations sur prêts et créances amorties				
Pertes et récupérations		(24)		(20)
Coût du risque	86	(101)	106	(116)

Note 8 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	(1)	9
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	(1)	9
Gains ou pertes sur cession de titres	75	134
Plus ou moins-values de dilution		(1)
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	(18)	(12)
Gains ou pertes sur titres consolidés	57	121
Autres gains et pertes	1	
Autres gains et pertes	1	
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	57	130

Note 9 - Impôt sur les bénéfices**9.1 - Composante de la charge d'impôt**

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Charge d'impôt courant	(816)	(735)
Charge d'impôt différé	322	355
Charge d'impôt de l'exercice	(494)	(380)

9.2 - Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et la charge théorique

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net part du Groupe	2 151	1 980
Intérêts des minoritaires	1 087	498
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(140)	(678)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	5	48
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	(2)	(3)
Impôt sur les bénéfices	494	380
Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	3 595	2 225
Taux d'impôt théorique ⁽¹⁾	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(1 238)	(766)
Effet des opérations défiscalisées ou imposées à taux réduit	164	(138)
Effet des différences permanentes	606	488
Effet de l'utilisation des reports déficitaires	(50)	(12)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	15	30
Autres éléments	9	18
Charge d'impôt consolidée	(494)	(380)
Taux d'impôt effectif	13,73 %	17,08 %

(1) Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010.

L'administration fiscale a remis en cause les valeurs vénales au 31 décembre 2006 ressortant des expertises immobilières retenues par le groupe Icade et ayant servi de base de calcul de l'*exit tax* lors de la fusion-absorption d'Icade Patrimoine par Icade, au 1^{er} janvier 2007.

Il en résulte une augmentation des bases de l'*exit tax* générant un impôt complémentaire de 204 M€ en principal. La société conteste l'intégralité de cette rectification. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

Note 10 - Résultat par pôle

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Banque - Assurance	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	1 520	1 840	3 415	2 905
Intérêts et charges assimilées	(643)	(839)	(38)	(34)
Produits de commissions	20	18		
Charges de commissions	(38)	(37)	(17)	(29)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(12)	(196)	807	1 977
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	400	337	348	427
Produits des autres activités	426	567	12 957	13 281
Charges des autres activités	(539)	(665)	(16 555)	(17 655)
Produit net bancaire	1 134	1 025	917	872
Charges générales d'exploitation	(311)	(321)	(375)	(337)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(107)	(105)	(13)	(17)
Résultat brut d'exploitation	716	599	529	518
Coût du risque	(8)	(41)	(15)	40
Résultat d'exploitation	708	558	514	558
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	45	7	(60)	270
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	(23)	14	100
Variations de valeur des écarts d'acquisition		(9)		(36)
Résultat avant impôt	749	533	468	892
Impôts sur les bénéfices	(280)	(91)	(9)	(179)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				
Résultat net	469	442	459	713
Intérêts des minoritaires	(9)	(5)	(130)	(83)
Résultat net part du Groupe	460	437	329	630

Pôle Financement des entreprises		Pôle Immobilier & Tourisme		Pôle Infrastructure Transport & Environnement		Total	
31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
50	14	7	11	25	23	5 017	4 793
5	3	(219)	(227)	(32)	(33)	(927)	(1 130)
55	30					75	48
(1)	(1)					(56)	(67)
72	(32)	(10)	(1)	3		860	1 748
647	192	(47)	2	2	1	1 350	959
28	14	4 167	3 398	3 243	3 203	20 821	20 463
(5)	(1)	(1 394)	(1 401)	(634)	(626)	(19 127)	(20 348)
851	219	2 504	1 782	2 607	2 568	8 013	6 466
(83)	(64)	(946)	(928)	(2 338)	(2 296)	(4 053)	(3 946)
(1)		(120)	(118)	(166)	(175)	(407)	(415)
767	155	1 438	736	103	97	3 553	2 105
		(11)	(7)	19	(2)	(15)	(10)
767	155	1 427	729	122	95	3 538	2 095
57	158	12	16	86	227	140	678
		33	43	14	10	57	130
		(3)	(1)	(2)	(2)	(5)	(48)
824	313	1 469	787	220	330	3 730	2 855
(81)	4	(91)	(81)	(33)	(33)	(494)	(380)
		2	3			2	3
743	317	1 380	709	187	297	3 238	2 478
(367)	(133)	(562)	(257)	(19)	(20)	(1 087)	(498)
376	184	818	452	168	277	2 151	1 980

4. Notes relatives au bilan consolidé

Note 11 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Obligations d'État		410		242
Bons du Trésor				
Autres obligations	11 317	454	11 066	307
Titres de créances négociables	532	214	587	213
OPCVM	12 227		12 359	
Autres titres	4		5	
Titres à revenu fixe	24 080	1 078	24 017	762
Actions	2 641		2 550	
FCPR	3		3	
Autres titres	3 096	254	2 954	4
Actions et autres titres à revenu variable	5 740	254	5 507	4
Instruments financiers dérivés de transaction	1 849		1 361	
Instruments financiers dérivés de transaction	1 849		1 361	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 669	1 332	30 885	766

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Établissements de crédit				
Clientèle				
Emprunts et comptes à terme				
Obligations				
Titres de créances négociables		4 669		3 972
Autres				
Dettes représentées par un titre		4 669		3 972
Dettes de titres				
Dettes de titres				
Instruments financiers dérivés de transaction	1 492		955	
Instruments financiers dérivés de transaction	1 492		955	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 492	4 669	955	3 972

Note 12 - Instruments dérivés de couverture - Actif et passif

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Instruments de taux	97	28
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de juste valeur	97	28
Instruments de taux	212	155
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de flux de trésorerie	212	155
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Actif	309	183

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Instruments de taux	619	429
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de juste valeur	619	429
Instruments de taux	426	320
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments	1	2
Couverture de flux de trésorerie	427	322
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Passif	1 046	751

Note 13 - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2010			31.12.2009		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
(en millions d'euros)						
Obligations d'État	18 346		(1)	15 210		
Bons du Trésor	7 063		(88)	1 320		20
Autres obligations	56 671	43	985	53 036	47	2 320
Titres de créances négociables	22 654	262	69	26 380	308	3
OPCVM	4 184		268	5 855		81
Autres titres	866		(15)	460		(34)
Créances rattachées	1 829			1 707		
Titres à revenu fixe	111 613	305	1 218	103 968	355	2 390
Actions	32 654		7 010	31 189		6 726
FCPR	669		59	692		7
Autres titres	5 907		1 088	5 528		1 110
Actions et autres titres à revenu variable	39 230		8 157	37 409		7 843
Total des actifs disponibles à la vente	150 843	305	9 375	141 377	355	10 233

■ Dépréciations des actifs disponibles à la vente

	31.12.2010	31.12.2009
(en millions d'euros)		
Titres à revenu fixe	(256)	(302)
Actions et autres titres à revenu variable	(6 568)	(6 389)
Total dépréciations	(6 824)	(6 691)

Note 14 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	3 653	9 230
Comptes courants du fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Créances rattachées	5	2
Créances douteuses		
Dépréciations		
Créances à vue sur les établissements de crédit	3 658	9 232
Comptes et prêts à terme	1 012	3 152
Créances à terme sur le fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		5
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés		
Avances rattachées à des titres		
Autres créances		
Créances rattachées		
Créances douteuses	203	199
Dépréciations	(203)	(10)
Créances à terme sur les établissements de crédit	1 012	3 346
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	4 670	12 578

Note 15 - Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires débiteurs	1 249	1 371
Créances rattachées		
Créances douteuses	5	6
Dépréciations	(4)	(4)
Comptes ordinaires débiteurs	1 250	1 373
Prêts à la clientèle financière	5	5
Crédits de trésorerie	20 617	15 163
Crédits à l'équipement	492	473
Crédits au logement	486	484
Avances rattachées à des titres	566	670
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés	24	26
Opérations de location financement	26	29
Titres et valeurs reçus en pension		
Autres concours	2 594	2 006
Créances rattachées	334	74
Créances douteuses	453	449
Dépréciations	(146)	(141)
Autres concours à la clientèle	25 451	19 238
Part des réassureurs dans les provisions techniques et passifs financiers	2 991	2 761
Autres actifs d'assurance	1 368	1 264
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	4 359	4 025
Total des prêts et créances sur la clientèle	31 060	24 636

Note 16 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Obligations d'État	2 871	1 158
Bons du Trésor	398	500
Autres obligations	10 670	11 072
Titres de créances négociables	5 840	4 886
Autres titres	1	3
Créances rattachées	410	410
Dépréciations	(19)	(20)
Titres à revenu fixe	20 171	18 009
Autres actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20 171	18 009

Note 17 - Impôts

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Impôts différés ⁽¹⁾	(951)	(1 189)
Créances/Dettes d'impôt	(305)	(470)
Total	(1 256)	(1 659)

(1) Les actifs d'impôts différés sont signés en positif, les passifs d'impôts différés figurent en négatif.

■ Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Juste valeur sur instruments financiers et titres	(1 864)	(1 752)
Plus-values en sursis d'imposition	(336)	(347)
Réserve de capitalisation ⁽¹⁾		(222)
Juste valeur sur instruments financiers par résultat	215	150
Décalages temporels sur titres	934	943
Autres décalages temporels	100	39
Total des impôts différés comptabilisés	(951)	(1 189)
dont		
- Impôts différés actifs	136	151
- Impôts différés passifs	(1 087)	(1 340)

(1) Au 31 décembre 2010, le montant des différences temporelles sur les réserves de capitalisation du groupe CNP Assurances est impacté par la réforme fiscale française liée à l'instauration d'une taxe exceptionnelle au taux de 10 % sur les sommes mises en réserve en franchise d'impôt par les entreprises d'assurance jusqu'au 1^{er} janvier 2010.

Note 18 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Charges constatées d'avance	71	113
Produits à recevoir	219	241
Autres comptes de régularisation	1 227	972
Comptes de régularisation	1 517	1 326
Débiteurs divers	2 701	2 523
Stocks et assimilés	709	687
Dépôts de garantie	157	133
Créances clients	1 111	1 189
Autres actifs divers ⁽¹⁾	2 188	2 163
Dépréciations	(139)	(311)
Actifs divers	6 727	6 384
Total des comptes de régularisation et actifs divers	8 244	7 710

(1) Dont part de l'État dans le capital souscrit non appelé du FSI pour 1 780 M€.

Note 19 - Actif et passif non courants destinés à être cédés

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Actif		
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés		
Immobilisations de placement ⁽¹⁾	134	312
Immobilisations d'exploitation	972	31
Autres actifs destinés à être cédés ⁽²⁾	1 151	227
Actifs en cours de cession	2 257	570
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés		2
Immobilisations de placement		
Immobilisations d'exploitation		46
Autres actifs des activités abandonnées	5	1
Actifs des activités abandonnées	5	49
Total des actifs non courants destinés à être cédés	2 262	619
Passif		
Passifs non courants destinés à être cédés	1 665	200
Passifs non courants destinés à être cédés	1 665	200
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	14	26
Instruments financiers dérivés		
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Autres dettes ⁽²⁾	7	2
Dettes liées aux activités abandonnées	21	28
Total des passifs non courants destinés à être cédés	1 686	228

(1) La valeur de marché estimée des immeubles de placement destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 145 M€ au 31 décembre 2010 contre 1 500 M€ au 31 décembre 2009.

(2) La forte augmentation des actifs et passifs en cours de cession intervenue en 2010 provient essentiellement du groupe Transdev. Le 5 mai 2010, la Caisse des Dépôts et Veolia Environnement ont annoncé la finalisation de leur accord sur le rapprochement de Transdev et Veolia Transport.

Note 20 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

20.1 - Bilan

	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
(en millions d'euros)				
Pôle Caisse des Dépôts	121	63	122	63
LOGISTIS	36		38	
AEW EUROPE	85	63	84	63
Pôle Banque - Assurance	1 526	128	2 039	477
DEXIA	1 526	128	2 039	477
Pôle Financement des entreprises	2 768	800	3 009	788
SA OSEO	544		610	
EIFFAGE	675	101	803	101
SOPROL	280	26	318	53
EUTELSAT COMMUNICATIONS	984	592	947	592
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	113	39	72	
HIME	46		77	
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	57		114	
DAHER SA	69	42	68	42
Pôle Immobilier & Tourisme	118	20	135	20
Groupe ICADE	4		6	
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	58	20	58	20
Groupe SANTOLINE	56		71	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	590		595	18
VERDUN PARTICIPATIONS 1	93		98	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	490		460	
Groupe EGIS	7		32	18
Groupe TRANSDEV			5	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5 123	1 011	5 900	1 366

20.2 - Compte de résultat

	31.12.2010		31.12.2009	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
(en millions d'euros)				
Pôle Caisse des Dépôts	46	39	7	
LOGISTIS	2		2	
AEW EUROPE	5		5	
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT ⁽¹⁾	39	39		
Pôle Banque - Assurance	(60)	(349)	270	
DEXIA	(60)	(349)	257	
Groupe CNP ASSURANCES			13	
Pôle Financement des entreprises	57	(27)	158	52
SA OSEO	21		14	
EIFFAGE	67		108	52
SOPROL	(50)	(27)	17	
EUTELSAT COMMUNICATIONS	82		67	
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	6		5	
HIME	(21)		(25)	
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	(48)		(27)	
DAHER SA			(1)	
Pôle Immobilier & Tourisme	12		16	(1)
Groupe ICADE	3		5	
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	3		1	(1)
Groupe SANTOLINE	6		10	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	85		227	
VERDUN PARTICIPATIONS 1	(2)		(2)	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	80		224	
Groupe EGIS	7		5	
Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat	140	(337)	678	51

(1) Correction de valeur constatée avant l'apport en 2009 au FSI.

Note 21- Détail des immobilisations

21.1 - Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2009	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2010
Terrains	2 468	83	(70)	627	3 108
Constructions	6 449	130	(384)	1 628	7 823
Installations techniques et agencements	225		(29)	22	218
Forêts et réserves foncières	200				200
Avances et acomptes	30	(10)		(10)	10
Subventions d'investissement	(267)	(30)		18	(279)
Immobilisations en cours	903	929	(87)	(570)	1 175
Immobilisations incorporelles de placement	10				10
Autres	1				1
Immeubles de placement	10 019	1 102	(570)	1 715	12 266
Terrains	233	4		(29)	208
Constructions	954	14	(11)	(120)	837
Installations techniques et agencements	1 491	29	(19)	73	1 574
Avances et acomptes	3		(2)		1
Subventions d'investissement	(64)			64	
Immobilisations en cours	95	111		(101)	105
Autres	2 178	42	(22)	(1 719)	479
Immobilisations corporelles	4 890	200	(54)	(1 832)	3 204
Logiciels	687	12	(10)	46	735
Concessions, brevets, licences	173	66	(1)	(15)	223
Immobilisations en cours	66	76	(1)	(61)	80
Autres immobilisations incorporelles	591	2	(1)	(18)	574
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance vie	143			47	190
Immobilisations incorporelles	1 660	156	(13)	(1)	1 802

21.2 - Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	31.12.2009	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2010
Terrains	(90)	(6)	9	(6)	(93)
Constructions	(1 622)	(274)	125	(28)	(1 799)
Installations techniques et agencements	(164)	(11)	17	(8)	(166)
Forêts et réserves foncières	(41)	(3)	1		(43)
Subventions d'investissement	96		4	(12)	88
Immobilisations incorporelles de placement	(9)				(9)
Autres	(125)	(21)	18		(128)
Immeubles de placement	(1 955)	(315)	174	(54)	(2 150)
Terrains					
Constructions	(361)	(28)	8	42	(339)
Installations techniques et agencements	(807)	(91)	15	(28)	(911)
Autres	(1 271)	(36)	18	945	(344)
Immobilisations corporelles	(2 439)	(155)	41	959	(1 594)
Logiciels	(588)	(78)	8	13	(645)
Concessions, brevets, licences	(71)	(4)		22	(53)
Immobilisations en cours					
Autres immobilisations incorporelles	(105)	(40)	1	9	(135)
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance vie	(116)	(20)		(3)	(139)
Immobilisations incorporelles	(880)	(142)	9	41	(972)

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31.12.2009	Valeur nette au 31.12.2010
Immeubles de placement (*)	8 064	10 116
Immobilisations corporelles	2 451	1 610
Immobilisations incorporelles	780	830
Total	11 295	12 556

(*) La valeur de marché estimée des immeubles de placement hors destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 15 016 M€ au 31 décembre 2010 contre 12 710 M€ au 31 décembre 2009.

Note 22 - Écarts d'acquisition

22.1 - Variations des écarts d'acquisition

	31.12.2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31.12.2010
<i>(en millions d'euros)</i>						
Pôle Banque - Assurance						
Groupe CNP ASSURANCES	505				(37)	468
Pôle Immobilier & Tourisme						
Groupe ICADE	77		(2)			75
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	294	4		(3)	(4)	291
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement						
Groupe EGIS	13	49		(2)		60
Groupe TRANSDEV (*)	383				(383)	
Total des écarts d'acquisition	1 272	53	(2)	(5)	(424)	894

(*) Reclassement des actifs de Transdev en actifs en cours de cession.

22.2 - Ventilation des principaux écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Pôle Banque - Assurance		
Groupe CNP ASSURANCES		
CNP ASSURANCES	208	208
CNP UNICREDIT VITA	99	105
CAIXA SEGUROS	98	86
BARCLAYS VIDA Y PENSIONES	24	66
AUTRES	39	40
Pôle Immobilier & Tourisme		
Groupe ICADE		
FONCIÈRE	6	8
PROMOTION	39	39
SERVICES	30	30
Groupe COMPAGNIE DES ALPES		
STVI	96	96
BELPARK BV	60	60
WALIBI WORLD BV	33	33
DOLFINARIUM	18	18
GRÉVIN & CIE SA	14	14
MERIBEL ALPINA	12	12
AVENIR LAND SAS	12	12
STGM	11	11
AUTRES	35	38
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement		
Groupe EGIS		
EGIS SA	3	3
IOSIS	43	
GUIGUES PROJEKT	4	
ATELIER DU PAYSAGE	4	4
EGIS AVIA	2	2
BIPROGEO-PROJEKT	2	3
AUTRES	2	1
Groupe TRANSDEV (*)		383
Total des écarts d'acquisition	894	1 272

(*) Reclassement des actifs de Transdev en actifs en cours de cession.

Note 23 - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	829	4 646
Dettes à vue envers les fonds d'épargne	513	455
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	2	2
Dettes à vue	1 344	5 103
Comptes et emprunts à terme	7 253	9 694
Titres et valeurs donnés en pension livrée	8 936	9 675
Dettes rattachées	65	87
Dettes à terme	16 254	19 456
Total des dettes envers les établissements de crédit	17 598	24 559

Note 24 - Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires créditeurs	43 029	34 108
Dettes rattachées		
Comptes ordinaires créditeurs	43 029	34 108
Emprunts à la clientèle financière	31	
Consignations	3 685	3 572
Comptes créditeurs à terme	2 841	3 526
Titres et valeurs donnés en pension livrée		650
Autres dettes à terme envers la clientèle	4	4
Dettes rattachées	537	525
Autres dettes	7 098	8 277
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	514	674
Autres dettes d'assurance	267	257
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	781	931
Total des dettes envers la clientèle	50 908	43 316

Note 25 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Bons à moyen terme et autres titres de créances négociables émis	24 928	23 340
Dettes rattachées	59	7
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	24 987	23 347
Emprunts obligataires et assimilés	1 582	1 391
Dettes rattachées		
Emprunts obligataires et assimilés	1 582	1 391
Total des dettes représentées par un titre	26 569	24 738

Note 26 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Produits constatés d'avance	337	319
Charges à payer	29	27
Autres comptes de régularisation	1 813	1 549
Comptes de régularisation	2 179	1 895
Créditeurs divers	927	1 001
Dépôts de garantie	91	90
Dettes fournisseurs	775	940
Autres passifs divers	3 622	3 612
Passifs divers	5 415	5 643
Total des comptes de régularisation et passifs divers	7 594	7 538

Note 27 - Provisions techniques des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Provisions techniques brutes :		
Contrats d'assurance en unités de compte	11 627	10 891
Autres contrats d'assurance	37 852	32 092
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	49 479	42 983
Contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	60 398	59 149
Contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	396	316
Contrats financiers en UC	3 400	3 795
Passifs relatifs à des contrats financiers	64 194	63 260
Participation aux bénéfices différée passive	2 075	2 766
Instruments dérivés séparés sur contrats		
Autres passifs	2 075	2 766
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	115 748	109 009

Note 28 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2010
Provisions pour engagements sociaux	389	35	(24)	(26)	(66)	308
Provisions pour risques immobiliers	19	5	(4)	(1)	(1)	18
Provisions pour risques de contrepartie	103	10	(5)	(9)	(45)	54
Autres provisions	446	170	(133)	(83)	8	408
Total des provisions	957	220	(166)	(119)	(104)	788

Note 29 - Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres subordonnés à terme	809	508
Titres subordonnés à durée indéterminée	92	92
Total des dettes subordonnées	901	600

■ Détail des dettes subordonnées

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Référence du taux	31.12.2010	Juste valeur
Titres subordonnés à terme				809	792
Groupe CNP Assurances					
	avr-01			60	60
	mai-01			20	20
	juil-01	À compter du 11.04.2011 et jusqu'en 2021	5,75 % jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57 % à partir du 11.07.2011	20	20
	déc-01			60	60
	fév-02			40	40
	avr-02			101	100
	avr-03	À compter du 16.05.2013 et jusqu'en 2023	5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à partir du 11.07.2013	121	121
	juin-03	À compter du 24.06.2013 et jusqu'en 2023	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à partir du 24.06.2013	80	80
	juin-09	À compter du 23.06.2010 et jusqu'en 2014	Euribor 6 mois + 3,25 %	6	6
	sep-10	À compter du 14.09.2020 ⁽¹⁾	6 % (réel/réel) jusqu'en 2020 et Euribor 3M (réel/360) + 447,2 bps	301	285
Titres subordonnés à durée indéterminée				92	77
Groupe CNP Assurances					
	oct-03	Indéterminée	Euribor 6 mois + 1,5 %	18	17
	nov-04	Indéterminée	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016	36	30
	nov-04	Indéterminée	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016	38	30
Total des dettes subordonnées				901	869

(1) La date d'échéance des titres émis en septembre 2010 est le 14 septembre 2040 avec une première option de remboursement anticipé au pair le 14 septembre 2020.

Note 30 - Engagements donnés et reçus

30.1 - Tableau des engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements donnés	39 307	47 218
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	34	26
En faveur de la clientèle	6 451	24 464
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit	242	243
En faveur de la clientèle	1 835	1 746
Engagements sur titres		
Titres à livrer	241	187
Engagements de souscription FCPR	534	474
Autres engagements donnés		
En faveur d'établissements de crédit	23 403	16 445
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	6 567	3 633
Engagements reçus	28 048	5 563
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	18 120	5
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	39	22
Reçus de la clientèle	2 994	2 749
Engagements sur titres		
Titres à recevoir ⁽¹⁾	3 677	541
Autres engagements reçus		
Reçus d'établissements de crédit	2 646	1 594
Reçus de la clientèle	572	652
Autres engagements reçus		

(1) Dont 1,5 Md€ correspond à l'engagement pris par la Caisse des Dépôts de souscrire à l'augmentation de capital de La Poste.

30.2 - Autres engagements

Garantie de la Caisse des Dépôts à Natixis

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis, absorbée en 2007 par Natixis, une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement de Natixis (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, Natixis peut à son tour, et sous certaines conditions, accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint le 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties, et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 sont également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'Épargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. Cet engagement est porté au 31 décembre 2010 par BPCE. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la BPCE 50 % de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne. L'association des deux engagements (l'un donné, l'autre reçu) avait été considérée dans la perspective du processus de sortie de CDC Ixis (devenue Natixis) des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors bilan des deux engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale, et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

La rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des trois montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par Natixis par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que Natixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que Natixis garanti ;
- c) un montant minimum (8 M€) pondéré par le rapport entre le nominal du hors bilan de Natixis (et de ses filiales garanties) garanti par la Caisse des Dépôts et le nominal total du hors bilan consolidé de Natixis.

Au titre de l'exercice 2010, la rémunération due par Natixis à la Caisse des Dépôts s'élève à 6,2 M€. Le montant à rétrocéder à la BPCE s'élève à 3,1 M€.

Note 31 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2010
Actif		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 670	4 670
Prêts et créances sur la clientèle	31 060	31 060
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20 171	20 629
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	55 901	56 359
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	17 598	17 598
Dettes envers la clientèle	50 908	50 912
Dettes représentées par un titre	26 569	26 569
Dettes subordonnées	901	869
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	95 976	95 948

	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2009
Actif		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12 578	12 578
Prêts et créances sur la clientèle	24 636	24 636
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18 009	18 855
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	55 223	56 069
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	24 559	24 601
Dettes envers la clientèle	43 316	43 316
Dettes représentées par un titre	24 738	24 738
Dettes subordonnées	600	556
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	93 213	93 211

Note 32 - Hiérarchie de la juste valeur

(en millions d'euros)

	Cotation sur un marché actif	Techniques de valorisation utilisant des données observables	Techniques de valorisation utilisant des données non observables	Total 31.12.2010
Actif				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction	21 821	8 389	1 458	31 668
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	1 332			1 332
Instruments financiers dérivés de couverture		309		309
Actifs financiers disponibles à la vente	124 380	25 765	699	150 844
Total de la hiérarchie de la juste valeur des actifs financiers	147 533	34 463	2 157	184 153
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction		1 492		1 492
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	3 597	1 071		4 668
Instruments financiers dérivés de couverture	3	1 044		1 047
Total de la hiérarchie de la juste valeur des passifs financiers	3 600	3 607		7 207

(en millions d'euros)

	Cotation sur un marché actif	Techniques de valorisation utilisant des données observables	Techniques de valorisation utilisant des données non observables	Total 31.12.2009
Actif				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction	22 928	7 945	12	30 885
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	766			766
Instruments financiers dérivés de couverture	56	126	1	183
Actifs financiers disponibles à la vente	129 968	11 014	395	141 377
Total de la hiérarchie de la juste valeur des actifs financiers	153 718	19 085	408	173 211
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction	161	794		955
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	3 972			3 972
Instruments financiers dérivés de couverture	576	161	14	751
Total de la hiérarchie de la juste valeur des passifs financiers	4 709	955	14	5 678

La grande majorité des instruments financiers du groupe Caisse des Dépôts sont évalués par référence à la "Cotation sur un marché actif" directement utilisable (Niveau 1 de la hiérarchie).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des Bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché ou des plates-formes transactionnelles ;
- les OPCVM et parts de fonds détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les instruments dérivés traités sur les marchés organisés.

Les instruments financiers évalués selon des "Techniques de valorisation utilisant des données observables" (Niveau 2 de la hiérarchie) regroupent les instruments pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Sont ainsi concernés :

- les titres structurés valorisés par le Groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les participations non cotées ;
- les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread*.

Les instruments financiers évalués selon des "Techniques de valorisation utilisant des données non observables" (Niveau 3 de la hiérarchie) regroupent les instruments dont l'évaluation fait principalement appel à des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Cette catégorie regroupe peu d'instruments financiers (principalement des instruments financiers de titrisation).

5. Rémunérations et avantages consentis au personnel

Note 33 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Rémunérations du personnel et autres charges assimilées	(2 886)	(2 867)
Régimes postérieurs à l'emploi	(8)	(10)
Avantages à long terme	11	(9)
Intéressement et participation	(97)	(60)
Total des charges de personnel	(2 980)	(2 946)

Note 34 - Effectif moyen

	31.12.2010	31.12.2009
France	29 203	31 741
Étranger	25 058	22 700
Total effectif moyen (*)	54 261	54 441

(*) Dont groupe Transdev : 30 463 (France : 9 702 ; Étranger : 20 761).

Note 35 - Engagements sociaux

35.1 - Variation de la dette actuarielle

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dette actuarielle à l'ouverture	380	355
Coût des services rendus au cours de l'exercice	20	27
Coût financier de l'exercice	8	9
Prestations versées	(18)	(29)
Modification/réduction des régimes	(21)	(6)
Gains/pertes actuariels de l'exercice	17	10
Effets des variations de change		2
Effets des variations de périmètre & autres	(82)	12
Dette actuarielle à la clôture	304	380

35.2 - Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(20)	(27)
Coût financier de l'exercice	(8)	(9)
Rendement attendu des actifs sur la période		
Coûts des services passés	22	29
Amortissement des écarts actuariels		
Effets des réductions ou liquidations de régime	21	6
Total de la charge nette comptabilisée au résultat	15	(1)

6. Transactions avec les parties liées

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, le fonds d'épargne et les fonds de retraite dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat, et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.

1- Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (consolidation par mise en équivalence).

	31.12.2010		31.12.2009	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
(en millions d'euros)				
Crédits		1 075		75
Autres actifs financiers		815		953
Autres actifs	36		16	
Total des actifs avec des entités liées	36	1 890	16	1 028
Dettes		420		487
Autres passifs financiers				
Autres passifs	2		4	1
Total des passifs avec des entités liées	2	420	4	488
Engagements donnés	550	32	507	24
Engagements reçus	7		8	
Total des engagements avec des entités liées	557	32	515	24
Intérêts et produits nets assimilés	1	39		41
Commissions				
Résultat net sur opérations financières				
Produits nets des autres activités				(9)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	44		44	
Résultat brut d'exploitation avec des entités liées	45	39	44	32

2 - Entités non contrôlées par le Groupe

a) Le fonds d'épargne

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Crédits		
Autres actifs financiers	25	25
Autres actifs	35	24
Total des actifs	60	49
Dettes	513	454
Autres passifs financiers	3	4
Autres passifs	221	273
Total des passifs	737	731
Engagements donnés		
Engagements reçus		
Total des engagements		
Intérêts et produits nets assimilés	(1)	(3)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières	7	4
Produits nets des autres activités	(34)	6
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	104	93
Résultat brut d'exploitation	76	100

b) Les fonds de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Crédits		152
Autres actifs financiers		
Autres actifs	48	81
Total des actifs	48	233
Dettes	3 319	2 416
Autres passifs financiers		
Autres passifs	27	22
Total des passifs	3 346	2 438
Engagements donnés	31	21
Engagements reçus		
Total des engagements	31	21
Intérêts et produits nets assimilés	(10)	(15)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières		
Produits nets des autres activités	1	1
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	271	272
Résultat brut d'exploitation	262	258

3 - Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi

Le groupe Caisse des Dépôts a signé plusieurs conventions avec des fonds collectifs.

Au 31 décembre 2010, comme au 31 décembre 2009, les encours d'opérations réciproques existant entre la Caisse des Dépôts et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas significatifs.

7. Information sur les risques liés aux instruments financiers

I - DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES RELATIFS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

1- Organisation du contrôle des risques

a) Rôle de la direction des risques et du contrôle interne (DRCI)

Le contrôle des risques, financiers et opérationnels, est l'une des composantes principales du contrôle interne. La mise en place du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts est impulsée, coordonnée et suivie par le directeur des risques et du contrôle interne, qui est membre du comité de direction groupe de la Caisse des Dépôts.

Une distinction est faite entre les contrôles périodiques, exécutés par le service de l'audit, rattaché au directeur général de la Caisse des Dépôts, et les contrôles permanents, qui relèvent de la DRCI.

Par ailleurs, la DRCI est en charge de la déontologie et de la lutte contre le blanchiment pour l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts.

b) Positionnement

L'organisation du contrôle interne de la Caisse des Dépôts est fondée sur le principe de l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux fonctions opérationnelles et sur la mise en place de différents niveaux de contrôle. Le premier niveau de contrôle est constitué par les opérationnels eux-mêmes. Pour ce qui concerne le contrôle de deuxième niveau, on distingue deux cas :
- risques financiers : le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés, rattachés directement à la DRCI ;
- risques opérationnels : le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés (et donc indépendants des services opérationnels), rattachés hiérarchiquement au plus haut niveau du métier contrôlé, et fonctionnellement à la DRCI. Chaque entité doit ainsi se doter de dispositifs de mesure, de surveillance et de prévention des risques adaptés à la nature des activités exercées et à l'importance des risques encourus.

c) Périmètre

Le système décrit plus haut s'applique à l'Établissement public ainsi qu'aux sociétés qu'il contrôle pour ce qui concerne les risques opérationnels et le contrôle interne. Les risques financiers sont directement suivis par les filiales, avec un *reporting* vers la DRCI.

La DRCI veille à ce que le groupe Caisse des Dépôts soit en conformité avec les obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui.

En application de la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008, par le décret N° 2009-268 du 9 mars 2009, la Caisse des Dépôts est assujettie au CRBF 97-02 relatif au contrôle interne depuis le 1^{er} janvier 2010, moyennant quelques adaptations dans

sa mise en œuvre ; et plusieurs règlements d'ordre prudentiel ont été étendus à la Caisse des Dépôts à partir du 1^{er} janvier 2011, conformément aux décrets N° 2010-411 du 27 avril 2010 et N° 2009-268 du 9 mars 2009.

En vertu de ces décrets, la Commission de surveillance confie à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) le contrôle de l'application de ces règlements pour les activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts et les spécificités de la Caisse des Dépôts seront prises en compte dans le modèle prudentiel.

2 - Politique, objectifs et procédures de contrôle des risques

Les orientations stratégiques de la Caisse des Dépôts, formulées dans le plan Élan 2020, rappellent que la force de la Caisse des Dépôts repose notamment sur sa fiabilité et sa sécurité.

“Les orientations stratégiques de la Caisse des Dépôts, formulées dans le plan stratégique Élan 2020, rappellent que la force de la Caisse des Dépôts repose sur son statut spécifique, placé sous la surveillance du Parlement, sur la stabilité de ses ressources, sur sa solidité financière, sur la confiance que les épargnants placent en elle, et sur la fiabilité de ses interventions.”

“La Caisse des Dépôts a le souci constant de la maîtrise de ses risques, qu'elle pilote par une allocation d'actifs adaptée à son modèle économique et par des pratiques de gestion conformes aux meilleurs standards. L'application des référentiels de Place (Bâle II) et la mise en œuvre de procédures rigoureuses de contrôle et de suivi sont les garants d'une culture de la maîtrise du risque, fondatrice de la solidité et de la crédibilité de l'établissement.”

Plan stratégique “Élan 2020”, La doctrine de l'investisseur.

Le contrôle des risques de la Caisse des Dépôts est décrit dans la charte de contrôle interne intitulée “Principes d'organisation du contrôle interne”. Ce document, dont le périmètre est le groupe Caisse des Dépôts, aborde également les questions relatives à la gestion du risque de non-conformité, ainsi que l'organisation de la déontologie et la lutte contre le blanchiment. La dernière mise à jour date de décembre 2009.

La DRCI intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques de crédit et de marché des portefeuilles financiers.

Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement et, notamment, en fonction de la taille de l'engagement considéré.

Enfin, au titre du suivi des risques opérationnels, la DRCI, en coordination avec les métiers, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus sont maîtrisés. Les différents outils, mis en œuvre au niveau des métiers de l'Établissement public, sont les suivants :
- la base “incidents”, qui recense les incidents et les plans d'action associés ;

- les cartographies de risques opérationnels ;
- les indicateurs d'alerte ;
- le plan de contrôle de conformité, qui contractualise entre la DRCI et les métiers et filiales les différents points de contrôle ainsi que leurs modalités d'exécution et de suivi ;
- le plan de continuité d'entreprise.

La Caisse des Dépôts s'est dotée en 2010 d'un progiciel afin de gérer ces différents outils.

Une revue du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques opérationnels de l'ensemble des métiers de l'Établissement public et des principales filiales est effectuée par la DRCI à un rythme semestriel.

3 - Intervention en amont des engagements

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec la Direction du pilotage stratégique, du développement durable et des études et validées par le directeur général.

La DRCI intervient en amont des engagements par sa présence dans :

- les Comités des engagements, présidés par le directeur général, et qui se prononcent sur tous les engagements du Groupe au-delà d'un certain seuil ;
- les Comités des engagements représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction, et dans le comité d'investissement immobilier ;
- le Comité actif/passif mensuel ainsi que dans le Comité de suivi actif/passif et de gestion des portefeuilles trimestriel où sont notamment présentées les orientations de gestion au directeur général.

4 - Suivi des risques de crédit et de marché

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires, et dérivés associés) le Comité des risques de contrepartie (CRC) examine un reporting élaboré par la DRCI, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- répartition des engagements des portefeuilles par catégorie de notation, zone géographique, émetteurs ;
- concentration des portefeuilles ;
- variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent des éléments de suivi des risques de crédit du métier.

Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALM) au cours d'un comité mensuel (Comité actif/passif).

La DRCI transmet mensuellement au directeur général et au Comité de direction Groupe une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'un tableau de bord.

La DRCI élabore semestriellement un rapport sur les risques à l'adresse de la Commission de surveillance. Ce rapport, revu dans le cadre du Comité d'examen des comptes et des risques, intègre des informations détaillées sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques de concentration.

II - IDENTIFICATION DES RISQUES

1 - Définitions

a) Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique d'une créance, existante ou potentielle, lié à la dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par son incapacité de faire face à ses engagements.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente, pour l'établissement, l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers au titre d'une échéance donnée, avec l'impossibilité pour l'établissement de se procurer les liquidités nécessaires sur le marché.

d) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte sur des instruments de bilan ou de hors bilan, engendré par un mouvement adverse des paramètres de marché, qu'ils soient de taux, d'actions, de *spreads* de crédit, de change, de volatilité ou liés à une variation de prix de manière générale.

e) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

f) Risque global de taux

Le risque de taux représente l'impact sur les résultats annuels et la valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

g) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque découlant de l'application des contrats d'assurance. Couvrant des engagements divers relatifs aux différents contrats d'assurance commercialisés par le groupe CNP Assurances, il fait l'objet d'une description détaillée dans le paragraphe II.3.e) "Méthodes et mesure des risques - Risque d'assurance".

h) Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte économique résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et des systèmes d'information. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes.

i) Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

2 - Processus de prise de risque

a) Dispositif de décision

Hors activités de marché, tout investissement fait l'objet d'un comité des engagements présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts lorsque le montant dépasse 50 M€ et par le directeur général adjoint lorsqu'il est compris entre 10 et 50 M€.

a.1) Engagements hors activités d'investisseur financier

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux. La DRCI participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision expresse du plus haut échelon de la hiérarchie du métier et fait l'objet d'un *reporting* au Comité de direction de la Caisse des Dépôts.

a.2) Engagements sur activités d'investisseur financier

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la DRCI aux Comités mensuels actif-passif et aux Comités trimestriels de suivi des portefeuilles, présidés par le directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir.

Ce Comité trimestriel examine la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (typiquement 5 ans) des objectifs et des risques financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses approfondies de l'équilibre actif/passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actifs sont déclinées ensuite classe d'actifs par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et private equity font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

b) Procédure de surveillance

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, le Comité des risques de contrepartie déjà évoqué plus haut se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la DRCI, et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la DRCI suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la DRCI. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le reporting mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

c) Procédure de réduction des risques

Concernant les portefeuilles taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent la Caisse des Dépôts au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. La Caisse des Dépôts gère ce risque par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral).

La compensation est une technique utilisée pour atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés.

Le principal mode de compensation appliqué par la Caisse des Dépôts est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci.

Ce solde (*close-out netting*) peut faire l'objet d'une garantie ("collatéralisation") consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts. Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres bipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale.

Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération bancaire française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction des risques par titrisation de créances.

d) Procédure de dépréciation

d.1) Les Comités de provisionnement métier et fédéral

Une procédure de provisionnement et de passage en compte de résultat (charges ou produits) est opérationnelle au sein de l'Établissement public.

Selon cette procédure, les décisions en matière de provisions sont prises par des comités de provisions positionnés à deux niveaux en fonction de limites de délégation accordées, appréciées par opération : le Comité de provisionnement métier et le Comité de provisionnement fédéral.

Ces comités ont à connaître les provisions réglementées, les provisions pour risques et charges ainsi que les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs (créances douteuses, immobilisations, etc.).

Des dépréciations sont notamment constatées, en cas de risque de non recouvrement des encours douteux ou compromis. La dépréciation des titres de participation auparavant traitée dans ces comités relève désormais du comité de valorisation de l'activité titres pour compte propre (cf. §II d.2), à l'exception de l'activité investisseur d'intérêt général gérée par la direction du développement territorial.

Par ailleurs, sont également maintenus dans les Comités de provision métier et fédéral les titres faisant l'objet d'une procédure judiciaire (contentieux, litiges, liquidations, etc.).

Les deux instances se tiennent à périodicité trimestrielle et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la validation des montants de dépréciations proposées.

Les Comités de provision métiers statuent sur les flux compris entre 50 et 300 K€. Ils examinent les stocks de provisions compris entre 1,5 et 4 M€ pour un tiers ou un dossier donné.

Le Comité de provision fédéral statue sur les dossiers supérieurs à 300 K€ en flux et examine les stocks de provisions supérieurs à 4 M€.

La direction juridique et fiscale et la DRCI sont des membres permanents du Comité de provisionnement fédéral.

d.2) Le Comité de valorisation de l'activité titres pour compte propre

Le Comité de valorisation de l'activité titres a pour objet de déterminer, sur la base des informations qui lui sont communiquées, les valorisations à retenir, et les éventuelles dépréciations à constater, dans les comptes de la Section générale et les comptes consolidés du Groupe.

a) Risque de crédit

■ Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et

Présidé par le directeur des finances, il se réunit semestriellement dans le mois qui suit la date d'arrêté statutaire des comptes. Ses membres permanents sont le directeur des risques et du contrôle interne, le directeur juridique et fiscal, les responsables des départements pilotage financier et comptabilité, développement filiales et participations, gestion financière et le responsable de la gestion du portefeuille de la Section générale.

Le comité apprécie les propositions de dépréciations en normes IFRS selon des modalités décrites en détail dans le chapitre des principes comptables.

Les modalités de dépréciation des écarts d'acquisition et des titres mis en équivalence sont décrites dans le chapitre des principes comptables.

3 - Méthodes et mesure des risques

Dans le contexte de dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique, la Caisse des Dépôts a renforcé son suivi des risques financiers, qu'ils soient de marché ou de crédit.

Actuellement, les expositions sur actifs de taux portent sur quatre principales classes d'actifs :

- les émetteurs souverains de l'Union européenne, l'univers d'investissement autorisé comprenant en outre les États-Unis, le Canada, la Suisse, le Japon qui n'enregistrent aucune exposition au 31 décembre 2010 ;
- les établissements financiers de la zone OCDE notés dans l'univers *investment grade* ;
- les émetteurs *corporate* de la zone OCDE notés dans l'univers *investment grade* ;
- des parts de titrisation, systématiquement senior, et essentiellement exposées au marché hypothécaire résidentiel européen.

des instruments dérivés, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	27 007	26 139
Instruments financiers dérivés de couverture	309	183
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	111 613	103 968
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 670	12 578
Prêts et créances sur la clientèle	31 060	24 636
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20 171	18 009
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	194 830	185 513
Engagements de financement donnés	6 485	24 490
Engagements de garantie financière donnés	2 077	1 989
Autres engagements donnés	30 504	20 078
Provisions pour engagements donnés		
Exposition des engagements hors bilan nets des provisions	39 066	46 557
Total de l'exposition nette	233 896	232 070

Le total de l'exposition nette du groupe Caisse des Dépôts regroupe essentiellement la Section générale et le groupe CNP Assurances :
 - au 31 décembre 2009 la Section générale représente 50 % du total et le groupe CNP Assurances 47 % ;
 - au 31 décembre 2010 la Section générale représente 46 % du total et le groupe CNP Assurances 50 %.

Les expositions nettes des autres filiales ne sont pas significatives au regard du total Groupe.

Les risques de crédit des portefeuilles de taux sont mesurés à partir de la somme des engagements par catégories homogènes d'appréciation des risques de crédit (notations).

Une équipe d'analystes de DRCI attribue aux émetteurs (hors titrisations) des notes en fonction de leur risque de crédit, sur une échelle homogène avec celle utilisée par les agences de *rating*. L'importance de l'engagement calculé, pour un émetteur donné, est fonction de la valeur de marché des titres sur lesquels portent l'engagement, et de leur nature.

Pour les produits dérivés, l'engagement intègre un complément additif (*add-on*) représentatif d'une exposition future possible au risque.

Les titrisations en portefeuille font l'objet d'une échelle d'appréciations qualitatives internes spécifiques permettant de nuancer leur qualité, la Caisse des Dépôts (Section générale) n'ayant recours qu'à des titrisations notées AAA à leur émission, par au moins une agence.

Les contreparties des métiers prêteurs font l'objet d'un score par des équipes dédiées, logées au sein des métiers.

Les portefeuilles de titres, à l'exception de ceux détenus jusqu'à l'échéance, ont été, conformément aux principes IFRS, évalués à leur juste valeur, qui pour l'essentiel des portefeuilles correspond au cours de Bourse au 31 décembre.

■ Ventilation des actifs financiers par nature

	31.12.2010					
	Actifs financiers bruts ^(*)	Dont actifs financiers sains	Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation
(en millions d'euros)						
Instruments de dette (hors juste valeur par résultat)	133 649	133 374		275	(275)	133 374
Prêts et avances	34 492	33 776	35	681	(352)	34 140
Instruments dérivés						2 158
Total des actifs financiers ventilés par nature	168 141	167 150	35	956	(627)	169 672
Instruments de dette (à la juste valeur par résultat)						25 158
Total des actifs financiers						194 830

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

	31.12.2009					
	Actifs financiers bruts ^(*)	Dont actifs financiers sains	Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation
(en millions d'euros)						
Instruments de dette (hors juste valeur par résultat)	123 284	122 961		323	(323)	122 961
Prêts et avances	36 385	35 859	27	499	(155)	36 230
Instruments dérivés						1 544
Total des actifs financiers ventilés par nature	159 669	158 820	27	822	(478)	160 735
Instruments de dette (à la juste valeur par résultat)						24 778
Total des actifs financiers						185 513

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

■ Exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts

La dette souveraine se définit comme l'ensemble de titres de dette ayant comme contrepartie un pays donné, entendu comme puissance publique et ses démembrements.

L'exposition brute correspond aux montants comptabilisés au bilan (donc y compris les réévaluations des titres comptabilisés à la juste valeur et les éventuelles dépréciations).

Quant à l'exposition nette, elle correspond aux montants des expositions brutes nettes de garanties.

L'exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts provient essentiellement de la Section générale et du groupe CNP Assurances.

■ Exposition aux dettes souveraines de la Section générale

(en millions d'euros)	31.12.2010	
	Exposition brute	Exposition nette
France	5 492	5 492
Espagne	5 363	5 363
Allemagne	2 901	2 901
Italie	2 067	2 067
Autriche	1 006	1 006
Irlande	710	710
Belgique	326	326
Finlande	265	265
Grèce	206	206
Canada	174	174
Pays-Bas	119	119
Islande	10	10
Total de l'exposition de la Section générale	18 639	18 639

■ Exposition aux dettes souveraines du groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)	31.12.2010	
	Exposition brute	Exposition nette
France	14 769	963
Italie	6 104	448
Belgique	3 906	235
Espagne	3 880	307
Autriche	3 341	182
Brésil	3 153	1 580
Portugal	1 584	120
Pays-Bas	1 518	85
Irlande	1 406	80
Allemagne	1 229	71
Grèce	793	51
Finlande	682	43
Pologne	108	11
Luxembourg	104	19
Suède	89	4
Danemark	88	4
Slovénie	62	3
Grande-Bretagne	54	7
Canada	42	4
Chypre	13	12
Autres	64	4
Total de l'exposition du groupe CNP Assurances	42 989	4 231

Les données présentées dans ce tableau correspondent aux données du groupe CNP Assurances intégrées à 40,17 %. Les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée fondés sur la comptabilité reflet.

En l'absence de défaut avéré, aucun de ces titres de dettes souveraines, très majoritairement classés en AFS, n'a fait l'objet d'une dépréciation.

b) Risque de concentration

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante :

> pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements ;
- par zone géographique,

- par secteur industriel,
- par fourchette de notation,
- pour les 50 contreparties les plus importantes,
> pour les portefeuilles actions :
- concentration sectorielle : par la *Value at Risk* de marché du portefeuille par secteur,
- concentration individuelle : par l'indice de Gini ou l'indice de Herfindahl.
> pour l'ensemble des engagements de la Caisse des Dépôts : par la somme des expositions, au sens du risque crédit Bâle II, sur les premières contreparties, et par l'indice de Herfindahl calculé sur ces expositions.

■ Ventilation des instruments de dette (hors juste valeur par résultat) et instruments dérivés sains par notation de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
AAA	49 393	46 700
AA	35 304	31 688
A	35 788	32 660
BBB	5 574	4 274
BB	1 488	613
< B	111	87
Non noté	7 874	8 483
Total de la répartition par notation de crédit	135 532	124 505

■ Ventilation des instruments de dette (hors juste valeur par résultat) et des prêts et avances sains par agent économique et zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Administrations centrales	60 793	44 599
Établissements de crédit	22 169	31 477
Institutions non établissements de crédit	70 856	67 787
Grandes Entreprises	11 931	13 483
Clientèle de détail	1 377	1 312
Autres	24	162
Total de la répartition par agent économique	167 150	158 820
France	80 669	77 289
Autres pays d'Europe	72 107	68 974
Amérique du Nord	5 336	5 561
Amérique centrale et du Sud	801	900
Afrique et Moyen-Orient	19	4
Asie et Océanie	222	1 044
Autres	7 996	5 048
Total de la répartition par zone géographique	167 150	158 820

c) Risque de liquidité

■ Échéances contractuelles des actifs financiers par durée restant à courir

31.12.2010							
(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des actifs financiers
Caisse, banques centrales	6						6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	199	868	499	1 646	3 430	26 359	33 001
Instruments financiers dérivés de couverture			1	26	71	211	309
Actifs financiers disponibles à la vente	15 274	2 519	14 463	34 487	63 153	20 947	150 843
Prêts et créances	6 152	5 233	21 348	865	2 069	63	35 730
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	755	157	1 279	9 004	8 974	2	20 171
Total des actifs financiers	22 386	8 777	37 590	46 028	77 697	47 582	240 060

31.12.2009							
(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des actifs financiers
Caisse, banques centrales	17						17
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	622	345	1 027	1 538	2 599	25 520	31 651
Instruments financiers dérivés de couverture			3		2	178	183
Actifs financiers disponibles à la vente	12 759	6 476	8 943	37 162	46 887	29 150	141 377
Prêts et créances	29 376	56	5 560	771	1 443	8	37 214
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	225	460	1 640	9 425	6 257	2	18 009
Total des actifs financiers	42 999	7 337	17 173	48 896	57 188	54 858	228 451

■ Échéances contractuelles des passifs financiers par durée restant à courir

31.12.2010							
(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des passifs financiers
Banques centrales, CCP							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	94	554	228	2 461	2 824		6 161
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	3	2	21	358	249	413	1 046
Dettes envers les établissements de crédit	2 197	304	9 100	3 168	2 669	160	17 598
Dettes envers la clientèle	43 346	477	2 166	665	16	4 238	50 908
Dettes représentées par un titre	6 130	10 577	4 719	2 171	2 972		26 569
Dettes subordonnées				6	803	92	901
Total des passifs financiers	51 770	11 914	16 234	8 829	9 533	4 903	103 183

31.12.2009

(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	Total des passifs financiers
Banques centrales, CCP							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1		153	2 450	2 323		4 927
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	2	7	7	247	324	164	751
Dettes envers les établissements de crédit	5 041	297	13 202	2 747	3 213	59	24 559
Dettes envers la clientèle	37 402	3	1 618	106	63	4 124	43 316
Dettes représentées par un titre	5 533	9 116	7 089	550	2 450		24 738
Dettes subordonnées				6	502	92	600
Total des passifs financiers	47 979	9 423	22 069	6 106	8 875	4 439	98 891

Le risque de liquidité de la **Caisse des Dépôts (Section générale)** est suivi au moyen du gap mesurant l'excédent de passif par rapport à l'actif, et son évolution dans le temps en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux.

Pour le **groupe CNP Assurances**, le risque de liquidité correspond à l'analyse des flux futurs d'actifs et des projections de paiements par échéance.

Les chiffres ci-dessous correspondent à 100 % du groupe CNP Assurances tandis que le groupe Caisse des Dépôts

consolide le groupe CNP Assurances à 40 % par intégration proportionnelle.

■ Flux futurs d'actifs

31.12.2010

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans
Actifs financiers disponibles à la vente	28 349	95 308	88 438	36 469
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 334	13 068	55 128	1 445
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	244	789	225	118
Prêts et créances	17			

31.12.2009

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans
Actifs financiers disponibles à la vente	20 909	76 667	78 664	44 629
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 106	13 837	5 671	1 838
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	179	607	472	136
Prêts et créances	14			38

■ Projections de paiements par échéance

31.12.2010

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	16 920	75 251	64 481	47 053	173 963

31.12.2009

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	16 481	70 623	61 239	45 392	158 919

d) Risque de marché

d.1) Les risques de marché

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** calcule :

> pour le portefeuille actions, au sein de la DRCI, des VaR (1 an, 99 %), par une méthode de Monte-Carlo à horizon 1 mois annualisée avec une multiplication par racine (12), à l'aide de l'outil Riskdata. Cet indicateur fait l'objet d'un reporting aux instances de gouvernance ;

> pour le portefeuille d'arbitrage de taux : une VaR (10 jours, 99 %), à l'aide de l'outil Bloomberg.

La VaR ainsi calculée est basée sur des hypothèses de distribution normales des sous-jacents (lois gaussiennes). Cela permet de donner une estimation du risque de perte maximal à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité.

La VaR calculée à partir de Riskdata fait appel à environ 20 000 facteurs de risque dits primaires (actions, taux, devises, volatilités implicites).

Pour le calcul des mesures de risque (incluant la VaR), Riskdata utilise un modèle de Monte-Carlo en grande dimension (1 000 scénarii) qui consiste à diffuser chacun de ces 20 000 facteurs de risque en respectant les volatilités historiques ainsi que les corrélations.

Lorsque le prix d'un produit n'est pas linéairement dépendant du facteur de risque primaire (comme pour les options), il est

revalorisé pour chacun des 1 000 scénarii à l'aide de formules de *pricing* intégrées à Riskdata.

La profondeur historique des données utilisées par Riskdata remonte au 1^{er} janvier 2000, sachant qu'une pondération exponentielle des événements est utilisée, avec une demi-vie correspondant à environ 8 mois. Ceci a pour effet d'accorder plus de poids aux événements récents qu'à ceux éloignés dans le temps.

Le risque du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts est décomposé par secteur (nomenclature ICB "Industry Classification Benchmark") permettant d'analyser les contributions sectorielles à la VaR globale. À cet effet, des VaR dites marginales sont calculées, permettant d'exprimer la contribution de chaque secteur à la VaR globale.

Les méthodes basées sur des distributions normales prennent mal en compte les événements extrêmes de marché. Pour cette raison, la DRCI a parallèlement développé des outils alternatifs au calcul des VaR gaussiennes. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de lois extrêmes qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence. Elles se présentent sous forme de stress tests.

La méthode actuelle de calcul de la VaR ne prend pas en compte l'effet d'un drift (rendement sans risque dans le cas de l'utilisation d'une probabilité risque neutre) qui vient amoindrir le montant de la VaR. Cette non-prise en compte a pour effet que le calcul actuel de la VaR surestime le risque d'environ 0,83 % en rythme annualisé (rendement annuel moyen sans risque constaté à fin 2010).

■ Indicateurs au 31 décembre 2010

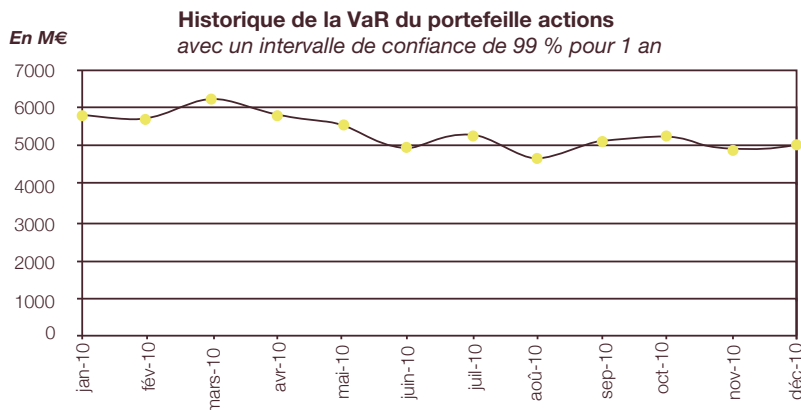
	VaR (1 an, 99 %)	VaR (10 jours, 99 %)
Portefeuilles actions	4 989 M€	
Portefeuille d'arbitrage taux		0,97 M€

■ Indicateurs au 31 décembre 2009

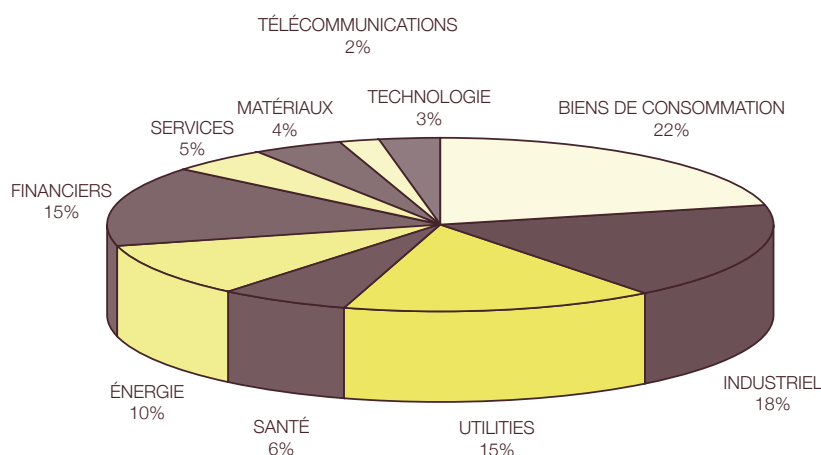
	VaR (1 an, 99 %)	VaR (10 jours, 99 %)
Portefeuilles actions	5 926 M€	
Portefeuille d'arbitrage taux		1,27 M€

■ Historique de la chronique de la VaR du portefeuille actions au titre de l'année 2010

Le *backtesting* réalisé au titre de cette VaR, a permis de conclure qu'aucune occurrence de dépassement de la VaR n'a été constatée sur les données mensuelles (horizon 1 mois du risque et de la performance) pour l'exercice 2010.



■ **Décomposition par facteur de risque de la VaR du portefeuille à fin 2010**



Le **groupe CNP Assurances** met en œuvre des tests de sensibilité visant à estimer l'exposition du Groupe aux fluctuations des cours de Bourse. Le management utilise particulièrement les analyses de sensibilité de la MCEV ("Market Consistent European Embedded Value") aux risques de marché et d'assurance. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP Assu-

rances SA, les filiales les plus significatives du groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Ce test de sensibilité mesure l'impact d'une baisse des marchés actions et immobiliers de 10 % : cette sensibilité correspond à une baisse immédiate de 10 % de la valeur des actions et de l'immobilier.

■ **Analyse de sensibilité MCEV ("Market Consistent Embedded Value") au risque actions**

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
	Actions -10%	Actions -10%
Impact MCEV	-493 M€	-383 M€

Le risque de marché du Fonds stratégique d'investissement, sur le périmètre des titres cotés dont la valeur au bilan consolidé s'élève à 12 539,9 M€ au 31 décembre 2010 (12 241,8 M€ au 31 décembre

2009), est calculé selon les modalités employées par la DRCI de la Caisse des Dépôts, c'est-à-dire une VaR (1 an, 99 %), par une méthode de Monte-Carlo, à l'aide de l'outil Riskdata.

■ **Indicateur de risque de marché du portefeuille coté (FSI)**

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
	VaR (1 an, 99 %)	VaR (1 an, 99 %)
Portefeuille actions cotées	4 586 M€	4 439 M€

d.2) Le risque de change

Pour la **Caisse des Dépôts (Section générale)**, le risque de change comptable est totalement couvert, les positions en devises à l'actif étant financées par emprunt de la devise. L'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins values latentes, reste en revanche non couvert.

Cet écart est suivi par le calcul d'une Value at Risk.

Pour le **groupe CNP Assurances**, les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

Le groupe du **Fonds stratégique d'investissement** n'est pas exposée de façon directe et significative au risque de change au 31 décembre 2010.

d.3) Le risque global de taux

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : taux conventionnels, taux variables et taux fixes. La position à taux fixe est suivie par le *gap* taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte avec une décote croissante dans le temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est aussi calculée à travers 4 scénarii ; ils correspondent, toute chose égale par ailleurs à (i) une hausse instantanée du taux court suivie d'une stabilisation (scénario 1), (ii) une hausse continue du taux court (scénario 2), (iii) une volatilité du taux court sans tendance particulière (scénario 3) et enfin une évolution *forward* du taux court (scénario 4) :

- scénario 1 : impact sur le coût de refinancement d'une hausse du taux court de 100 bp ;
- scénario 2 : impact sur le coût de refinancement si le taux court augmente linéairement de 100 bp par an sur 3 ans ;
- scénario 3 : impact sur le coût de refinancement si le taux court subit une hausse de 100 bp sur 6 mois, baisse de 100 bp sur 6 mois (retour à la situation initiale), ce schéma étant répliqué sur 3 ans ;
- scénario 4 : impact sur le coût de refinancement de l'évolution *forward* du taux court.

Ces sensibilités sont complétées par un calcul de Var sur la position taux fixe, qui prend en compte le risque d'évolution négative de la valeur de marché de la position taux fixe.

Les indicateurs de sensibilité sont calculés en désaisonnant les dépôts des notaires ainsi que le float.

■ Sensibilité de la marge globale aux taux courts

(en millions d'euros)

31.12.2010

Année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
2011	-7,67	-10,91	-3,72	-4,61
2012	-41,27	-55,61	-20,29	-33,81
2013	-13,78	-30,24	-6,28	-21,15

(en millions d'euros)

31.12.2009

Année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
2010	-43,21	-27,05	-23,75	-40,82
2011	-46,88	-54,8	-15,92	-73,02
2012	-15,66	-32,48	-2,25	-30,91

Le **groupe CNP Assurances** met en œuvre des tests de sensibilité visant à estimer l'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt. Le périmètre couvert reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Ce test de sensibilité mesure l'impact d'une variation de la courbe des taux

de plus ou moins 100 points de base. Cette sensibilité correspond à une translation immédiate de 100 points de base à la hausse et à la baisse de la courbe des taux. Cette sensibilité implique entre autre une modification de la valeur de marché des produits de taux et des taux d'actualisation du risque.

■ Analyse de sensibilité MCEV au risque de taux d'intérêts

31.12.2010

	Taux d'intérêt + 100 bp	Taux d'intérêt - 100 bp
Impact MCEV	0 M€	-115 M€

31.12.2009

	Taux d'intérêt + 100 bp	Taux d'intérêt - 100 bp
Impact MCEV	54 M€	-222 M€

e) Risque d'assurance**e.1) Termes et conditions des contrats****■ Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches**

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent le groupe CNP Assurances à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

■ Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent les différents types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale, toutefois ils offrent des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible, tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;
- comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible)

dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu ;

- régimes à prestations définies (art. 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes ;
- retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441-1) : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point ;
- rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat :

- temporaires renouvelables pluriannuelles et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel ;
- rentes éducation, rentes de conjoint : rentes temporaires ou viagères en cas de décès du parent ou du conjoint ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital ;
- contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de toute partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire ;
- complémentaire maladie destinée à couvrir les soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais à l'occasion d'une maladie ou d'un accident par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Global Nao Vida au Portugal et Caixa Seguros au Brésil. Parmi ces contrats, les garanties couvertes comprennent l'assurance construction, l'assurance automobile. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

■ Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement

des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

■ Politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéficiaires

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéficiaires est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéficiaires est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégageement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéficiaires jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéficiaires attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation.

■ Bases de détermination des taux de participation aux bénéficiaires

La base de détermination des taux de participation aux bénéficiaires reste assise sur la comptabilité locale.

e.2) Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

■ Modèles d'estimation des provisions techniques

Les provisions techniques sont définies comme suit :

- provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré ;
- provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéficiaires attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéficiaires ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits ;
- provision de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs ;
- provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance ;
- provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ;
- provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

■ Objectifs du modèle d'estimation

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- le souci de mettre à niveau au plus vite les provisions suite aux changements de table de mortalité ;
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

■ Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification ;
- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques ;
- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire soit par recalcul exhaustif ;
- et l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

■ Mesure dans laquelle les hypothèses reposent sur des variables de marche/des variables propres à l'assureur considéré

Pour les contrats d'épargne et d'assurance vie, les taux d'actualisation sont au plus égaux au taux de rendement prudemment estimés des actifs. En assurance non-vie, les taux d'actualisation des provisions sont déterminés en référence au taux de marché. Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

■ Justification de l'utilisation d'hypothèses différentes de celles que l'on pourrait inférer des données passées

D'une manière générale, les hypothèses s'appuient sur l'historique et ne sont pas différentes de celles que l'on pourrait inférer sur la base des observations passées. Toutefois, dans le cadre du test de suffisance du passif (LAT), nous avons utilisé des lois de rachat dynamiques qui anticipent des hausses de loi de rachat qui n'ont pu être vérifiées par les données passées. Par ailleurs, les clés de partage qui ont servi à déterminer le partage des plus-values latentes s'appuient sur les calculs d'*embedded value* (valeur intrinsèque) et ne sont pas issues d'une observation directe du passé, mais plutôt d'une projection raisonnable du partage des plus-values latentes suivant les principes retenus pour le calcul de l'*embedded value* que le groupe CNP Assurances publie chaque année.

■ Prise en compte des corrélations entre les différentes hypothèses

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corrèle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

■ Nature des incertitudes sur les flux des contrats d'assurance

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations.

■ Sensibilité de la MCEV à une variation des rachats et de la sinistralité

La sensibilité de la MCEV à une baisse des rachats de 10 % est de +136 M€ au 31 décembre 2010. Par ailleurs, une baisse de 5 % de la sinistralité (risque de mortalité et invalidité) impacterait de +133 M€ la MCEV au 31 décembre 2010.

e.3) Concentration du risque d'assurance

■ Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la société et

à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance de CNP Assurances est définie en conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excédent par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

■ Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en excédent catastrophe par des réassureurs professionnels.

> Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels (affaires directes et acceptations auprès de CNP Assurances souscrites par les filiales (LBPP, CNP Vita et CNP Vida)) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Catastrophe décès-PTIA auprès de réassureurs du marché comme suit. Un événement catastrophique est constitué d'au moins cinq victimes, CNP Assurances conserve 10 PASS par événement, les réassureurs couvrent 1 000 PASS par événement et 2 000 PASS par exercice (PASS : Plafond annuel de la sécurité sociale : 34 620 euros en 2010).

> Portefeuille collectif :

- l'ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes de coassurances cédées et acceptations en quote-part souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau commun des assurances collectives qui prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance de marché de 30 M€ dont CNP Assurances représente 26 %, une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes selon 4 tranches : tranche 1 : 20XS 30 M€ ; tranche 2 : 100XS 500 M€ ; tranche 3 : 250XS 150 M€ ; tranche 4 : 100XS 400 M€, avec une reconstitution payante à 200 % sauf pour le Nucléaire et le Terrorisme NBC ; un événement est défini à partir de trois victimes ;
- par ailleurs, les protections Catastrophes accordés par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont rétrocédées auprès de réassureurs du marché. L'événement est défini à partir de trois victimes, la conservation de CNP Assurances et des organismes de prévoyance (ceux-ci intervenant en priorité pour leurs 2 ou 3 "têtes sinistrées" les plus élevées) est de 1,25 M€ par événement et l'engagement des réassureurs couvre 37 M€ par événement et 60 M€ par exercice à l'exception, des risques Nucléaire et le Terrorisme NBC pour lesquels la couverture par exercice est limitée à 30 M€.

L'ensemble des portefeuilles du Groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de décès-IPA3 d'un assuré au delà de 40 PASS.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population ;
- les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants ;
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance ;

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité ; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

e.4) Options, garanties et dérivés incorporés non séparés

■ Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt ou au risque de marché générés par des dérivés incorporés (si dérivés pas à la JV)

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

e.5) Risque de crédit (spécificités des contrats d'assurance)

■ Informations sur le risque lié à la réassurance souscrite/ termes et conditions des garanties reçues ou données

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en *Excess* apportées à la CNP par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

■ Informations sur le risque lié aux contrats d'assurance crédit et aux garanties financières/informations sur le risque lié aux comptes courants intermédiaires

Les contrats d'assurance présentent des risques spécifiques tels que les risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit.

Les assignations enregistrées en 2010 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par CNP Assurances enregistrent une baisse de 5 % par rapport à l'exercice 2009. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 11 %, ce qui porte à 1 439 les procès en cours au 31 décembre 2010. Cette baisse est moindre que celle enregistrée en 2009 (3 %) en raison d'une part de la diminution du nombre des nouveaux contentieux et d'autre part de l'augmentation du nombre de dossiers classés par rapport à l'exercice précédent (+ 5 %).

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par CNP Assurances tant en assurance individuelle que collective.

Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire et de façon secondaire sur le risque décès.

Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant CNP à un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences lourdes pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

On peut également identifier des risques émergents d'assurance. La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi des textes en préparation et la participation, par le biais des instances représentatives de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre, à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes afin d'en illustrer concrètement les impacts.

8. Événements postérieurs à la clôture

I - Veolia Transdev

Veolia Environnement et la Caisse des Dépôts ont annoncé le 3 mars 2011 la naissance de Veolia Transdev, premier acteur privé mondial de la mobilité durable avec plus de 110 000 collaborateurs dans 28 pays, fruit du rapprochement de leurs filiales respectives Veolia Transport et Transdev.

Suite à la réalisation des opérations prévues par les accords signés en mai 2010, Veolia Transdev est détenu à parité par Veolia Environnement et la Caisse des Dépôts. Le rachat de la participation de 25,6% de la RATP dans Transdev a été fait sous forme d'échange d'actifs français et internationaux appartenant à Transdev et à Veolia Transport.

L'adaptation du pacte d'actionnaires, annoncée le 7 février 2011, permet à Veolia Transdev de disposer d'une direction générale unifiée et à chaque actionnaire d'exercer un contrôle conjoint sur Veolia Transdev. Ce nouvel ensemble sera consolidé par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts à partir de début mars 2011.

9. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Caisse des Dépôts						
Caisse des Dépôts						
CDC (SECTION GÉNÉRALE)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FINANCIÈRE TRANSDEV SA	GLOB	100,00	50,11	GLOB	100,00	50,11
GROUPE BETURE / CAP ATRIUM SASU	GLOB	100,00	99,96	GLOB	100,00	99,96
CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	GLOB	100,00	58,84	GLOB	100,00	61,16
INFORMATIQUE CDC	GLOB	100,00	40,00	GLOB	100,00	40,00
AEW EUROPE	EQUI	40,00	40,00	EQUI	40,00	40,00
SCI SARIHV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI ATHOS ⁽¹⁾				GLOB	100,00	100,00
SCI RIVE GAUCHE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
URBA CLUB ⁽¹⁾				GLOB	100,00	100,00
LOGISTIS	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
FONCIÈRE FRANKLIN	GLOB	100,00	100,00			
SCI BOULOGNE ILÔT V	GLOB	100,00	100,00			
SCI SILOGI	GLOB	100,00	100,00			
SCI 43 45 RUE DE COURCELLES	GLOB	100,00	100,00			
SCI 182 RUE DE RIVOLI	GLOB	100,00	100,00			
SCI ALPHA PARK	PROP	50,00	50,00			
SCI PRINTEMPS DE LA VALETTE	PROP	50,00	50,00			
SCI CUVIER MONTREUIL	PROP	50,00	50,00			
SAS RICHELIEU VIVIENNE	PROP	50,00	50,00			
Groupe Anatol Invest						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ANATOL INVEST HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ATRIUM TOWER (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
BRISTOL (Hongrie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
IBC (République Tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
MOMPARK MFC (Hongrie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
MYSLBEK (République Tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PAIGE INVESTMENTS (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
WEBC (Hongrie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Banque Assurance						
Dexia						
DEXIA	EQUI	13,03	13,03	EQUI	13,03	13,03
Groupe CNP Assurances						
CNP ASSURANCES⁽²⁾	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
AEP3 SCI	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
AEP4 SCI	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
AL DENTE 3 3DEC	PROP	40,17	22,69	PROP	40,14	22,34
ASSURBAIL	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	39,76
ASSURIMMEUBLE	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
BARCLAYS VIDA Y PENSIONES (Espagne)	PROP	40,17	20,08	PROP	40,14	20,07
BOULE DE NEIGE 3 3DEC	PROP	40,17	24,59	PROP	40,14	24,29
CAIXA SEGUROS (Brésil)	PROP	40,17	20,79	PROP	40,14	20,77
CDC IONIS FCP 4DEC	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
CIMO	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
CNP ACP 10 FCP	PROP	40,17	19,98	PROP	40,14	19,96
CNP ACP OBLIG FCP	PROP	40,17	19,94	PROP	40,14	19,95
CNP ASSUR ALT. 3DEC	PROP	40,17	40,08	PROP	40,14	39,79
CNP ASSUR EURO SI	PROP	40,17	39,00	PROP	40,14	38,94
CNP HOLDING BRASIL (Brésil)	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
CNP EUROPE LIFE LTD (Irlande)	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
CNP IAM	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
CNP IMMOBILIER	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
CNP INTERNATIONAL	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
CNP SEGUROS DE VIDA (Argentine)	PROP	40,17	30,72	PROP	40,14	30,69
CNP UNICREDIT VITA (Italie)	PROP	40,17	23,10	PROP	40,14	23,08
CNP VIDA (Espagne)	PROP	40,17	37,76	PROP	40,14	37,73
ÉCUREUIL PROFIL 30	PROP	40,17	38,28	PROP	40,14	38,05
ÉCUREUIL PROFIL 90	PROP	40,17	21,80	PROP	40,14	21,89
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	PROP	40,17	20,49	PROP	40,14	20,47
GLOBAL (Portugal)				PROP	40,14	33,52
GLOBAL VIDA (Portugal)				PROP	40,14	33,54
ITV	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE	PROP	20,08	20,08	PROP	20,07	20,07

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
LBPAM ACT. DIVERSIF 5DEC	PROP	40,17	30,40	PROP	40,14	29,67
LBPAM PROFIL 50 D 5DEC	PROP	40,17	30,00	PROP	40,14	28,59
MARFIN INSURANCE HOLDINGS LTD (Chypre)	PROP	40,17	20,12	PROP	40,14	20,11
PB6	PROP	20,08	20,08	PROP	20,07	20,07
PRÉVIPOSTE	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
PROGRESSIO 5DEC	PROP	40,17	37,15	PROP	40,14	36,93
SICAC	PROP	40,17	40,17	PROP	40,14	40,14
UNIVERS CNP 1 FCP	PROP	40,17	40,08	PROP	40,14	40,05
VIVACCIO ACT 5DEC	PROP	40,17	32,46	PROP	40,14	32,29
Pôle Financement des entreprises						
Groupe Fonds stratégique d'investissement						
FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT (FSI)	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
EIFFAGE	EQUI	20,67	10,54	EQUI	20,75	10,58
SOPROL	EQUI	18,75	9,56	EQUI	18,75	9,56
HIME	EQUI	38,00	19,38	EQUI	38,00	19,38
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	EQUI	20,13	10,27	EQUI	20,14	10,27
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	EQUI	23,99	12,23	EQUI	23,99	12,23
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EQUI	25,62	13,07	EQUI	25,63	13,07
DAHER	EQUI	17,06	8,70	EQUI	17,13	8,73
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FCPR PART'COM	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
PART'COM	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FSI PME PORTEFEUILLE	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FFI PARTS A	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FFI PARTS B	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FPMEI	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FFI2	GLOB	100,00	51,00			
SA OSEO	EQUI	27,32	27,32	EQUI	43,23	43,23
QUALIUM INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES I				GLOB	100,00	89,90
CDC ENTREPRISES II	GLOB	100,00	37,30	GLOB	100,00	37,30
CDC INNOVATION	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
UNIVERS 12	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CDC ÉLAN PME	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AVENIR ENTREPRISES GESTION	GLOB	100,00	60,48	GLOB	100,00	60,48
CDC ENTREPRISES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Pôle Immobilier et Tourisme						
Immobilier						
Groupe Icade						
ICADE SA ⁽³⁾	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE FINANCES	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
FONCIÈRE						
LOGEMENT						
ICADE COMMERCES SAS	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI LOCATIVES (7 sociétés)	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
PARCS TERTIAIRES						
CFI	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI BASSIN NORD	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI LE PARC DU MILLÉNAIRE	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI PDM 1	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI PDM 2	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI PDM 3	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI SEVERINE	GLOB	100,00	33,77	GLOB	100,00	35,50
SNC ICADE CBI	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
BUREAUX - France						
ICADE TOUR DESCARTES	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI CAMILLE DESMOULINS	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	PROP	33,33	18,76	PROP	33,33	19,72
SCI DU 31-33 RUE DE MOGADOR	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI DU 69 BLD HAUSSMANN	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI ICADE LEO LAGRANGE (ex VILLEJUIF)	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI ICADE RUE DES MARTINETS	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI LE TOLBIAC	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SCI MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI MORIZET	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
FILIALES DE COMPAGNIE LA LUCETTE						
SCI CHAMBOLLE	GLOB	100,00	56,28			
SARL IRANCY	GLOB	100,00	56,28			
SCI MOREY	GLOB	100,00	56,28			
SARL GARONNE	GLOB	100,00	56,28			
SCI MONDOTTE	GLOB	100,00	56,28			
SARL DIDEROT	GLOB	100,00	56,28			
SNC MISTRAL	GLOB	100,00	56,28			
SARL BRETON	GLOB	100,00	56,28			
SCI LOIRE	GLOB	100,00	56,28			
LA LUCETTE MANAGEMENT SAS	GLOB	100,00	56,28			
MILU INVESTISSEMENTS SAS	GLOB	100,00	56,28			
SARL LIBOURNE	GLOB	100,00	56,28			
SARL LANDES	GLOB	100,00	56,28			
SCI 21 (TRANSALLIANCE)	GLOB	100,00	56,28			
SCI ST OUEN ÉVRY	GLOB	100,00	56,28			
SCI 3 FONTANOT	GLOB	100,00	56,28			
SCI NANTERRE ÉTOILE PARK	GLOB	100,00	56,28			
SCI GASCOGNE - BUREAUX	GLOB	100,00	56,28			
SCI ÉVRY MOZART	GLOB	100,00	56,28			
SCI ÉVRY EUROPÉEN	GLOB	100,00	56,28			
SIICinvest						
HC INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI MARIGNANE LA PALUN	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI XM CLERMONT FERRAND				GLOB	100,00	59,17
SCI ZEUGMA	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
BUREAUX - Allemagne						
ICADE REIT	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM GERMANY GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM AHRENSDORF GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK8 GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK9 GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM DACHAUER STRASSE GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ICADE REIM FRANKENALLEE GMBH				GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 3 GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 4 GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM GOLDSTEINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM HOHENZOLLERN DAMM GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 1) GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 3) GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM KOCHSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM MERCEDESSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM RHINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM SALZUFERSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE REIM TURLENSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT GMBH	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT & Co KG	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
CENTRES COMMERCIAUX						
ICADE BRICOLAGE	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	56,21
ICADE BRICOLAGE CBI	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	56,21
SAS ODYSSEUM	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
ÉQUIPEMENT PUBLIC ET SANTÉ						
SAS ICADE SANTÉ	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI BÂTIMENT SUD CENTRE HOSPITALIER PONTOISE	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI BSM DU CHU DE NANCY	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI LES TOVETS	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI POLICE DE MEAUX	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SCI SOCRATE	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
PROMOTION						
PROMOTION LOGEMENT						
125 sociétés en GLOB	GLOB			GLOB		
72 sociétés en PROP	PROP			PROP		
19 sociétés en EQUI	EQUI			EQUI		

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PROMOTION TERTIAIRE						
ICADE PROMOTION	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
AMÉNAGEMENT CROIX DE BERNY	GLOB	100,00	35,29	GLOB	100,00	37,10
ANTONY PARC II SCI				GLOB	100,00	59,17
ARKADEA SAS	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
CITÉ SANITAIRE NAZAIRIENNE	GLOB	100,00	33,77	GLOB	100,00	35,50
CLAUDE BERNARD LOT T	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
FRANCE OUEST PROMOTION				GLOB	100,00	59,17
ICADE DOCKS DE PARIS	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE G3A PROMOTION	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADLEO	GLOB	100,00	37,52	GLOB	100,00	39,45
LES BUREAUX DE L' ÎLE DE NANTES	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
LES PORTES D'ARCUEIL A SNC				GLOB	100,00	59,17
LES PORTES D'ARCUEIL B SNC				GLOB	100,00	59,17
LES PORTES D'ARCUEIL C SNC				GLOB	100,00	59,17
NERUDA FONTANOTS SCI	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ODYSSEUM 2 SCI	GLOB	100,00	43,34	GLOB	100,00	45,56
PB31 PROMOTION SNC	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
SAS PARIS NORD-EST ⁽⁴⁾	PROP	80,00	66,88	PROP	80,00	67,75
SCCV LE PERREUX CANAL	GLOB	100,00	40,80	GLOB	100,00	42,90
SCCV SAINT DENIS LANDY 3	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
SCI 22/24 RUE DE LAGNY				PROP	51,00	30,17
SCI CAP EST LOISIRS	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
SCI ESPACE MARCEAU				PROP	51,00	30,17
SCI HELENA PARC	GLOB	100,00	28,70	GLOB	100,00	30,17
SCI MONTRouGE CAP SUD	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
SCI PARIS BERTHELOT	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
SCI PORTES DE CLICHY	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
SCI VILLEJUIF GUIPONS	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SNC DU CANAL ST LOUIS	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SNC DU PLESSIS BOTANIQUE	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SNC GERLAND 1	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
SNC GERLAND 2	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SNC ICAPROM (ex SNC TECHNICAMPUS)	PROP	45,00	25,33	PROP	45,00	26,62
SNC ÎLE SEGUIN 6				PROP	50,00	29,58
SNC ROBINI	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
SNC SAMICADE	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
SORIF ICADE LES PORTES D'ESPAGNE	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
TOULOUSE CANCEROPOLE	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
RETAIL PARK DES VIGNOBLES	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SAMICADE GUADELOUPE	PROP	50,00	28,14	PROP	50,00	29,58
SAS CHRYSALIS DEVELOPPEMENT	PROP	35,00	19,70			
SCCV MACDONALD BUREAUX	PROP	50,00	28,14			
SNC PARIS MACDONALD PROMOTION	GLOB	100,00	56,28			
SCI MACDONALD COMMERCES	GLOB	100,00	56,28			
ICADE ARCOBA						
ICADE ARCOBA	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE SETRHI SETAE						
ICADE SETRHI SETAE	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
SERVICES						
ICADE SERVICES	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ACTIVITÉ DE CONSEIL ET D'EXPERTISE						
ICADE CONSEIL	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE EXPERTISE	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE GESTEC RS	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE SURETIS	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
ICADE TRANSACTIONS	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
IMMOBILIARIA DE LA CDC ESPANA	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
IPORTA SAS	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
RÉSIDENCES SERVICES						
ICADE RÉSIDENCES SERVICES (ex ICADE EUROSTUDIOMES)	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17
EURO CAMPUS	GLOB	100,00	33,77	GLOB	100,00	35,50
FINCAS ANZIZU	GLOB	100,00	53,47	GLOB	100,00	56,21
RESA	GLOB	100,00	37,71	GLOB	100,00	39,64
PROPERTY MANAGEMENT						
ICADE PROPERTY MANAGEMENT (ex IGT)	GLOB	100,00	56,28	GLOB	100,00	59,17

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ICADE BENELUX				GLOB	100,00	59,17
ICADE ITALIA				GLOB	100,00	59,17
ICADE ITALIA AGENCY				GLOB	100,00	59,17
Groupe Société Nationale Immobilière						
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
S2AI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAGI				GLOB	100,00	100,00
SAINTE BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS DES CASERTS	GLOB	100,00	97,00	GLOB	100,00	97,00
SCET	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI DES RÉGIONS ⁽⁶⁾	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Tourisme						
Groupe Compagnie des Alpes						
COMPAGNIE DES ALPES SA	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
COMPAGNIE DES ALPES FINANCEMENT SNC	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
DOMAINES SKIABLES						
CADEVI	GLOB	100,00	39,94			
CDA DS SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
CDA SKI DIFFUSION SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
CIEL SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
CMBF (COURMAYEUR MT BLANC) SPA (Italie)				EQUI	29,81	15,41
DEUX ALPES INVEST SA ⁽⁶⁾	GLOB	100,00	42,90			
DEUX ALPES LOISIRS SA ⁽⁶⁾	GLOB	100,00	41,69			
DEUX ALPES VOYAGES SA (DAV) ⁽⁶⁾	GLOB	100,00	41,69			
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE (DSF) SA	GLOB	100,00	32,33	GLOB	100,00	32,07
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIÈRE SAS (DSR)	EQUI	20,00	7,99	EQUI	20,00	7,92
DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV)	EQUI	20,00	7,99	EQUI	20,00	7,92
DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE (DSG) SA	GLOB	100,00	32,32	GLOB	100,00	32,06
GROUPE COMPAGNIE DU MONTBLANC SA	EQUI	33,47	13,37	EQUI	33,47	13,26
MERIBEL ALPINA SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
MONTAVAL SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
PIERRE ET NEIGE SA ⁽⁶⁾	GLOB	100,00	41,69			
SAAS FEE BERGBAHNEN AG (Suisse)				GLOB	100,00	16,49

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SERRE CHEVALIER VALLEY SA	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
SOCIÉTÉ DES MONTAGNES DE L'ARC SA (SMA)	GLOB	100,00	38,80	GLOB	100,00	38,48
STÉ AMÉNAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOB	100,00	32,32	GLOB	100,00	32,06
STÉ AMÉNAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOB	100,00	39,16	GLOB	100,00	38,84
STÉ CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE VALLÉE DE BELLEVILLE SCI (SCIVABEL)	GLOB	100,00	32,60	GLOB	100,00	32,34
STÉ EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA)	EQUI	20,00	7,99	EQUI	20,00	7,92
STÉ EXPLOITATION VALLÉE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	GLOB	100,00	32,60	GLOB	100,00	32,33
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	GLOB	100,00	31,07	GLOB	100,00	30,81
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE L'AIGUILLE GRIVE SAS (STAG)	GLOB	100,00	38,80	GLOB	100,00	38,48
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE VAL D'ISÈRE SAS (STVI)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
SWISSALP SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
SWISSALP SERVICES SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
VALBUS SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
PARCS DE LOISIRS						
AQUARIUM GÉANT DE SAINT-MALO SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
AVENIR LAND SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
BAGATELLE SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
BELPARK BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
BICI ENTERTAINMENT SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
BOIS DE BAGATELLE SCI	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD LA MER DE SABLE SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
COFILO SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
DOLFINARIUM HARDEWIJK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
ECOBIOGESTION SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
ECOPARCS SA ⁽⁷⁾	EQUI	51,02	35,36	EQUI	51,02	35,27
FRANCE MINIATURE SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
GRÉVIN & CIE SA	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
GRÉVIN & CIE TOURAINE SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
GRÉVIN AVONTURENPARK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
GRÉVIN DEUTSCHLAND GMBH (Allemagne)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
HARDERWIJK HELLENDORRN HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
LES PRODUCTIONS DU PARC SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
MUSÉE GRÉVIN SA	GLOB	100,00	38,29	GLOB	100,00	37,98
CDA MANAGEMENT SAS (ex P2P WEB SAS)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
PARC AGEN SAS	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
PARC DE LOISIRS DE BAGATELLE SCI	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
PLEASUREWOOD HILLS LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
PREMIER FINANCIAL SERVICES BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PÈRE SA	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
WALIBI WORLD BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	39,61
Groupe Santoline						
GRUPE SANTOLINE	EQUI	33,87	33,87	EQUI	39,87	39,87
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement						
Infrastructure						
ALTEAU SA				GLOB	100,00	51,00
CDC INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
VERDUN PARTICIPATIONS 1	EQUI	49,00	49,00	EQUI	49,00	49,00
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	EQUI	33,20	33,20	EQUI	33,20	33,20
Groupe Egis						
EGIS SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FRANCE						
ACOUSTB	GLOB	100,00	59,41	GLOB	100,00	59,41
AIRPORT AERONAUTICAL EQUIPMENT	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
ATELIER VILLES ET PAYSAGES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
BETEREM INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
BETURE INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS AMÉNAGEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS AVIA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS BCEOM INTERNATIONAL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS BDPA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS CONSEIL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS EAU	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EGIS INGÉNIERIE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ENGINEERING	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS MOBILITÉ	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS RAIL	GLOB	100,00	99,12	GLOB	100,00	86,04
EGIS ROAD OPERATION SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROUTE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS STRUCTURE ET ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GUIGUES ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	100,00			
IOSIS Holding	GLOB	100,00	100,00	EQUI	34,00	34,00
JEAN MULLER INTERNATIONAL	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
MFI SAS	EQUI	33,34	33,34	EQUI	33,34	33,34
MUTATIONS	GLOB	100,00	99,98	GLOB	100,00	69,98
PARK + PARKINGS SÉCURISÉS POIDS LOURDS	PROP	40,00	40,00	PROP	40,00	40,00
ROUTALIS SAS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SATEC				GLOB	100,00	100,00
SEGAP SA	EQUI	50,00	50,00	EQUI	50,00	50,00
SEP A88	PROP	70,00	70,00	PROP	70,00	70,00
SINTRA	GLOB	100,00	99,12	GLOB	100,00	86,04
SLI				GLOB	100,00	100,00
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE MARSEILLE (SMM)	GLOB	100,00	99,12	GLOB	100,00	86,04
SOCIÉTÉ NOUVELLE INGEROUTE	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
SOFREAVIA SERVICE SA	GLOB	100,00	99,97	GLOB	100,00	99,97
URBANISME ET ACOUSTIQUE				GLOB	100,00	99,98
ÉTRANGER						
ARGE PPP FOE (Autriche)	PROP	40,00	40,00	PROP	40,00	40,00
ATTIKES DIADROMES LTD (Grèce)	EQUI	20,00	20,00	EQUI	20,00	20,00
AUTOBAHN + A8 GMBH (Allemagne)	EQUI	19,00	19,00	EQUI	19,00	19,00
AUTOBAHN + SERVICES (Allemagne)	PROP	56,00	56,00	PROP	56,00	56,00
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (AES)A (Pologne)	PROP	34,71	34,71	PROP	34,71	34,71
BIPROGEOPROJEKT (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
BHEGIS (Australie)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BONAVENTURA STRASSENERHALTUNG GMBH (Autriche)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CAOG (Chypre)	PROP	36,00	36,00	PROP	36,00	36,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CEL TRAK (Irlande)	EQUI	22,22	22,22	EQUI	22,22	22,22
CGM PROJEKT (Pologne)				GLOB	100,00	100,00
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EASYTRIP SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EAZY PASS LTD (Irlande)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EGIS ALGÉRIE (Algérie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS BULGARIE (Bulgarie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS CAMEROUN (Cameroun)	GLOB	100,00	99,92	GLOB	100,00	99,93
EGIS EYSER (Espagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INDIA Consulting Engineers Private Limited (Inde)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INVESTMENT PARTNERS (Luxembourg)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS MOBILITE (UK) Limited (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS POLAND (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIC (Australie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS IRELAND (Irlande)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS RAIL ISRAËL (Israël)	GLOB	100,00	99,12	GLOB	100,00	86,04
EGIS RAIL SL (Espagne)	GLOB	100,00	99,12			
EGIS ROAD OPERATION CROATIA (Croatie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROAD OPERATION PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROAD OPERATION UK (Grande- Bretagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROMANIA (Roumanie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EP INFRASTRUKTURPROJEKTENTWICKLUNG (Autriche)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
HERMES AIRPORTS LTD (Chypre)	EQUI	20,00	20,00	EQUI	20,00	20,00
ISIS BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ITS ROAD SERVICES LTD (Irlande)	PROP	50,00	50,00	PROP	49,50	49,50
JMI PACIFIC (Thaïlande)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
M6 TOLNA EXPLOITATION HONGRIE (Hongrie)	PROP	52,00	52,00	PROP	52,00	52,00
OPERS CUT (Portugal)	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ROAD SAFETY OPERATION IRELAND LTD (Irlande)	PROP	42,00	42,00			
SEMALY IRELAND (Irlande)	GLOB	100,00	99,12	GLOB	100,00	86,04

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	99,12	GLOB	100,00	86,04
SEMALY SINGAPOUR (Singapour)	GLOB	100,00	99,12	GLOB	100,00	86,04
SEMALY UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	99,12	GLOB	100,00	86,04
STALEXPORT TRANSROUTE AUTOSTRADA (Pologne)	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
TMC (Philippines)	PROP	34,00	34,00	PROP	34,00	34,00
TRANSLINK INVESTMENT (Australie)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSROUTE AUSTRALIA (Australie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE INTERNATIONAL CANADA SERVICES INC (Canada)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE TUNNEL OPERATIONS LTD (Irlande)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE UK LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Transport et environnement						
CDC CLIMAT	GLOB	100,00	100,00			
Groupe Transdev						
TRANSDEV SA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
FRANCE						
AEROPASS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
AIRCAR	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
ALPBUS FOURNIER	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
ALTIBUS.COM	GLOB	100,00	49,09	GLOB	100,00	49,09
AMV	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
ÉTABLISSEMENTS BREMOND FRÈRES (ex AUTOCARS BONNAFOUX BREMOND)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
AUTOCARS CHAMBONGROS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
AUTOCARS DARCHEGROS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
AUTOCARS MARTIN	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
BIEVRE BUS MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
BESANCON MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41			
C.E.A.T.	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
C.T.C.				GLOB	100,00	59,53
CAISSE COMMUNE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
CAP	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
CARS DE CHÂTEAU-THIERRY	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
CARS D'ORSAY	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CARS DU PAYS DE VALOIS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
CHAMPAGNE MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
CHARTRES MOBILITÉ	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
CITÉBUS 2 RIVES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
COURRIERS DE L'AUBE	GLOB	100,00	68,06	GLOB	100,00	68,06
DRYADE	GLOB	100,00	53,24	GLOB	100,00	53,24
ÉQUIVAL	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	37,21
TRANSDEV ESPACES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
EURAILCO	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	37,21
EUROPE AUTOCARS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
HANDILIB	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
IBEROLINES	PROP	50,00	18,74	PROP	50,00	18,74
IBERFRAN	PROP	25,00	9,44			
INTERVAL	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
LAON MOBILITÉ	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
LES CARS MARIETTE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
LOPES VOYAGES	GLOB	100,00	37,48	GLOB	100,00	37,48
MACON BUS				GLOB	100,00	74,41
MONTBLANC BUS	GLOB	100,00	55,73	GLOB	100,00	55,73
MOULINS MOBILITÉ	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
N°4 MOBILITÉS	GLOB	100,00	71,93	GLOB	100,00	71,93
ODULYS	GLOB	100,00	40,93	GLOB	100,00	40,92
TRANSDEV AÉROPORT TRANSIT (TAT)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
PAYS D'OC MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
PÔLE ÎLE DE FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
PROGETOURS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
R'ORLY	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
RAPIDES DE BOURGOGNE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
RAPIDES DU VAL DE LOIRE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
S.E.G.A.R	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
S.T.A.B.				GLOB	100,00	74,41
S.T.B.C.	GLOB	100,00	63,26	GLOB	100,00	63,26
SAINT QUENTIN MOBILITÉ	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
SCI LA TRENTAINE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
SCI 19 RUE DES SOURCES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SCI LA MARE MOUREUSE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
SCI LE LUREAU	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
SCI LE PRÉ BOUDROT	PROP	49,00	36,46	PROP	49,00	36,46
SCI MARAIS DE BELLENE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
SETAO	GLOB	100,00	74,40	GLOB	100,00	74,40
SNA AJACCIENS (SNAA)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU BRIANCONNAIS (STB)	GLOB	100,00	37,95	GLOB	100,00	37,95
HOTELIÈRE MELDOISE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
SOLEA	GLOB	100,00	50,45	GLOB	100,00	50,45
SAINT BRIEUC MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
STA CHALONS (STAC)	GLOB	100,00	59,53	GLOB	100,00	59,53
SUD EST MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
T.C.R.M.	EQUI	39,84	29,65	EQUI	39,84	29,65
T.C.V.O.	GLOB	100,00	37,95	GLOB	100,00	37,95
T.I.P.S.	GLOB	100,00	67,71	GLOB	100,00	67,71
TCR AVIGNON (TCRA)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSAMO	GLOB	100,00	66,82	GLOB	100,00	66,82
TRANSOVOIE	GLOB	100,00	74,04	GLOB	100,00	74,04
TRANSDATA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV AÉROPORT SERVICES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV ALLIER	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV ALPES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV ALSACE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV DAUPHINE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV ÉQUIPAGE	GLOB	100,00	74,41			
TRANSDEV EST	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV FINANCE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV FORMATION	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV MONTPELLIER	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV MULTIMODES	GLOB	100,00	74,41			
TRANSDEV NORD-EST	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV OUTRE-MER (ex TRANSDEV OCÉAN INDIEN)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV ORLÉANS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV PARIS EST	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV PARIS SUD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV PAYS D'OR	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV REIMS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV SUD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV SUD-OUEST	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANS'L	GLOB	100,00	74,40	GLOB	100,00	74,40
TRANSPART	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSPORT BÉRARD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSPORTS MARNE ET MORIN	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
VAL D'EUROPE AIRPORT (VEA)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
VIENNE MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
VILLENEUVE MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
VISUAL	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
VOYAGES CROLARD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
VOYAGES DUNAND	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
VOYAGES GUICHARD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
INTERNATIONAL						
Allemagne						
AWW	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
DEUTSCHE TOURING	GLOB	100,00	15,43	GLOB	100,00	16,56
DILLS REISEN	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
EURAILCO	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	37,21
EUROLINES VERKEHRSGESELLSCHAFT	EQUI	100,00	15,43	EQUI	100,00	15,43
MVB	GLOB	100,00	66,97	GLOB	100,00	66,97
NZM	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
RMVB	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	37,21
SUERLANNER	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV SZ	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSREGIO	PROP	50,00	27,90	PROP	50,00	27,90
VLD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
VREM	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
VRL	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
VRW	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
VERKEHRSBETRIEBE WESTFALEN-SUD (VWS SIEGEN)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
Australie						
METROLINK QUEENSLAND	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	37,21
METROLINK VICTORIA	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	37,21
TRANSDEV AUSTRALIA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV NEW SOUTH WALES	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	37,21
TRANSDEV QUEENSLAND	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV TSL PTY	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	37,21
TRANSDEV TSL (BRISBANNE FERRIES)	GLOB	100,00	74,41			
TRANSDEV VICTORIA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
Canada						
2755 4609 QUÉBEC	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
4345240 CANADA (AUTOCAR MÉTROPOLITAIN)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
4369645 CANADA (AUTOCAR MÉTROPOLITAIN)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
9200-0314 QUÉBEC (LES INVESTISSEMENTS RICHARD AUGER)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
9078-9975 QUÉBEC (MEDICAR)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
LIMOCAR ESTRIE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
LIMOCAR	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
LIMOCAR ROUSSILLON	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV CANADA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
Espagne						
TENEMETRO	GLOB	100,00	44,65	GLOB	100,00	44,65
TRANSDEV ESPANA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
IBERO EUROSUR	GLOB	100,00	20,00	GLOB	100,00	20,00
Grande-Bretagne						
BLACKBURN WITH DARWEN TRANSPORT	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
BLAZEFIELD BUSES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
BLAZEFIELD TRAVEL GROUP	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
BOURNEMOUTH TRANSPORT	GLOB	100,00	66,97	GLOB	100,00	66,96
BURNLEY & PENDLE TRAVEL	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
EURAILCO UK	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	37,21
HARROGATE & DISTRICT TRAVEL	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
HEATHROW COACH SERVICES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
KEIGHLEY & DISTRICT TRAVEL	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
LANCASHIRE COUNTY TRANSPORT	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
LANCASHIRE UNITED	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
LONDON UNITED	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
LONDON UNITED BUSWAYS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
LONDON SOVEREIGN	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
NOTTINGHAM TRAM CONSORTIUM	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	37,21
RATP PROJECT UK	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	37,21
TRANSDEV BLAZEFIELD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV NORTHEN BLUE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV RATP IRELAND	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	37,21
TRANSDEV SCOTLAND (ex TRANSDEV EDINBURGH TRAM)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV PLC	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV TRAM UK	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV YORK	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
YORKSHIRE COASTLINER	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
Italie						
AMT	PROP	41,00	30,51	PROP	41,00	30,51
DOLOMITI BUS	PROP	39,50	29,39	PROP	39,50	29,39
TRANSDEV GENOVA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV ITALIA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
Pays-Bas						
ACM OPLEIDINGEN	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
FOUNDATION AMBULANCEZORG NOORD OOST GELDERLAND	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
AUTOMOBIELBEDRIJF GEBROEDERS ZOET	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
TBC HOLDING BV	GLOB	100,00	55,81	GLOB	100,00	55,81
CONNEXION HOLDING	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
BESLOTEN VERVOER UTRECHT	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION AMBULANCEDIENSTEN	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION AMBULANCE SERVICES	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION AMBULANCEZORG	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION FACILITAIR BEDRIJF	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION FINANCE	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION INTERNATIONAL	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION NEDERLAND	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION OPENBAAR VERVOER	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION PARTICIPATIES	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION PERSONENVERVOER	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CONNEXION TAXI SERVICES	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION TOURS	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION VASTGOED	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION VLOOT	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CV ACTIVA WEERT	GLOB	100,00	36,83	GLOB	100,00	36,83
DELFTLAND BEDRIJFSDIENSTEN	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
GEBR. ZOET AMBULANCE	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
GEBROEDERS ZOET PERSONENVERVOER	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
GELUBEWI VASTGOED	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
GVU	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
HERMES GROEP	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
HERMES OPENBAAR VERVOER	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
LIMLINK	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
MOBINET UTRECHT	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
NEDERLANDSE BUURTBUSVERVOER MAATSCHAPPIJ	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
NEDERLANDSE SAMENWERKENDE TAXIBEDRIJVEN	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
NOVIO	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
NOVIO EXPRESS	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
NOVIO NET	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
NOVIO STEBO	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
CONNEXION WATER	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
P.G.W. JANSEN HOLDING	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
ROLINE	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV	EQUI	50,00	18,60	EQUI	50,00	18,60
CTS NOORD	EQUI	51,00	18,97	EQUI	51,00	18,97
BEDRIDJFSVERVOER LIMBURG	EQUI	25,00	9,30	EQUI	25,00	9,30
ADVANCED NETHERLANDS TRANSPORT	EQUI	20,00	7,44	EQUI	20,00	7,44
FAST FERRY	EQUI	93,00	34,60	EQUI	93,00	34,60
REISINFORMATIEGROEP	EQUI	32,80	12,20	EQUI	32,80	12,20
REGIONALE AMBULANCEDIENST NOORDWEST VELUWE	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
REGIONALE AMBULANCE VOORZIENING ZEELAND	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
SPEEDWELL REISBUREAUX	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TAXI HARDERWIJK	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
TECHNO SERVICE NEDERLAND	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
TSN DEUTSCHLAND	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	37,21
WATERBUS	GLOB	100,00	24,37	GLOB	100,00	24,37
Portugal						
ALPENDURADA, VIAGENS E TURISMO (ALPTUR)	GLOB	100,00	74,17	GLOB	100,00	74,16
ANTONIO DA CRUZ E JOAO DIAS NEVES	GLOB	100,00	74,17	GLOB	100,00	74,16
ASDOURO TRANSPORTES RODOVIARIOS DO DOURO	GLOB	100,00	74,17	GLOB	100,00	74,16
AUTO MONDINENSE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
ROCALDAS EMPRESA DE TRANSPORTES AUTOPENAFIEL	PROP	50,00	18,88	EQUI	25,31	18,83
AUTO VIACA ALMEIDA E FILHOS (AVAF)	GLOB	100,00	74,17	GLOB	100,00	74,16
AUTO VIACA AVEIRENSE (AVA)	GLOB	100,00	74,17	GLOB	100,00	74,16
CAIMA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
CALCADA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
CHARLINE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
MINHOS BUS (ex DOMINGOS)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
EMPRESA AUTOMOBILISTICA DE VIACAO E TURISMO (EAVT)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
EMPRESA DE TRANSPORTES ANTONIO CUNHA (ETAC)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
EMPRESA DE VIACAO BEIRA DOURO	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
HOLDING JOALTO TRANSDEV				GLOB	100,00	74,41
TRANSPORTES INTERNACIONAIS RODOVIARIOS DO NORTE	GLOB	100,00	37,48	GLOB	100,00	37,48
INTERCENTRO TRANSPORTES INTERNACIONAIS RODOVIARIOS DO CENTRO	GLOB	100,00	32,64	GLOB	100,00	32,63
INTERSUL TRANSPORTES INTERNACIONAIS RODOVIARIOS DO SUL	GLOB	100,00	31,13	GLOB	100,00	31,13
INTERGALIZA PARTICIPACOES E TRANSPORTES	PROP	50,00	17,39	PROP	50,00	17,39
JOALTO, RODOVIARIA DAS BEIRAS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
JOAQUIM GUEDES, FILHO E GENROS	GLOB	100,00	74,17	GLOB	100,00	74,16
JOSE RODRIGUES FONTES E LOURENCO SILVA GRANJA	GLOB	100,00	74,17	GLOB	100,00	74,16
JOSE VIEIRA PINTO, MENDES, PAIVA E CORREIA	GLOB	100,00	74,17	GLOB	100,00	74,16
RODOVIARIA D'ENTRE DOURO E MINHO (REDM)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
RODOVIARIA DA BEIRA INTERIOR (RBI)	GLOB	100,00	74,17	GLOB	100,00	74,16

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
RODOVIARIA DA BEIRA LITORAL (RBL)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
RODOVIARIA DO TEJO (RT)	PROP	50,00	18,88	EQUI	25,31	18,83
S2M	GLOB	100,00	44,65	GLOB	100,00	44,65
SOARES OLIVEIRA	GLOB	100,00	74,17	GLOB	100,00	74,16
SOCIEDADE DE TRANSPORTES DO CARAMULO	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSCOVILHA EMPRESA DE TRANSPORTES URBANOS DA COVILHA	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	37,20
TRANSCOVIZELA, TRANSPORTES PUBLICOS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV MOBILIDADE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV PARTICIPACOES SGPS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSDEV PORTUGAL TRANSPORTES (TPT)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
TRANSPORTES RODOVARIOS POTUGUESES DO NORTE (TRPN)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
UNIDADE MECANICA JOALTO (UMJ)	GLOB	100,00	74,32	GLOB	100,00	74,32
VIUVA CARNEIRO E FILHOS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	74,41
Maroc						
TRAMWAYS DE RABAT	GLOB	100,00	74,41			
Europe de l'EST						
TOURING CROATIA	GLOB	100,00	15,43	GLOB	100,00	16,56
TOURING BOHEMIA	GLOB	100,00	15,43	GLOB	100,00	16,56
TOURING POLSKA	GLOB	100,00	15,43	GLOB	100,00	16,56
TOURING-DTG SERBIA	EQUI	100,00	15,43	EQUI	100,00	15,43
EUROLINES POLSKA	GLOB	100,00	15,43	GLOB	100,00	16,56
BOSNIA TOURS	GLOB	100,00	15,43	GLOB	100,00	16,56
TOURING SCANDINAVIA	GLOB	100,00	15,43	GLOB	100,00	16,56
KOSMET TOURS INTERNACIONAL	GLOB	100,00	15,43	GLOB	100,00	16,56

(1) SCI Athos et Urba Club : Transmission universelle de patrimoine le 29 novembre 2010 avec la Caisse des Dépôts.

(2) CNP Assurances : taux d'intérêt de 40% avant retraitement des actions propres CNP.

(3) Icade SA : taux d'intérêt de 55,78% avant retraitement des actions propres Icade.

(4) SAS Paris Nord-Est détenue à 50% par la Caisse des Dépôts et à 30% par Icade Foncier Développement.

(5) SCI des Régions : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une codétention avec la Caisse des Dépôts (à 50/50).

(6) Taux d'intérêt calculé compte tenu d'une codétention avec la CDC à hauteur de 18,9%.

(7) Ecoparcs SA est également détenue à 24,94% par la Caisse des Dépôts.

Méthodes de consolidation GLOB : Intégration globale PROP : Intégration proportionnelle EQUI : Mise en équivalence.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe II.8 "Information sectorielle" de la note "2 – Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe" et sur la note 10 "Résultat par pôle" qui présentent l'évolution de l'information sectorielle publiée au 31 décembre 2010

et les données comparatives 31 décembre 2009 établies selon la nouvelle répartition sectorielle.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> Changement comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

■ Estimations comptables

> Dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Le groupe Caisse des Dépôts procède à des tests de dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites aux paragraphes III.2 et III.8 de la note "Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe" de l'annexe, et dans des conditions économiques et financières décrites dans le paragraphe "I. Base de préparation des états financiers" de la note "2 – Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe". Ces tests ont conduit à la constatation de dépréciations (paragraphe VI de la Note 1 "Faits marquants", Notes 20 et 22).

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

> Activités d'assurance

Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés du Groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques présentées au paragraphe III.12 de la note "Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe", et en note 27 de l'annexe.

Nous avons examiné les méthodes employées et la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues.

> Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Le Groupe comptabilise des dépréciations sur les actifs financiers disponibles à la vente (paragraphe III 1.2 de la note "Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe" et notes 4 et 13 de l'annexe) :

- pour les instruments de capitaux propres en cas de diminution significative ou durable de leur valeur ;
- pour les instruments de dette lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le processus d'identification d'indices de perte de valeur ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 29 mars 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Catherine Pariset



Bruno Tesnière



Guillaume Potel



Denis Grison

COMPTES ANNUELS DE LA SECTION GÉNÉRALE

ARRÊTÉS PAR
LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE LA
CAISSE DES DÉPÔTS
EN DATE DU
10 MARS 2011.

Bilan	99
Hors-bilan	100
Compte de résultat	101
Notes annexes aux états financiers	102

Bilan

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		12 692	13 570
Caisse, Banques centrales		3	11
Effets publics et valeurs assimilées	3	8 858	1 922
Créances sur les établissements de crédit	1	3 831	11 637
Opérations avec la clientèle	2	24 251	18 773
Comptes ordinaires débiteurs		1 187	1 309
Autres concours à la clientèle		23 064	17 464
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3	54 385	55 656
Obligations et autres titres à revenu fixe		41 971	43 786
Actions et autres titres à revenu variable		12 414	11 870
Participations	4	20 066	20 647
Immobilisations corporelles et incorporelles	5	2 824	2 653
Comptes de régularisation et actifs divers	6	10 092	3 180
Total actif		124 310	114 479
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	7	10 827	17 588
Dettes envers les établissements de crédit à vue		1 133	4 873
Dettes sur établissement de crédit à terme		9 694	12 715
Opérations avec la clientèle	8	51 831	45 168
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		44 768	36 891
Autres dettes envers la clientèle		7 063	8 277
Dettes représentées par un titre	9	29 585	27 271
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		29 585	27 271
Comptes de régularisation et passifs divers	10	12 140	4 595
Provisions	11	741	790
Dépôts de garantie		1	1
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	12	473	473
Capitaux propres - hors FRBG	12	18 712	18 593
Réserves et autres		17 594	17 029
Résultat de l'exercice		1 118	1 564
Total passif		124 310	114 479

Hors-bilan

(en millions d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	6 535	24 536
En faveur d'établissements de crédit	34	27
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	6 501	24 509
Engagements de garantie	1 580	1 515
En faveur d'établissements de crédit	242	243
En faveur de la clientèle	1 338	1 272
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	18 119	
Reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	18 119	
Engagements de garantie	2 097	1 849
Reçus des établissements de crédit	39	22
Reçus de la clientèle	2 050	1 816
Reçus de l'État, de collectivités territoriales et assimilés	8	11
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	2 818	542
Titres à livrer	241	187
Engagements de souscriptions FCPR	543	474
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés ⁽¹⁾	21 897	13 375
Autres engagements reçus	441	428

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises sont décrits dans la note 15.

(1) Dont engagement donné en faveur de l'ACOSS pour 5 Md€ (22 Md€ au 31 décembre 2009) correspondant à l'autorisation de découvert. Cette baisse s'explique par la création de nouvelles relations financières avec l'ACOSS à qui un crédit de trésorerie de 20 Md€ a été accordé.

La Caisse des Dépôts a nanti cette créance ACOSS pour 20 Md€ en contrepartie de laquelle elle a reçu un engagement de financement de la part de la Banque de France pour 18,1 Md€.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés		2 011	2 086
Opérations de trésorerie et interbancaires	19	71	84
Opérations avec la clientèle	20	357	171
Obligations et autres titres à revenu fixe	21	1 331	1 604
Autres intérêts et produits assimilés	22	252	227
Intérêts et charges assimilées		(1 142)	(1 199)
Opérations de trésorerie et interbancaires	19	(90)	(136)
Opérations avec la clientèle	20	(377)	(418)
Obligations et autres titres à revenu fixe	21	(335)	(340)
Autres intérêts et charges assimilées	22	(340)	(305)
Revenus des titres à revenu variable	23	1 238	1 087
Commissions (produits)	24	20	18
Commissions (charges)	24	(34)	(35)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	25	(20)	83
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	(123)	719
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	27	12	(179)
Produit net bancaire		1 962	2 580
Charges générales d'exploitation	28	(334)	(329)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	29	(79)	(75)
Résultat brut d'exploitation		1 549	2 176
Coût du risque	30	10	(12)
Résultat d'exploitation		1 559	2 164
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	31	(101)	(367)
Résultat courant avant impôts		1 458	1 797
Impôts sur les bénéfices	32	(340)	(233)
Résultat net		1 118	1 564

Notes annexes aux états financiers

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

L'année 2010 a confirmé la dynamique de sortie de crise amorcée en 2009. Le retour de la croissance dans les pays avancés et en particulier en Europe est bien réel, mais très inégal selon les pays et plutôt modéré. On assiste par ailleurs à un découplage avec les économies émergentes. Ainsi, l'économie chinoise aurait crû cette année de 10,5 % et l'Inde de 9,6 % contre 2,8 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE, selon les données provisoires du FMI. Dans ce contexte, le commerce mondial, qui s'était contracté en 2009, a fortement rebondi en 2010 (il a crû de 17 % en 2010 après -20,6 % en 2009). Ce dynamisme profite particulièrement à certaines économies comme l'Allemagne.

Plusieurs éléments pèsent sur les économies développées. Les consolidations budgétaires à l'œuvre dans les pays de la zone euro réduisent les revenus et la demande intérieure. Il existe en outre un besoin général d'assainissement des bilans et certains ajustements ne sont pas terminés aux États-Unis. Ce contexte peu porteur dans les pays avancés produit des effets particulièrement perceptibles sur le marché du travail (le taux de chômage américain est ainsi passé de 4,4 % avant la crise en mai 2007 à 9,4 % en décembre 2010).

Marché obligataire souverain

Les États-Unis sont engagés dans une politique budgétaire très accommodante avec le soutien de la politique monétaire : la FED pratique des taux quasiment nuls et acquiert des titres d'État sans les stériliser. En zone euro, la BCE s'interroge déjà sur une éventuelle remontée de son taux d'intervention (aujourd'hui à 1 %), envisage la fin des mesures d'approvisionnement de liquidités aux banques. Elle a néanmoins, face à la crise grecque, décidé d'acquérir des titres d'États de la zone, en les stérilisant toutefois. À l'inverse, les banques centrales des pays émergents ont resserré leur politique monétaire en augmentant les taux ou les réserves obligatoires, en imposant les entrées de capitaux.

Le taux 10 ans américain est resté stable sur le premier trimestre puis a reculé jusqu'à 2,4 % début octobre, retrouvant son statut d'actif sans risque face à la crise européenne et en raison des achats programmés de la FED. Depuis, il est remonté d'un point suite au compromis fiscal entre l'administration Obama et le nouveau Parlement à dominante républicaine et à la hausse du pétrole.

Le 10 ans allemand a joué le rôle de l'actif sans risque et a décru de 3,4 % en début d'année jusqu'à 2,1 % fin août. Il a néanmoins remonté depuis, non seulement en raison des bonnes nouvelles économiques outre-Rhin mais aussi parce que des craintes se font jour sur la possibilité que l'Allemagne supporte des charges importantes en cas d'appel en garantie sur des dettes défaillantes de pays européens.

Comme indiqué plus haut, les taux 10 ans des pays du sud de l'Europe ont énormément souffert et affichent aujourd'hui des *spreads versus* l'Allemagne de 40 pb pour la France à près de 1 000 pb pour la Grèce en passant par 600 pb pour l'Irlande, 370 pb pour le Portugal et 240 pb pour l'Espagne.

Le marché action subit la hausse de l'aversion au risque

Pour ce qui concerne les marchés actions, on retrouve le partage entre l'Europe du Nord et celle du Sud. Au Nord, des performances positives (du Danemark à +36 % à l'Allemagne à +16 %) ; au Sud, des reculs significatifs (-36 % en Grèce, -11 % au Portugal par exemple) ; la France, qui a souffert du poids important des valeurs bancaires, est au milieu avec -3,3 %. En termes sectoriels, ce sont les valeurs bancaires et celles qui sont liées aux pays (*utilities*) qui ont le plus souffert tandis que les valeurs cycliques ont bien progressé. Les petites capitalisations enregistrent de bien meilleures performances que les grandes.

À noter que la volatilité des actions, après avoir crû au moment de la crise grecque, a fortement baissé depuis.

Les pays émergents ont eu en général d'excellentes performances boursières à l'exception notable de la Chine en raison des resserments monétaires.

I - Veolia Transdev

Veolia Environnement et la Caisse des Dépôts ont annoncé le 3 mars 2011 la naissance de Veolia Transdev, premier acteur privé mondial de la mobilité durable avec plus de 110 000 collaborateurs dans 28 pays, fruit du rapprochement de leurs filiales respectives Veolia Transport et Transdev.

Suite à la réalisation des opérations prévues par les accords signés en mai 2010, Veolia Transdev est détenu à parité par Veolia Environnement et la Caisse des Dépôts. Le rachat de la participation de 25,6 % de la RATP dans Transdev a été fait sous forme d'échange d'actifs français et internationaux appartenant à Transdev et à Veolia Transport.

L'adaptation du pacte d'actionnaires annoncée le 7 février 2011 permet à Veolia Transdev de disposer d'une direction générale unifiée et à chaque actionnaire d'exercer un contrôle conjoint sur Veolia Transdev.

Dans un marché mondial du transport collectif de voyageurs porté par des enjeux d'urbanisation, d'aménagement durable des territoires et d'ouverture à la concurrence, Veolia Transdev dispose d'un positionnement unique, celui d'opérateur le plus multimodal et le plus international du secteur.

Les deux actionnaires ont réaffirmé leur ambition de procéder, quand les conditions de marché le permettront, à l'introduction en bourse du nouvel ensemble.

II - Participation dans le groupe La Poste

Le 19 octobre, un accord a été conclu entre le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et la Caisse des Dépôts sur les conditions d'entrées du groupe Caisse des Dépôts dans le capital du groupe La Poste.

Cet accord prévoit la réalisation d'une augmentation de capital de 2,7 Md€ financée à hauteur de 1,2 Md€ par l'État et de 1,5 Md€ par la Caisse des Dépôts sous réserve de condition suspensive *nihil obstat* de la Commission européenne.

Cet investissement est assis sur une valorisation globale de La Poste comprenant :

- > une partie fixe de 3 Md€, servant de base à l'augmentation de capital ;
- > une variable se traduisant par un complément de prix, le cas échéant, en fonction du plan d'affaires 2010-2015.

L'estimation initiale de ce complément de prix n'est pas réalisée à la date d'arrêt des comptes.

III - La Caisse des Dépôts crée CDC Climat, filiale dédiée à la lutte contre le changement climatique

CDC Climat, filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts, est dédiée à l'économie du changement climatique. Face à l'enjeu mondial du réchauffement, la création de CDC Climat traduit la volonté de la Caisse des Dépôts de franchir une étape décisive dans sa stratégie de lutte contre le réchauffement climatique.

La Caisse des Dépôts apporte à sa filiale ses participations dans BlueNext, Metnext et Sagacarbon, ses investissements dans des fonds carbone, comme les développements réalisés dans les registres et services aux marchés du carbone. Au-delà de ces apports, CDC Climat se fixe pour objectif d'investir jusqu'à 250 M€ dans la lutte contre le changement climatique. S'appuyant sur ce socle solide de savoir-faire et d'expertise, CDC Climat va déployer sa stratégie de développement selon trois axes :

> ***l'internationalisation des infrastructures de marchés du carbone*** : bourses, registres, systèmes d'échange et de conservation d'actifs carbone. CDC Climat, avec ses partenaires, saisira les opportunités ouvertes par la création de politiques climatiques dans différentes parties du monde et valorisera ainsi des savoir-faire français, acquis en Europe ;

> ***l'investissement en actifs carbone*** : CDC Climat réalisera des investissements directs et assurera le montage de nouveaux fonds ciblant les zones Méditerranée, Europe et France, ouverts à d'autres investisseurs de long terme, avec un objectif de levée de fonds d'au moins 500 M€ fin 2014. CDC Climat a ainsi l'ambition de réduire les émissions de CO₂ de 25 millions de tonnes par an dans le monde, soit l'équivalent de 5 % des émissions annuelles de la France. CDC Climat va renforcer ses équipes d'investissement et son expertise en gestion d'actifs, afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valorisation des réductions d'émission ;

> ***l'ouverture de nouveaux champs de recherche en économie du climat*** : l'équipe de recherche de CDC Climat continuera de produire des analyses indépendantes et neutres, pour les pouvoirs publics, les acteurs du marché et le grand public.

Pour tenir compte de cette phase de démarrage et d'un retour à l'équilibre plus lointain que celui initialement prévu, la Caisse des Dépôts a provisionné ses titres à hauteur de 20 M€.

IV - Lancement du grand emprunt national

Courant 2009, le président de la République annonçait le lancement d'un grand emprunt national pour 35 Md€ visant à financer les investissements et soutenir la croissance économique. Ces investissements sont répartis en plusieurs domaines d'action : 22,9 Md€ pour soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, 4,1 Md€ destinés à favoriser

l'émergence d'un nouveau modèle urbain et 4,5 Md€ en vue d'investir dans les sociétés numériques.

L'année 2010 a donc été marquée par la publication de la loi finance rectificative 2010-237 du 9 mars 2010 - article 8, relative à ce programme d'investissement d'avenir.

Parmi les différents opérateurs chargés de gérer ces investissements, l'État transfère et confie la gestion de 7,4 Md€ au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 Md€ ont été versés par l'État sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts.

Ainsi plusieurs conventions ont été signées depuis le 20 juillet 2010, visant à débloquer les enveloppes budgétées sur plusieurs années vers les différents fonds concernés.

Les principales priorités d'investissements pour le groupe Caisse des Dépôts se répartissent ainsi : 4,2 Md€ destinés aux sociétés numériques, 1 Md€ pour favoriser le développement des villes durables, 0,9 Md€ aux sociétés de transfert de technologies, 0,5 Md€ investis dans le domaine de la formation par alternance et 0,4 Md€ pour la création de PME innovantes.

V - Réforme des retraites

La réforme des retraites annoncée dès 2009 a été promulguée par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010.

Au-delà du report de l'âge légal du départ à la retraite de 65 ans à 67 ans, la loi prévoit des dispositions concernant directement la Caisse des Dépôts notamment par la convergence des paramètres entre le régime des fonctionnaires et le régime général.

L'alignement des durées de cotisation déjà anticipée en 2003, l'application d'un taux de cotisation unique à l'horizon de dix ans passant de 7,85 % à 10,55 % rejoignant ainsi le régime général, la suppression en 2012 du départ à la retraite anticipé pour les mères de plus de 3 enfants et après 15 ans de service, l'allongement de l'âge de départ à la retraite de 2 ans ont un impact sur les dispositifs exceptionnels mis en place à la Caisse des Dépôts : cessation progressive d'activité bonifiée (CPAb), mesure d'allègement du temps de travail et congé exceptionnel de préretraite.

Ces mesures ont conduit la Caisse des Dépôts à comptabiliser notamment une reprise de provision de 23,9 M€ sur le dispositif du CPAb et sur son indemnité de départ à la retraite associée.

VI - Participation au financement de l'ACOSS

Dans le cadre de la mise à disposition par la Caisse des Dépôts à l'ACOSS pour la période 2006-2010 des financements nécessaires à la couverture partielle de ses besoins de trésorerie, la Caisse des Dépôts a accordé en 2010 un prêt de 20 Md€ et une avance de trésorerie plafonnée à 11 Md€.

Un nouveau dispositif a été mis en place fin décembre ayant pour effet en 2011, d'une part, de confirmer l'échéance de mars pour la tranche du prêt de 5 Md€ mais d'échelonner le remboursement de la tranche de 15 Md€ en trois versements égaux répartis sur deux mois en avril et mai 2011 et, d'autre part, d'accorder un prêt renouvelable de 3,5 Md€ et une avance de 1,5 Md€.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009, à l'exception des points mentionnés ci-dessous.

I - Changement de méthode comptable

Traitement comptable des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un crédit

Le règlement CRC n° 2009-03 relatif "à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours" est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010. Il détermine les modalités de comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de la mise en place d'un prêt et il définit le taux d'intérêt effectif.

Selon ce nouveau règlement, les commissions perçues et les coûts marginaux de transaction, directement rattachables à l'octroi (ou à l'acquisition) des crédits, doivent être étalés sur la durée de vie effective du crédit selon l'une des deux méthodes suivantes :

- *la méthode actuarielle*, qui consiste à étaler de manière actuarielle les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction au taux d'intérêt effectif sur la durée de vie effective du crédit ;
- *la méthode alternative*, qui consiste à étaler les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction sur la durée de vie effective du crédit de manière linéaire ou au prorata du capital restant dû.

La Section générale a retenu la méthode de l'étalement actuariel des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction encourus lors de l'octroi des crédits, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'impact significatif sur les comptes individuels au 31 décembre 2010.

II - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des

exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables des règlements n° 2002-03 modifié et n° 2009-03 s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

> Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme, ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation, et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

> Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

3 - Titres et opérations sur titres

1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement du CRC n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti", et sont évalués de la façon suivante :

> actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;

> bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des

émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime-décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

■ Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

2 - Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *prorata temporis* en résultat.

4 - Instruments financiers à terme

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

1 - Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés, le cas échéant, à une couverture globale sont enregistrés *prorata temporis*.

■ Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

> Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

■ Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

■ Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *prorata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

■ Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des

valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

5 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n° 2004-06 du CRC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n° 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- couverture/façade : 30 ans ;
- agencements : 10 ans ;
- installations générales et techniques : 20 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

> La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

> Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans.

> À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

6 - Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

7 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

8 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

9 - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent pour l'essentiel à des indemnités de départ à la retraite et des charges liées à l'accord-cadre 2009-2011.

3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

4 - Provisions pour impôts

Il s'agit d'une provision couvrant l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange, fusions).

10- Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- des avantages à long terme : médailles du travail, gratifications ou jours de congé liés à l'ancienneté Caisse des Dépôts ;
- des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.

> Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.

> Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, pour la plupart issus de l'accord-cadre 2009-2011, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

> Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

> Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

> Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des nouvelles dispositions de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

> Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels. La Caisse des Dépôts a choisi de reconnaître ces écarts immédiatement en résultat.

> En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est étalé selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

> Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs

à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail ou médailles Caisse des Dépôts sont calculés selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

11 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

12 - Impôts sur les bénéficiaires

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéficiaires de l'Établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Une provision pour impôt sur les opérations en sursis d'imposition est calculée en appliquant à ces opérations le taux d'impôt futur le plus probable.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2010 s'établissent :

- à 34,43 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du régime de droit commun, identique au 31 décembre 2009 ;
- à 19,63 % contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans, identique au 31 décembre 2009 ;
- à 15,5 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux), identique au 31 décembre 2009 ;
- à 1,72 % pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (34,43 %), identique au 31 décembre 2009.

13 - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

14 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tel que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires débiteurs	2 815	8 477
Intérêts courus	4	2
Créances sur les établissements de crédit à vue	2 819	8 479
Crédits de trésorerie	1 011	3 152
Capital et assimilé	1 011	3 151
Créances douteuses	194	189
Dépréciations	(194)	(189)
Intérêts courus		1
Titres reçus en pension livrée		5
Capital et assimilé		5
Intérêts courus		
Crédits divers	1	1
Capital et assimilé	1	1
Créances douteuses	6	8
Dépréciations	(6)	(8)
Créances sur les établissements de crédit à terme	1 012	3 158
Créances sur les établissements de crédit	3 831	11 637

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires de la clientèle	1 186	1 308
Créances douteuses	5	6
Dépréciations	(4)	(5)
Intérêts courus		
Comptes ordinaires débiteurs à vue	1 187	1 309
Crédits de trésorerie	20 881	15 189
Capital et assimilé ⁽¹⁾	20 620	15 168
Créances douteuses	14	14
Dépréciations	(11)	(11)
Intérêts courus	258	18
Titres reçus en pension livrée		
Titres reçus en pension livrée		
Crédits divers	1 079	1 037
Clientèle financière	24	23
Capital et assimilé	980	934
Créances douteuses	153	160
Dépréciations	(81)	(84)
Intérêts courus	3	4
Crédits à l'équipement	602	735
Capital et assimilé	598	728
Créances douteuses	4	7
Dépréciations	(3)	(3)
Intérêts courus	3	3
Crédits au logement	502	503
Capital et assimilé	500	500
Créances douteuses	3	5
Dépréciations	(1)	(3)
Intérêts courus		1
Autres concours à la clientèle à terme	23 064	17 464
Opérations avec la clientèle	24 251	18 773

(1) Dont au 31 décembre 2010, un prêt de 20 Md€, versé en deux tranches à l'ACOSS début 2010 (avance de 14 745 M€ au 31 décembre 2009).

Note 3a - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Analyse par nature et type de portefeuille

	31.12.2010					31.12.2009				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées		5 530	3 328		8 858		228	1 694		1 922
Effets publics et valeurs assimilées		5 530	3 328		8 858		228	1 694		1 922
- fonds d'État		395	2 920		3 315		228	1 182		1 410
- bons du Trésor		5 135	408		5 543			512		512
Titres prêtés (fonds d'État)										
Titres prêtés (bons du Trésor)										
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 116	24 500	16 355		41 971	1 002	26 954	15 830		43 786
Obligations	673	2 198	10 417		13 288	596	1 392	10 848		12 836
Autres titres à revenu fixe	443	22 302	5 938		28 683	406	25 562	4 982		30 950
Titres prêtés										
- obligations										
- autres titres à revenu fixe										
Actions et autres titres à revenu variable		2 643		9 771	12 414		2 286		9 584	11 870
Actions		1 273		8 802	10 075		1 144		8 965	10 109
OPCVM		781		850	1 631		685		4	689
Titres prêtés										
Autres titres à revenu variable		589		119	708		457		615	1 072
Total par type de portefeuille	1 116	32 673	19 683	9 771	63 243	1 002	29 468	17 524	9 584	57 578

Note 3b - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires

	31.12.2010					31.12.2009				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées		5 530	3 328		8 858		228	1 694		1 922
Valeur brute		5 560	3 046		8 606		223	1 655		1 878
Primes/décotes		2	223		225		3	3		6
Créances rattachées		3	59		62		2	36		38
Dépréciations		(35)			(35)					
Valeur de marché		5 544	3 394		8 938		242	1 807		2 049
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 116	24 500	16 355		41 971	1 002	26 954	15 830		43 786
Valeur brute	1 116	24 185	16 003		41 304	1 002	26 755	15 540		43 297
Primes/décotes		113	3		116		36	(82)		(46)
Créances rattachées		234	349		583		202	372		574
Dépréciations		(32)			(32)		(39)			(39)
Valeur de marché	1 116	24 900	16 739		42 755	1 002	27 341	16 557		44 900
Actions et autres titres à revenu variable		2 643		9 771	12 414		2 286		9 584	11 870
Valeur brute		2 898		10 979	13 877		2 605		10 695	13 300
Créances rattachées		1		2	3		1		2	3
Dépréciations		(256)		(1 210)	(1 466)		(320)		(1 113)	(1 433)
Valeur de marché		3 104		11 860	14 964		2 472		11 043	13 515
Total du portefeuille titres	1 116	32 673	19 683	9 771	63 243	1 002	29 468	17 524	9 584	57 578

Note 4a - Principales participations

(en millions d'euros)	31.12.2010				31.12.2009
	% de détention	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres de participation supérieurs à 100 M€					
FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT	51,0	10 139		10 139	10 139
ICADE (*)	58,6	2 890	(385)	2 505	2 551
DEXIA (*)	13,0	2 859	(1 481)	1 378	1 378
CNP ASSURANCES (*)	40,0	1 479		1 479	1 479
CDC INFRASTRUCTURE	100,0	643		643	1 364
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	100,0	963		963	963
AREVA	3,6	360		360	360
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	33,2	235		235	235
TRANSDEV	48,7	234		234	234
SA OSEO	27,2	193		193	194
COMPAGNIE DES ALPES (*)	39,9	183		183	136
FINANCIÈRE TRANSDEV	50,1	136		136	137
EGIS	99,8	119		119	119
CDC ENTREPRISE ÉLAN PME	100,0	100		100	100
Sous-total des principales participations		20 533	(1 866)	18 667	19 389
Autres titres de participation, avances et créances		1 654	(255)	1 399	1 258
Total des participations, avances et créances		22 187	(2 121)	20 066	20 647

(*) Participations cotées.

Note 4b - Participations - Mouvements

(en millions d'euros)	31.12.2009	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2010
Titres de participation	20 274	73	(728)	8	19 627
Valeur brute	22 244	180	(745)	8	21 687
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	1 275	103	(21)	(54)	1 303
<i>Parts dans les entreprises liées⁽¹⁾</i>	20 969	77	(724)	62	20 384
Provisions pour dépréciation	(1 970)	(107)	17		(2 060)
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	(147)	(41)	17		(171)
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	(1 823)	(66)			(1 889)
Avances et créances rattachées	373	223	(157)		439
Valeur brute	431	237	(168)		500
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	391	131	(78)		444
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	40	106	(90)		56
Provisions pour dépréciation	(58)	(14)	11		(61)
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	(50)	(10)	9		(51)
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	(8)	(4)	2		(10)
Participations	20 647	296	(885)	8	20 066

(1) Au cours du premier semestre 2010, une réduction de capital de 721 M€ a été réalisée chez CDC Infrastructure.

Note 5a - Immobilisations corporelles et incorporelles - Ventilation

	31.12.2010			31.12.2009		
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
(en millions d'euros)						
Immobilisations d'exploitation	841	(330)	511	836	(316)	520
Immobilisations de placement	2 506	(338)	2 168	2 416	(418)	1 998
- immobilisations en cours	9		9	10		10
- terrains et immeubles	373	(181)	192	396	(180)	216
- forêts et réserves foncières	21		21	21		21
- sociétés propriétaires d'immeubles de placement	2 103	(157)	1 946	1 989	(238)	1 751
Immobilisations corporelles	3 347	(668)	2 679	3 252	(734)	2 518
Concessions, licences, brevets	469	(412)	57	416	(357)	59
Autres immobilisations	88		88	76		76
Immobilisations incorporelles	557	(412)	145	492	(357)	135
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 904	(1 080)	2 824	3 744	(1 091)	2 653

Note 5b - Immobilisations corporelles et incorporelles - Mouvements

(en millions d'euros)	Net au 31.12.2009	Acquisitions/dotations	Cessions/reprises	Autres mouvements ⁽¹⁾	Net au 31.12.2010
Immobilisations corporelles d'exploitation	520	(1)	(4)	(4)	511
Immobilisations corporelles d'exploitation brutes	836	20	(10)	(5)	841
Amortissements et dépréciations	(316)	(21)	6	1	(330)
Immobilisations corporelles de placement	1 998	285	(156)	41	2 168
Immobilisations corporelles de placement brutes ⁽¹⁾	2 416	309	(245)	26	2 506
Amortissements et dépréciations	(418)	(24)	89	15	(338)
Immobilisations incorporelles	135	13		(3)	145
Immobilisations incorporelles brutes	492	71		(6)	557
Amortissements et dépréciations	(357)	(58)		3	(412)
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 653	297	(160)	34	2 824

(1) Correspond :

- à la cession de l'immeuble Franklin dans le cadre de la création de l'OPCI Franklin ;
- aux apports d'immobilisations dans le cadre de la création CDC Climat ;
- aux transmissions universelles de patrimoine de la SCI ATHOS, de la SCI Socle de l'Arche et de la SCI Urba Club ;
- au transfert d'immobilisations d'exploitation vers de l'immobilisation de placement.

Note 6 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Charges à répartir sur plusieurs exercices	126	125
Charges constatées d'avance	47	55
Produits à recevoir	65	94
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	376	318
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	7 526	719
Comptes de régularisation	8 140	1 311
Débiteurs divers	1 913	1 830
Créances douteuses sur opérations diverses	4	4
Stocks et assimilés (Forêts)	40	40
Dépréciations des actifs divers	(5)	(5)
Actifs divers	1 952	1 869
Comptes de régularisation et actifs divers	10 092	3 180

(1) Dont au 31 décembre 2010, fonds reçus de l'État au titre de l'emprunt national pour 6 499 M€ (cf. note 34).

Note 7- Opérations interbancaires - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires créditeurs	620	4 418
Comptes courants du fonds d'épargne	513	455
Intérêts courus		
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 133	4 873
Comptes et emprunts à terme	737	3 009
Titres donnés en pension livrée	8 937	9 675
Intérêts courus	20	31
Dettes envers les établissements de crédit à terme	9 694	12 715
Dettes envers les établissements de crédit	10 827	17 588

Note 8 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	44 768	36 891
Intérêts courus		
Comptes ordinaires créditeurs à la clientèle	44 768	36 891
Emprunts auprès de la clientèle financière	33	
Consignations	3 685	3 572
Comptes créditeurs à terme	2 806	3 529
Titres donnés en pension livrée		649
Autres sommes dues à la clientèle	4	4
Intérêts courus	535	523
Autres dettes envers la clientèle	7 063	8 277
Opérations avec la clientèle	51 831	45 168

(1) Le stock de 44 768 M€ est constitué principalement par les dépôts des notaires pour 28 427 M€ (22 188 M€ au 31 décembre 2009), des mandataires et administrateurs judiciaires pour 5 299 M€ (5 125 M€ au 31 décembre 2009), du compte FRR pour 3 203 M€ (1 804 M€ au 31 décembre 2009), des fonds gérés pour 4 202 M€ (812 M€ au 31 décembre 2009) et des huissiers pour 470 M€ (420 M€ au 31 décembre 2009).

Note 9 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Émissions à court terme	20 934	21 730
Euro commercial papers (ECP)	12 491	15 061
Certificats de dépôts	8 443	6 669
Émissions à moyen terme	8 520	5 427
Euro medium term notes (EMTN)	8 497	5 356
Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN)	23	71
Dettes rattachées	131	114
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	29 585	27 271
Dettes représentées par un titre	29 585	27 271

Note 10 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Produits constatés d'avance	308	147
Charges à payer	125	89
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	308	203
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	7 685	856
Comptes de régularisation	8 426	1 295
Dettes de titres ⁽²⁾	468	450
Créditeurs divers	996	788
Versements restant à effectuer :	2 250	2 062
- sur titres de participation ⁽³⁾	1 957	1 931
- sur TAP	293	131
Passifs divers	3 714	3 300
Comptes de régularisation et passifs divers	12 140	4 595

(1) Dont dettes vis-à-vis de l'État au titre de l'emprunt national pour 6 499 M€ (cf. note 34).

(2) Concerne principalement les dettes de titres empruntés auprès du fonds d'épargne.

(3) Dont un versement restant à effectuer en faveur du Fonds stratégique d'investissement à hauteur de 1 852 M€.

Note 11 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31.12.2010
Provisions pour engagements sociaux	137	26	(12)	(28)		123
Retraites	31	12	(1)			42
Médailles du travail	20	2	(1)			21
Accord-cadre ⁽¹⁾	86	12	(10)	(28)		60
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Autres	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	43	9	(1)	(7)		44
Engagement par signature	3	8		(1)		10
Prêts	19					19
Autres	21	1	(1)	(6)		15
Provisions pour impôts ⁽²⁾	327		(29)			298
Autres provisions	282	123	(83)	(47)		275
Sur participations	17	20		(4)		33
Sur instruments de marché	28	38		(14)		52
Sur prêts bonifiés ⁽³⁾	231	65	(82)	(29)		185
Autres	6		(1)			5
Provisions	790	158	(125)	(82)		741

(1) La loi sur la réforme des retraites du 9 novembre 2010 promulguée le 10 novembre 2010 a instauré notamment un départ minimum à la retraite à 62 ans, un départ à taux plein à 67 ans et la suppression du CPA (article 54). L'abrogation de l'ordonnance instituant le dispositif CPA (Cessation Progressive d'Activité) ouvert aux fonctionnaires et aux agents statutaires induit également la suppression du CPAb, dispositif de l'accord cadre 2009 - 2011 ouvert à tous les agents, à laquelle elle est adossée. Une reprise non utilisée de la provision relative au CPAb et de son IDR associée (Indemnité de Départ à la Retraite) a été constatée au 31 décembre 2010 pour un montant de 23,9 M€.

(2) Correspond aux provisions pour impôts sur les opérations d'échange en sursis d'imposition.

(3) Correspond aux provisions sur les bonifications de prêts du fonds d'épargne.

Note 12 - Variation des capitaux propres

	Réserve générale	Écart de réévaluation	Prov. régle- mentées Subventions d'invest.	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
(en millions d'euros)								
Capitaux propres au 31 décembre 2008	19 178	34	9	(20)	(2 172)	17 029	473	17 502
Affectation du résultat 2008				(2 172)	2 172			
Distribution 2009 au titre du résultat 2008								
Autres variations								
Résultat au 31 décembre 2009					1 564	1 564		1 564
Capitaux propres au 31 décembre 2009	19 178	34	9	(2 192)	1 564	18 593	473	19 066
Affectation du résultat 2009				1 564	(1 564)			
Distribution 2010 au titre du résultat 2009 ⁽¹⁾				(990)		(990)		(990)
Autres variations			(9)			(9)		(9)
Résultat au 31 décembre 2010					1 118	1 118		1 118
Capitaux propres au 31 décembre 2010	19 178	34		(1 618)	1 118	18 712	473	19 185

(1) Les dividendes distribués à l'État en 2010 au titre de l'exercice 2009 correspondent à 50 % du résultat consolidé part du Groupe, soit 990 M€.

Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des créances sur les établissements de crédit

	31.12.2010					31.12.2009	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique	3 831		6	194	(200)	3 831	11 637
France	3 826		6	194	(200)	3 826	10 036
Europe							1 595
Autres	5					5	6
Répartition par durée résiduelle	3 831		6	194	(200)	3 831	11 637
Inférieure à 3 mois	3 820		6	192	(198)	3 820	11 579
De 3 mois à 1 an	2			1		3	1
De 1 an à 5 ans	7			1	(2)	6	10
Supérieure à 5 ans	2					2	47
Dépréciations déduites de l'actif			(6)	(194)		(200)	(197)
Ouverture			(8)	(189)		(197)	(155)
Dotations				(20)		(20)	(48)
Reprises			1	15		16	13
Reclassements douteux/compromis			1			1	(7)

Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des opérations avec la clientèle

	31.12.2010					31.12.2009	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique	24 172		28	151	(100)	24 251	18 773
France	24 149		28	133	(82)	24 228	18 682
Europe				18	(18)		(2)
Autres	23					23	93
Répartition par durée résiduelle	24 172		28	151	(100)	24 251	18 773
Inférieure à 3 mois	6 521		8	37	(25)	6 541	16 103
De 3 mois à 1 an	15 142		17	98	(64)	15 193	141
De 1 an à 5 ans	877		1	6	(4)	880	894
Supérieure à 5 ans	1 632		2	10	(7)	1 637	1 635
Dépréciations déduites de l'actif			(19)	(81)		(100)	(106)
Ouverture			(20)	(86)		(106)	(93)
Dotations			(2)	(1)		(3)	(18)
Reprises			7	3		10	7
Reclassements douteux/compromis			(4)	3		(1)	(2)

Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres à revenu fixe

	31.12.2010				31.12.2009	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique	50 895	1		(67)	50 829	45 708
France	18 174	1		(4)	18 171	21 820
Europe	31 163			(63)	31 100	22 323
Autres	1 558				1 558	1 565
Répartition par durée résiduelle	50 895	1		(67)	50 829	45 708
Inférieure à 3 mois	7 209	1		(1)	7 209	10 770
De 3 mois à 1 an	15 635			(36)	15 599	10 664
De 1 an à 5 ans	14 495			(8)	14 487	14 745
Supérieure à 5 ans	13 556			(22)	13 534	9 529
Répartition par notation⁽¹⁾	50 895	1		(67)	50 829	45 708
AAA	17 870			(9)	17 861	19 131
AA	19 164			(47)	19 117	14 101
A	11 823			(9)	11 814	11 783
BBB	1 539			(1)	1 538	653
BB	207				207	
Non renseigné	292	1		(1)	292	40
Dépréciations déduites de l'actif				(67)	(67)	(39)
Ouverture				(39)	(39)	(193)
Dotations				(57)	(57)	(3)
Reprises				29	29	157

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

Note 14a - Éléments du bilan ventilés par devises - Valeurs nettes après dépréciations

(en millions d'euros)

	Euro	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	12 373	97	80	142	12 692
Caisse et banques centrales	3				3
Effets publics et valeurs assimilées	8 858				8 858
Créances sur les établissements de crédit	3 512	97	80	142	3 831
Opérations avec la clientèle	24 232			19	24 251
Comptes ordinaires débiteurs	1 168			19	1 187
Autres concours à la clientèle	23 064				23 064
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	49 334	830	3 319	902	54 385
Obligations et autres titres à revenu fixe	39 006		2 965		41 971
Actions et autres titres à revenu variable	10 328	830	354	902	12 414
Participations	20 066				20 066
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 824				2 824
Comptes de régularisation et actifs divers	(4 520)	13 964	(210)	858	10 092
Total actif	104 309	14 891	3 189	1 921	124 310
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	10 410	300		117	10 827
Banques centrales	1 016			117	1 133
Dettes envers les établissements de crédit	9 394	300			9 694
Opérations avec la clientèle	50 702	569	62	498	51 831
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	43 698	569	62	439	44 768
Autres dettes envers la clientèle	7 004			59	7 063
Dettes représentées par un titre	6 504	17 430	3 068	2 583	29 585
Comptes de régularisation et passifs divers	12 098	8	32	2	12 140
Provisions	741				741
Dépôts de garantie	1				1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	473				473
Capitaux propres (Hors FRBG)	18 712				18 712
Réserves et autres	17 594				17 594
Résultat de l'exercice	1 118				1 118
Total passif	99 641	18 307	3 162	3 200	124 310

Note 14b - Éléments du bilan par durée restant à courir - Valeurs nettes après dépréciations

(en millions d'euros)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Indéterminée	Total
Actif						
Créances sur établissements de crédit	3 820	3	6	2		3 831
Créances sur la clientèle	6 541	15 193	880	1 637		24 251
Titres de placement	6 281	14 141	5 355	4 251		30 028
Effets publics et valeurs assimilées		5 191	174	165		5 530
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 281	8 950	5 181	4 086		24 498
Titres d'investissement	819	1 278	8 773	8 815		19 685
Effets publics et valeurs assimilées	312	96	637	2 283		3 328
Obligations et autres titres à revenu fixe	507	1 182	8 136	6 532		16 357
Titres de transaction	109	180	359	468		1 116
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	109	180	359	468		1 116
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	2 380	8 440	7			10 827
Dettes envers la clientèle	45 604	1 443	578		4 206	51 831
Dettes représentées par un titre	17 160	4 798	4 253	3 374		29 585

Note 15 - Engagements hors bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	138	125
Devises achetées non encore reçues	6	
Euros vendus non encore livrés	6	
Devises vendues non encore livrées	138	125
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Opérations de change à terme		
- euros à recevoir	2 938	820
- devises à livrer	2 966	830
Devises à recevoir contre euros à livrer		
- devises à recevoir	21 668	16 742
- euros à livrer	21 934	16 932
Report/déport non couru		
À recevoir	13	9
À payer	14	6

Note 16 - Instruments financiers à terme

	31.12.2010				31.12.2009			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engage- ments donnés - Achat/ emprunt	Engage- ments reçus - Vente/prêt	Engage- ments donnés - Achat/ emprunt	Engage- ments reçus - Vente/prêt	Engage- ments donnés - Achat/ emprunt	Engage- ments reçus - Vente/prêt	Engage- ments donnés - Achat/ emprunt	Engage- ments reçus - Vente/prêt
(en millions d'euros)								
OPÉRATIONS FERMES								
Marchés organisés	12	9			3	8		
Autres contrats	12	9			3	8		
Marchés gré à gré	55 593	55 593	13 680	13 680	30 248	30 248	12 157	12 157
Swaps de taux	55 593	55 593	13 680	13 680	30 248	30 248	12 157	12 157
<i>Juste Valeur</i>	146	66	2 562	2 219	480	508	2 444	2 109
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES								
Marchés organisés					396			
Autres options					396			
Marchés gré à gré		7				9	15	
Autres options		7				9	15	

Note 17a - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2010					31.12.2009				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Opérations fermes										
Swaps de taux donnés	34 932	21 371	6 501	6 469	69 273	9 887	9 340	17 834	5 344	42 405
Swaps de taux reçus	34 932	21 371	6 501	6 469	69 273	9 887	9 340	17 834	5 344	42 405
Autres contrats donnés	12				12	3				3
Autres contrats reçus	9				9	8				8
Opérations conditionnelles										
Autres options données						9				9
Autres options reçues	7				7	15				15

Note 17b - Instruments financiers à terme - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2010					31.12.2009				
	Euro	USD	GBP	Autres	Total	Euro	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Swaps de taux donnés	67 939	359	290	685	69 273	40 472	366	360	1 207	42 405
Swaps de taux reçus	67 939	359	290	685	69 273	40 472	366	360	1 207	42 405
Autres contrats donnés	12				12		3			3
Autres contrats reçus	9				9		8			8
Opérations conditionnelles										
Autres options données						9				9
Autres options reçues	7				7	15				15

Note 17c - Instruments financiers à terme - Répartition des swaps de taux - Ventilation par zone

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France		22 326
Europe	29 264	20 079
Autres	40 009	
Répartition par zone géographique	69 273	42 405

Note 18 - Risques de crédit - Engagements donnés - Ventilation par zone

	31.12.2010	31.12.2009
(en millions d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	30 256	39 644
Europe	199	222
Autres	341	221
Répartition par zone géographique	30 796	40 087

Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts sur banque centrale	11	11
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	10	13
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		1
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	6	18
Produits sur report/déport	30	19
Autres intérêts et produits assimilés	14	22
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	71	84
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(4)	(12)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(48)	(56)
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(17)	(31)
Charges sur report/déport	(17)	(33)
Autres intérêts et charges assimilées	(4)	(4)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(90)	(136)

Note 20 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	10	17
Intérêts sur crédit à la clientèle	338	148
Intérêts sur prêts à la clientèle et valeurs reçues en pension		2
Autres intérêts et produits assimilés	9	4
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	357	171
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(302)	(276)
Intérêts sur consignations	(35)	(40)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(38)	(95)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(2)	(7)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(377)	(418)

Note 21 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Effets publics	44	4
- <i>fonds d'État</i>	10	4
- <i>bons du Trésor</i>	34	
Obligations	66	44
Autres titres à revenu fixe	466	775
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	576	823
Effets publics	94	65
- <i>fonds d'État</i>	77	47
- <i>bons du Trésor</i>	17	18
Obligations	438	492
Autres titres à revenu fixe	223	224
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	755	781
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 331	1 604
Intérêts sur certificats de dépôts négociables	(43)	(76)
Intérêts sur autres titres de créances négociables (BMTN, EMTN et ECP)	(292)	(264)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	(335)	(340)

Note 22 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Micro-couverture	252	225
- <i>swaps de taux</i>	171	142
- <i>swaps financiers</i>	45	19
- <i>swaps complexes</i>	36	64
Transaction		2
- <i>prêts de titres</i>		2
Autres intérêts et produits assimilés	252	227
Micro-couverture	(340)	(305)
- <i>swaps de taux</i>	(294)	(234)
- <i>swaps financiers</i>	(6)	(10)
- <i>swaps complexes</i>	(40)	(61)
Autres intérêts et charges assimilées	(340)	(305)

Note 23 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Actions	40	45
OPCVM	6	9
Autres titres à revenu variable	6	8
Revenus des titres de placement	52	62
Actions	349	484
OPCVM		1
Autres titres à revenu variable	2	4
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	351	489
Revenus des titres de participation	835	536
Revenus des titres à revenu variable	1 238	1 087

Note 24 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	5		5	
Opérations sur titres		(12)		(14)
Prestations de services et divers	15	(22)	13	(21)
Commissions	20	(34)	18	(35)
Total net	(14)		(17)	

Note 25 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Résultat sur opérations sur titres de transaction	8	16
Résultat sur opérations de change	27	11
Résultat sur opérations sur instruments financiers	(55)	56
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(20)	83

Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Résultat de cession des titres de placement	(91)	(178)
- <i>effets publics et valeurs assimilées</i>		
• <i>fonds d'État</i>		
• <i>bons du Trésor</i>		
- <i>obligations</i>	10	
- <i>autres titres à revenu fixe</i>	(17)	5
- <i>actions</i>	16	(108)
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	(100)	(75)
Autres produits et charges sur titres de placement	(2)	
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement	19	690
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	(74)	512
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	39	(779)
- <i>obligations convertibles</i>	3	
- <i>actions</i>	17	(745)
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	19	(34)
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(2)	(1)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	(86)	987
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(49)	207
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(123)	719

Note 27 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations de placement ⁽¹⁾	148	(7)	12	(3)
Dotations/reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement ⁽²⁾	71	(25)	13	(182)
Revenus et charges sur immeubles de placement	157	(36)	325	(70)
Produits et charges sur immobilisations de placement	376	(68)	350	(255)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	3		4	
Rémunérations versées aux préposés		(68)		(70)
Autres produits et charges divers d'exploitation ⁽³⁾	133	(364)	197	(405)
Autres produits et charges d'exploitation	136	(432)	201	(475)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	512	(500)	551	(730)
Total net	12		(179)	

(1) Dont au 31 décembre 2010 :

- une plus-value de 48 M€ suite à l'apport d'un immeuble à l'OPCI Foncière Franklin détenu à 100% par la Caisse des dépôts ;

- une plus-value sur la vente de la SCI CC Euraille de 46 M€ ;

- une moins value suite à la transmission universelle de patrimoine de la société Socle de l'Arche pour 7 M€.

(2) Dont au 31 décembre 2010, une reprise de provision sur AIH France pour 27 M€ ainsi que sur la SA de l'ilot Hugo Vernet pour 22 M€.

(3) Dont au 31 décembre 2010, un impact sur bonifications de - 34 M€ se répartissant en 111 M€ de reprise, 65 M€ de dotations et 80 M€ de charges.

Note 28a - Produits et charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Salaires et traitements	(321)	(318)
Autres charges sociales	(171)	(164)
Intéressement et participation	(21)	(7)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(46)	(45)
Dotations/reprises des dépréciations sur frais de personnel	15	1
Frais de personnel	(544)	(533)
Impôts et taxes	(9)	(16)
Loyers, charges locatives	(13)	(14)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Études et recherches	(120)	(112)
Services extérieurs - divers	(75)	(74)
Autres charges	(23)	(23)
Autres frais administratifs	(241)	(240)
Refacturation	451	444
Refacturation	451	444
Produits et charges générales d'exploitation	(334)	(329)

Note 28b - Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31.12.2010	31.12.2009
Droit public	757	722
Droit privé	1 467	1 398
Statutaires des mines	39	41
Effectif moyen : cadres	2 263	2 161
Droit public	3 362	3 487
Droit privé	330	333
Statutaires des mines	220	236
Effectif moyen : non cadres	3 912	4 056
Total effectif moyen	6 175	6 217
Droit public	817	736
Droit privé	1 496	1 433
Statutaires des mines	38	40
Effectif de clôture : cadres	2 351	2 209
Droit public	3 278	3 445
Droit privé	333	343
Statutaires des mines	208	230
Effectif de clôture : non cadres	3 819	4 018
Total effectif de clôture	6 170	6 227

Note 29 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dotations/immobilisations incorporelles	(58)	(57)
Concessions et logiciels	(58)	(57)
Dotations/immobilisations corporelles	(21)	(18)
Immeubles et agencements	(20)	(17)
Mobiliers, matériels et outillages	(1)	(1)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(79)	(75)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(79)	(75)

Note 30 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dépréciation des créances	(3)	(5)
Risques de contrepartie	(1)	(8)
Dotations pour dépréciations et provisions	(4)	(13)
Dépréciation des créances	9	7
Risques de contrepartie	8	3
Reprises de dépréciations et provisions	17	10
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(3)	(9)
Pertes et récupérations	(3)	(9)
Coût du risque	10	(12)

Note 31 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3)	1
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(3)	1
Gains/pertes sur cessions des participations et gains/pertes sur avances	12	(593)
Dotations/reprises des dépréciations sur participations et avances	(110)	225
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres de participation et avances⁽¹⁾	(98)	(368)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(101)	(367)

(1) Dont au 31 décembre 2009 une plus-value nette de reprises de 25 M€ liée aux apports FSI.

Dont au 31 décembre 2010, une dotation aux provisions pour Icade de 46 M€ pour tenir compte d'un actif net réévalué de remplacement (contre une dotation de 338 M€ au 31 décembre 2009).

Note 32 - Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(369)	(419)
Dotations/reprises nettes aux provisions pour impôts	29	186
Charge d'impôt	(340)	(233)

Note 33 - Garantie de la Caisse des Dépôts à NATIXIS

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis absorbée en 2007 par Natixis, une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement de Natixis (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, Natixis peut à son tour, et sous certaines conditions, accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint le 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties, et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 sont également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'Épargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. Cet engagement est porté au 31 décembre 2010 par BPCE. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la BPCE 50 % de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne. L'association des deux engagements (l'un donné, l'autre reçu) avait été considérée dans la perspective du processus de sortie de CDC Ixis (devenue Natixis), des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors bilan des deux engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale, et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

La rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des trois montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par Natixis par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que Natixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que Natixis garantit ;
- c) un montant minimum (8 M€) pondéré par le rapport entre le nominal du hors bilan de Natixis (et de ses filiales garanties) garanti par la CDC et le nominal total du hors bilan consolidé de Natixis.

Au titre de l'exercice 2010, la rémunération due par Natixis à la Caisse des Dépôts s'élève à 6 M€. Le montant à rétrocéder à la BPCE s'élève à 3 M€.

Note 34 - Grand emprunt national

Courant 2009, le président de la République annonçait le lancement d'un grand emprunt national pour 35 Md€.

Parmi les différents opérateurs chargés de gérer ces investissements, la Caisse des Dépôts a été commissionnée par l'État sans pour autant bénéficier des avantages ou supporter les risques générés par les actions initiées dans le cadre de la gestion de ces enveloppes.

Ainsi, l'État transfère et confie la gestion de 7,4 Md€ au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 Md€ ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Les principales priorités d'investissements pour le groupe Caisse des Dépôts se répartissent ainsi : 4,2 Md€ destinés aux sociétés numériques, 1 Md€ pour favoriser le développement des villes durables, 0,9 Md€ pour les sociétés de transfert de technologies, 0,5 Md€ investis dans la formation par alternance et 0,4 Md€ pour la création de PME innovantes.

Les 6,5 Md€ versés par l'État, après imputation des coûts de gestion, se répartissent ainsi :

■ Comptes de régularisation

	31.12.2010		31.12.2010
(en millions d'euros)	Actifs	(en millions d'euros)	Passifs
Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir	6 499	Créance de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	6 499
Fonds pour la société numérique services	2 250	Fonds pour la société numérique services	2 250
Fonds pour la société numérique infrastructures	2 000	Fonds pour la société numérique infrastructures	2 000
Ville de demain	1 000	Ville de demain	1 000
Fonds national d'amorçage	400	Fonds national d'amorçage	400
Formation en alternance Hébergement	250	Formation en alternance Hébergement	250
Formation en alternance Appareil de modernisation	250	Formation en alternance Appareil de modernisation	250
Plates-formes d'innovation des pôles de compétitivité	200	Plates-formes d'innovation des pôles de compétitivité	200
Économie sociale et solidaire	94	Économie sociale et solidaire	94
France Brevets	50	France Brevets	50
Titres de participation	5	Titres de participation	5

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe I "Changement de méthode comptable" de la note "Principes d'élaboration des comptes" qui

expose les modalités d'application du règlement CRC n°2009-03, à compter du 1^{er} janvier 2010, relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Ce changement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2010.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> Changement comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

> Évaluation des titres

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans une activité bancaire ou financière. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués par l'établissement à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe II.3 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 3, 4, 26 et 31 de l'annexe) dans un contexte économique et financier décrit dans la note "Événements marquants de la période" et dans le paragraphe 14 "Recours à des estimations" de la note "Principes d'élaboration des comptes". Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

> Bonification des prêts versés par le fonds d'épargne

La Section Générale procède à la bonification de prêts versés par le fonds d'épargne dans le cadre du dispositif destiné à relancer les parcours résidentiels des ménages à revenus modestes. À ce titre, la Section Générale constitue une provision (notes 11 et 27 de l'annexe). Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir

les calculs effectués par la Section Générale dans le cadre de la détermination de la provision.

> Provisionnement des engagements sociaux

Comme indiqué dans le paragraphe II.10 de la note "Principes d'élaboration des comptes" et dans la note 11 de l'annexe, la Section Générale constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 29 mars 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset



Bruno Tesnière

Mazars



Guillaume Potel



Denis Grison

COMPTES ANNUELS DU FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉ À LA CAISSE DES DÉPÔTS

CES COMPTES ONT ÉTÉ
EXAMINÉS ET ARRÊTÉS
PAR LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE LA CAISSE
DES DÉPÔTS EN DATE
DU 21 MARS 2011.

Note de présentation	143
Bilan	144
Hors - bilan	145
Compte de résultat	146
Notes annexes aux états financiers	147

Note de présentation

Présentation de l'activité

■ L'activité de la Caisse des Dépôts se répartit selon deux missions principales :

> **l'activité propre exercée par la Section générale** – entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts – et les filiales et participations qui lui sont rattachées, notamment Icade, Transdev, Egis, la Compagnie des Alpes (CDA), CNP Assurances, le groupe SNI et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

> **la gestion du fonds d'épargne qui lui est confiée**: la structure comptable de la Caisse des Dépôts traduit la nature des relations existant entre l'établissement et le fonds.

Des textes d'origines diverses (légale, réglementaire ou conventionnelle) définissent en effet la nature des prestations assurées par la Caisse des Dépôts et les conditions financières qui y sont attachées.

Le fonds d'épargne est essentiellement régi par des dispositions du code monétaire et financier.

Présentation des comptes

■ La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, ainsi que les textes d'application du 4 décembre 2008, ont réformé le cadre général réglementaire du livret A. La loi a ainsi simplifié le cadre de gestion en créant un fonds d'épargne unique géré par la Caisse des Dépôts et centralisant les dépôts du livret A, du LDD et du LEP.

Bilan du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		50 453	54 833
Caisse, Banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	4	35 252	40 860
Créances sur les établissements de crédit	1 et 3	15 201	13 973
Opérations avec la clientèle	2 et 3	107 823	100 888
Comptes ordinaires débiteurs			
Autres concours à la clientèle	2 et 3	107 823	100 888
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	4	66 497	67 744
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	55 240	56 811
Actions et autres titres à revenu variable	4	11 257	10 933
Comptes de régularisation et actifs divers	5	117	153
Total actif		224 890	223 618
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	6 et 8	212 554	212 327
Dettes envers les établissements de crédit		212 554	212 327
Opérations avec la clientèle	7 et 8	62	61
Autres dettes envers la clientèle		62	61
Comptes de régularisation et passifs divers	9	2 935	2 729
Provisions	10	1 573	1 653
Dépôts de garantie		11	16
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	11	1 841	1 662
Capitaux propres - hors FRBG	12	5 914	5 170
Réserves et autres		4 190	3 767
Report à nouveau		239	239
Résultat en instance d'affectation		1 485	1 164
Total passif		224 890	223 618

Hors-Bilan du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	33 269	32 046
En faveur d'établissements de crédit	8 904	9 390
En faveur de la clientèle	24 365	22 656
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit		
En faveur de la clientèle		
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie	101 184	93 862
Reçus des établissements de crédits	4 266	4 157
Reçus de la clientèle	431	381
Reçus de l'État, de collectivités territoriales et assimilés	96 487	89 324
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	198	104
Titres à livrer	92	
Engagements de souscriptions FCPR ⁽¹⁾	144	114
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés		
Autres engagements reçus	37	

(1) Les engagements de souscription FCPR étaient présentés au 31 décembre 2009 en autres engagements donnés.

Résultat du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés		6 990	7 140
Opérations de trésorerie et interbancaires	19 et 21	364	365
Opérations avec la clientèle	20 et 21	3 147	3 312
Obligations et autres titres à revenu fixe	23	3 103	3 146
Autres intérêts et produits assimilés	24	376	317
Intérêts et charges assimilées		(4 114)	(5 065)
Opérations de trésorerie et interbancaires	19 et 22	(3 200)	(4 160)
Opérations avec la clientèle	20 et 22	(1)	(2)
Autres intérêts et charges assimilés	24	(913)	(903)
Revenus des titres à revenu variable	25	408	415
Commissions (produits)	26	2	7
Commissions (charges)	26	(1 861)	(1 890)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	1	1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	28	283	1 637
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets			5
Produit net bancaire		1 709	2 250
Charges générales d'exploitation	29	(104)	(93)
Résultat brut d'exploitation		1 605	2 157
Coût du risque	30	59	8
Résultat d'exploitation		1 664	2 165
Dotations au FRBG nettes des reprises	31	(179)	(1 001)
Résultat net		1 485	1 164

Notes annexes aux états financiers résumés

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

I - Contexte : incertitude sur les marchés financiers

La question de la soutenabilité des finances publiques a été au centre des préoccupations des marchés financiers.

Aussi, dans les pays développés, la crainte du basculement en déflation que pourrait provoquer un resserrement budgétaire empêchait les marchés de progresser durablement au-delà des niveaux de fin 2009, malgré des résultats micro-économiques souvent encourageants et une action volontariste des banques centrales, en particulier aux États-Unis.

Mais c'est sur la zone euro que les inquiétudes des marchés se sont focalisées en raison de la dégradation rapide des finances publiques de certains États (Grèce, Irlande, Portugal et Espagne) et des incertitudes sur l'expression de la solidarité entre États membres. Les marchés se sont engouffrés ainsi, en particulier fin 2010, dans les failles de la gouvernance de la zone, provoquant de violentes tensions sur les marchés obligataires souverains européens.

Ainsi, le CAC passait de 3 936 fin décembre 2009 à 3 805 fin décembre 2010 tandis que le taux de l'OAT 10 ans baissait dans le même temps de 3,59 % à 3,32 %.

L'incidence la plus marquante de ce mouvement dans les comptes du fonds d'épargne est la progression des dépréciations sur les actifs de taux du fait de la hausse des marges de crédit.

II - Évolution des taux réglementés

L'avis du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, publié le 24 juillet 2010, a fixé, à compter du 1^{er} août 2010, le taux du livret A et du livret de développement durable à 1,75 % et le taux du livret d'épargne populaire à 2,25 %.

Les taux de rémunération des épargnants étaient auparavant respectivement de 1,25 % et 1,75 % (depuis le 1^{er} août 2009, conformément à l'arrêté du 23 juillet 2009).

III - Baisse des commissions du livret A et du livret de développement durable

Le décret n° 2011 - 275 du 16 mars 2011 fixe la marge servie aux établissements de crédit en plus du taux d'intérêt servi aux épargnants. Elle est dorénavant égale à 0,5% en moyenne pondérée par l'encours centralisé au fonds d'épargne par les établissements de crédit.

Ce texte, d'application à compter du 1^{er} mai 2011, entraîne ainsi une baisse du coût futur de la ressource prise en compte pour le calcul des provisions sur prêts déficitaires (cf. comparabilité des comptes des principes d'élaboration des comptes).

Si cette baisse n'a pas de conséquences sur les commissions payées aux réseaux au titre du résultat 2010, elle diminue en revanche le coût de la ressource du livret A et du livret de développement durable, ce qui a pour effet d'améliorer le résultat 2010 du fonds d'épargne d'environ 560 M€ sous forme d'une reprise de provisions pour risques et charges sur prêts déficitaires.

Notes annexes aux états financiers

PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009, à l'exception des points mentionnés ci-dessous.

I - Comparabilité des comptes

Comptabilisation des soultes payées ou reçues lors de la résiliation d'un swap de micro-couverture suite à la cession de l'élément couvert

À défaut de mention explicite dans le CRC n° 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels des établissements de crédit, et afin de présenter une information comptable cohérente avec la nature des opérations effectuées, les soultes payées ou reçues lors de la résiliation d'un swap de micro-couverture, ainsi que la part non amortie des soultes initialement constatées, sont désormais comptabilisées dans le poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés", lequel poste enregistre également le résultat de cessions des titres de placement. Ces soultes étaient jusqu'ici comptabilisées dans les postes "Intérêts et charges assimilées" et "Intérêts et produits assimilés", et ce changement de présentation n'a donc aucun impact sur le montant du Produit Net Bancaire (PNB).

Ces soultes sur swaps comptabilisées dans le poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés" s'établissent à - 288 M€ au 31 décembre 2010. Elles s'élevaient à - 93 M€ au 31 décembre 2009 (98 M€ de charges et 5 M€ de produits), lesquels montants étaient comptabilisés dans les postes "Intérêts et charges assimilées" et "Intérêts et produits assimilés".

Baisse de la rémunération des réseaux collecteurs du livret A et du livret de développement durable (décret n° 2011 - 275 du 16 mars 2011)

Le décret n° 2011 - 275 du 16 mars 2011 fixe la marge servie aux établissements de crédit en plus du taux d'intérêt servi aux épargnants. Elle est dorénavant égale à 0,5% en moyenne pondérée par l'encours centralisé au fonds d'épargne par les établissements de crédit.

Ce texte, d'application à compter du 1^{er} mai 2011, entraîne ainsi une baisse du coût futur de la ressource prise en compte pour le calcul des provisions sur prêts déficitaires (cf. paragraphe IV.9 des principes comptables et méthodes d'évaluation).

La prise en compte de la baisse des taux de commissions se traduit, au 31 décembre 2010, par une diminution des provisions d'environ 560 M€.

II - Changement de méthode comptable

Traitement comptable des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un crédit

Le règlement CRC n° 2009-03 relatif "à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours" est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010. Il détermine les modalités de comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de la mise en place d'un prêt et il définit le taux d'intérêt effectif.

Selon ce nouveau règlement, les commissions perçues et les coûts marginaux de transaction, directement rattachables à l'octroi (ou à l'acquisition) des crédits, doivent être étalés sur la durée de vie effective du crédit selon l'une des deux méthodes suivantes :

- *la méthode actuarielle*, qui consiste à étaler de manière actuarielle les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction au taux d'intérêt effectif sur la durée de vie effective du crédit ;
- *la méthode alternative*, qui consiste à étaler les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction sur la durée de vie effective du crédit de manière linéaire ou au prorata du capital restant dû.

Le fonds d'épargne a retenu la méthode de l'étalement actuariel des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction encourus lors de l'octroi des crédits.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'impact significatif sur les comptes individuels au 31 décembre 2010.

III - Changement de modalités d'appréciation du risque de crédit

Les prêts consentis sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux. Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la DFE estime qu'il existe un risque de crédit avéré.

Au cours du premier semestre 2010, des travaux réalisés dans le cadre du chantier Bâle II ont permis d'affiner l'appréciation du risque de crédit avéré ainsi que les critères permettant de définir si la situation financière de l'emprunteur est dégradée.

Les emprunteurs qui connaissent une situation financière tendue, qui pour autant ne génère pas un risque de non recouvrement à court terme, sont désormais qualifiés d'encours sains "sous surveillance" ; ces emprunteurs étaient auparavant systématiquement considérés comme "sensibles", classés en douteux et dépréciés selon les modalités décrites dans la note IV.2.1 des principes comptables et méthodes d'évaluation.

Ce changement dans les modalités d'appréciation du profil de risque de crédit des emprunteurs constitue un changement de modalités d'application, qui s'applique de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2010. Ce changement conduit à reclasser des encours douteux en encours sains à hauteur de 3 850 M€ au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 214 M€ au compte de résultat (soit 155 M€ de reprises de dépréciation sur intérêts (comptabilisées avec les revenus des prêts dans le PNB) et 59 M€ de reprises de dépréciation sur capital (imputées en coût du risque).

IV - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables des règlements n° 2002-03 modifié et n° 2009-03 s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

> Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au

contrat ne seront pas perçues et ce, notwithstanding l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois vis-à-vis des collectivités territoriales et leurs groupements), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuées du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

En ce qui concerne l'application de l'article 13 du règlement CRC 2002-03 relatif à l'actualisation des pertes provisionnelles, la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par le fonds d'épargne a été conservée, compte tenu des caractéristiques des prêts du fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie) : en effet, il est démontré que cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes provisionnelles prêt par prêt.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

Les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où :

- les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux ;
- à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour le fonds d'épargne.

> Certains prêts du fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.

> Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les indemnités perçues lors des réaménagements sont étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les prêts octroyés par le fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), ou par l'État.

> Dans le cadre des opérations de rachat des prêts de la CGLLS, et des anciens prêts de l'État, l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en produits d'intérêt, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts et emprunts.

> L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque trimestre pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.

> Les engagements hors-bilan donnés concernent principalement les prêts accordés non encore versés. Les engagements hors-bilan reçus recouvrent les garanties de l'État, les garanties des établissements de crédit ainsi que les garanties des collectivités locales et les engagements sur titres.

2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *prorata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

3 - Titres et opérations sur titres

1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement du CRC n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (à l'exception des titres de placement à revenu variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré), et sont évalués de la façon suivante :

> actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;

> bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par des sources externes. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

2 - Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

4 - Instruments financiers à terme

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

1 - Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

2 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

Compte tenu de la nature des titres dans lesquels le fonds d'épargne investit, l'utilisation de modèle purement interne est exceptionnelle.

5 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être

évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

6 - Provisions

Des provisions sont constituées par le fonds d'épargne en couverture des pertes certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés.

Les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

> La perte actuarielle, dégagée par les prêts octroyés à taux réduit – inférieur au coût de la ressource – fait l'objet d'une provision.

> Une partie des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.

Pour certains prêts, des intervenants externes (Union d'économie sociale pour le logement - UESL, Section générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource du fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce cas, la provision comptabilisée par le fonds d'épargne est calculée, en retenant comme différentiel de taux l'écart entre :

- le coût de la ressource ;
- et le taux emprunteur, augmenté de la ou des bonifications consenties par ces intervenants.

Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

7 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ces fonds, destinés à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, sont dotés de sorte que, venant compléter les réserves, le report à nouveau et le résultat en instance d'affectation, ils permettent de satisfaire un niveau de fonds propres dont les modalités de calcul sont adaptées des options offertes par la réglementation Bâle II telles que présentées dans les publications du Comité de Bâle, réglementation à laquelle le fonds d'épargne a décidé de se soumettre volontairement.

Le niveau des fonds propres requis est couvert par :

- les réserves ;
- le report à nouveau ;
- le FRBG ;
- le résultat net en instance d'affectation.

Le niveau du FRBG est ajusté afin de permettre au minimum de

rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par le fonds d'épargne en terme de :

- risque de crédit sur les prêts et actifs financiers ;
 - risque opérationnel ;
- (ces deux risques constituent le pilier 1 de la réglementation Bâle II) ;
- risque global de taux qui constitue le pilier 2 de la réglementation Bâle II.

8 - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations. Les positions de change sont couvertes par des *swaps*.

9 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers du fonds d'épargne exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tel que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;

- la détermination des dépréciations sur les encours de prêts considérés comme douteux au regard du risque de crédit ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

V - Informations financières sur les risques de marché

1 - Gestion actif/passif

Le fonds d'épargne est exposé au risque de transformation puisqu'il prête à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Le fonds d'épargne a mesuré les effets des normes réglementaires, notamment par rapport à la couverture du risque de taux. Cet élément fait partie du pilier 2 de la réglementation Bâle II sur les fonds propres publiée par le Comité de Bâle en juillet 2004 et à partir de laquelle le fonds d'épargne a adapté le calcul de leur besoin en fonds propres.

Par ailleurs, les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée.

2 - Le contrôle des risques

La Direction des risques et du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux: métier, Établissement public, groupe. Le contrôle général, au niveau du groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'Établissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un Comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- > définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- > arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- > fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir de ses propres analyses, des agences de notations et des informations publiques.

Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Comptes courants du fonds d'épargne		511	470
Disponibilités courantes ⁽¹⁾		509	469
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires		2	1
Intérêts courus			
Créances sur les établissements de crédit à vue		511	470
Crédits à l'équipement	3	245	263
Capital et assimilé		243	261
Intérêts courus		2	2
Crédits au logement social et à la politique de la ville	3	8 827	7 237
Capital et assimilé		8 769	7 165
Intérêts courus		58	72
Crédits divers	3	5 618	6 003
Capital et assimilé		5 503	5 852
Intérêts courus		115	151
Créances sur les établissements de crédit à terme		14 690	13 503
Créances sur les établissements de crédit		15 201	13 973

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier du fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Crédits à l'équipement	3	5 442	5 303
Capital et assimilé		5 342	5 080
Créances douteuses ⁽¹⁾		5	143
Dépréciations ⁽¹⁾		(3)	(21)
Intérêts courus		98	101
Crédits au logement social et à la politique de la ville	3	101 135	94 469
Capital et assimilé		97 960	87 320
Créances douteuses ⁽¹⁾		380	3 910
Dépréciations ⁽¹⁾		(33)	(222)
Intérêts courus		2 828	3 461
Crédits divers	3	1 246	1 116
Capital et assimilé		205	97
Créances douteuses		1 046	1 023
Dépréciations		(5)	(4)
Intérêts courus			
Opérations avec la clientèle		107 823	100 888

(1) Dans le cadre du chantier Bâle II, des travaux portant sur l'appréciation du risque de crédit ont été menés. Il résulte de cette analyse un affinement des critères permettant de définir si la situation financière de l'emprunteur est dégradée. Ainsi, les emprunteurs qui connaissent une situation financière tendue, qui pour autant ne génère pas un risque de non recouvrement à court terme, sont désormais qualifiés d'encours sains "sous surveillance" ; ces mêmes emprunteurs étaient auparavant considérés comme "sensibles" et étaient ainsi classés en encours douteux. Au 31 décembre 2010, ce changement dans les modalités d'appréciation du risque conduit à reclasser des encours douteux en encours sains à hauteur de 3 850 M€ au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 59 M€ sur le capital et de 155 M€ sur les intérêts courus (cf. Principes d'élaboration des comptes § III Changement de modalités).

Note 3a - Ensemble des crédits

(en millions d'euros)	31.12.2009	Versements	Rembour- sements ⁽¹⁾	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2010
Crédits équipement					
Capital	5 464	695	(516)	(56)	5 587
- anciens prêts équipement aux collectivités locales	1 025		(265)	13	773
- prêts de refinancement aux collectivités locales	1 983		(117)	3	1 869
- prêts nouveaux emplois	2 456	695	(134)	(72)	2 945
Intérêts courus non échus	102			(2)	100
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées					
Total crédits équipement	5 566	695	(516)	(58)	5 687
Crédits au logement social et à la politique de la ville					
Capital	98 160	13 982	(5 278)	211	107 075
- prêts très sociaux	4 856	1 186	(200)	(13)	5 829
- prêts locatifs	53 200	5 391	(1 834)	182	56 939
- prêts pour amélioration de l'habitat	5 337	996	(660)	(2)	5 671
- prêts locatifs intermédiaire	10 819	3 142	(419)	15	13 557
- prêts projets urbains	1 957	193	(233)	80	1 997
- prêts renouvellement urbains	5 598	1 303	(235)	11	6 677
- divers	16 393	1 771	(1 697)	(62)	16 405
Intérêts courus non échus	3 533			(647)	2 886
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées	13			(12)	1
Total crédits au logement	101 706	13 982	(5 278)	(448)	109 962
Crédits divers					
Capital	6 968	570	(870)	81	6 749
- prêts de refinancement OSEO	5 451	500	(762)	(1)	5 188
- autres prêts divers	1 517	70	(108)	82	1 561
Intérêts courus non échus	151			(36)	115
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées					
Total crédits divers	7 119	570	(870)	45	6 864
Ensemble des crédits	114 391	15 247	(6 664)	(461)	122 513

(1) Correspond aux remboursements anticipés et aux autres remboursements.

(2) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés.

Note 3b - Ensemble des crédits/ Détail sur les encours douteux

	31.12.2009					31.12.2010				
	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Net	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations ⁽¹⁾	%	Dont dépréciations	Net
Crédits équipement	5 566	143	3 %	(21)	122	5 687	5	0 %	(3)	2
Anciens prêts équipement aux collectivités locales	1 056	95	9 %	(15)	80	796	5	1 %	(3)	2
Prêts de refinancement aux collectivités locales	2 024	35	2 %	(4)	31	1 916				
Prêts nouveaux emplois	2 486	13	1 %	(2)	11	2 975				
Crédits au logement social et à la politique de la ville	101 706	3 910	4 %	(222)	3 688	109 962	380	0 %	(33)	347
Prêts très sociaux	4 919	218	4 %	(13)	205	5 877	15	0 %	(1)	14
Prêts locatifs	55 465	2 170	4 %	(128)	2 042	58 805	217	0 %	(21)	196
Prêts pour amélioration de l'habitat	5 455	204	4 %	(6)	198	5 753	24	0 %	(1)	23
Prêts locatif intermédiaire	10 982	103	1 %	(3)	100	13 702	6	0 %	(1)	5
Prêts projets urbains	1 997	74	4 %	(9)	65	2 026	1	0 %		1
Prêts renouvellement urbains	5 678	362	6 %	(12)	350	6 740	35	1 %	(2)	33
Divers	17 210	779	5 %	(51)	728	17 059	82	0 %	(7)	75
Crédits divers	7 119	1 023	14 %	(4)	1 019	6 864	1 046	15 %	(5)	1 041
Prêts de refinancement Oséo	5 583					5 295				
Autres crédits divers	1 536	1 023	67 %	(4)	1 019	1 569	1 046	67 %	(5)	1 041
Ensemble des crédits	114 391	5 076		(247)	4 829	122 513	1 431		(41)	1 390

(1) Dans le cadre du chantier Bâle II, des travaux portant sur l'appréciation du risque de crédit ont été menés. Il résulte de cette analyse un affinement des critères permettant de définir si la situation financière de l'emprunteur est dégradée. Ainsi, les emprunteurs qui connaissent une situation financière tendue, qui pour autant ne génère pas un risque de non recouvrement à court terme, sont désormais qualifiés d'encours sains "sous surveillance" ; ces mêmes emprunteurs étaient auparavant considérés comme "sensibles" et étaient ainsi classés en encours douteux. Au 31 décembre 2010, ce changement dans les modalités d'appréciation du risque conduit à reclasser des encours douteux en encours sains à hauteur de 3 850 M€ au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 59 M€ sur le capital et de 155 M€ sur les intérêts courus (cf. Principes d'élaboration des comptes § III Changement de modalités).

Note 4a - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)

	31.12.2010				31.12.2009			
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	16 473	18 779		35 252	21 896	18 964		40 860
Effets publics et valeurs assimilées	16 473	18 779		35 252	21 896	18 964		40 860
- fonds d'État	6 768	18 779		25 547	11 475	18 964		30 439
- bons du Trésor	9 705			9 705	10 421			10 421
Titres prêtés (fonds d'État)								
Titres prêtés (Bons du Trésor)								
Obligations et autres titres à revenu fixe	41 241	13 999		55 240	42 304	14 507		56 811
Obligations	15 470	12 912		28 382	18 256	13 334		31 590
Autres titres à revenu fixe	25 771	658		26 429	24 048	750		24 798
Titres prêtés		429		429		423		423
- obligations		429		429		423		423
- autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable	328		10 929	11 257	325		10 608	10 933
Actions			10 567	10 567			10 298	10 298
OPCVM ⁽¹⁾	328		315	643	325		241	566
Titres prêtés								
Autres titres à revenu variable			47	47			69	69
Total par type de portefeuille	58 042	32 778	10 929	101 749	64 525	33 471	10 608	108 604

(1) Dont actifs non cotés inscrits en portefeuille TAP.

Note 4b - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires

	31.12.2010				31.12.2009			
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)								
Effets publics et valeurs assimilées	16 473	18 779		35 252	21 896	18 964		40 860
Valeur brute	15 973	18 528		34 501	21 118	18 670		39 788
Primes/décotes	368	38		406	462	76		538
Créances rattachées	175	213		388	319	218		537
Dépréciations	(43)			(43)	(3)			(3)
Valeur de marché	16 750	19 847		36 597	22 403	20 042		42 445
Obligations et autres titres à revenu fixe	41 241	13 999		55 240	42 304	14 507		56 811
Valeur brute	41 086	13 957		55 043	42 079	14 464		56 543
Primes/décotes	103	(112)		(9)	(17)	(133)		(150)
Créances rattachées	671	154		825	693	176		869
Dépréciations	(619)			(619)	(451)			(451)
Valeur de marché	42 073	14 083		56 156	43 494	15 204		58 698
Actions et autres titres à revenu variable	328		10 929	11 257	325		10 608	10 933
Valeur brute	328		12 256	12 584	325		12 062	12 387
Créances rattachées			4	4			5	5
Dépréciations			(1 331)	(1 331)			(1 459)	(1 459)
Valeur de marché	441		11 609	12 050	393		11 734	12 127
Total du portefeuille titres	58 042	32 778	10 929	101 749	64 525	33 471	10 608	108 604

Note 5 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	74	92
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	4	7
Autres comptes de régularisation	2	1
Compte de régularisation	80	100
Débiteurs divers	37	53
<i>Bonifications à recevoir⁽²⁾</i>	37	53
<i>Autres débiteurs divers</i>		
Actifs divers	37	53
Comptes de régularisation et actifs divers	117	153

(1) Concernent les soultes payées à l'initiation des *swaps* de micro-couverture.

(2) Dont au 31 décembre 2010 :

- 11 M€ de bonification par la Section générale au titre des PRU ;
- 8 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Énergie Performance réhabilitation ;
- 1 M€ de bonification par l'UESL au titre des PRU ;
- 1 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Énergie Performance construction ;
- 3 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Hôpitaux Haute Qualité environnementale ;
- 4 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts de l'aide à la création d'entreprise ;
- 9 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts bâtiments basse consommation.

Note 6 - Opérations interbancaires - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Comptes et emprunts à terme		685	753
<i>Emprunts auprès du CFF (PLI)</i>		446	454
<i>Autres emprunts auprès du CFF</i>		70	82
<i>Emprunts repris de la CGLLS</i>		169	217
Titres donnés en pension livrée			
Intérêts courus ⁽¹⁾		21	22
Dettes envers les établissements de crédit à terme		706	775
Dépôts centralisés	8a	208 680	207 482
Rémunération des dépôts ⁽²⁾	8b	3 168	4 070
Autres dettes envers les établissements de crédit		211 848	211 552
Dettes envers les établissements de crédit		212 554	212 327

(1) Dont intérêts courus sur emprunts, 21 M€ au 31 décembre 2010 (22 M€ au 31 décembre 2009).

(2) Le taux moyen des livrets réglementés a nettement baissé, le taux moyen du livret A - LDD s'élève à 1,46% en 2010 contre 1,92% en 2009 et le taux moyen du LEP à 1,96% en 2010 contre 2,42% en 2009 (note 22a).

Note 7 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Titres donnés en pension livrée			
Dépôts centralisés	8a	61	60
Rémunérations des dépôts	8b	1	1
Autres dettes envers la clientèle		62	61
Opérations avec la clientèle ⁽¹⁾		62	61

(1) Concernent les dépôts des livrets A et B de l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle Calédonie.

Note 8a - Dépôts centralisés

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2011	Intérêts capitalisés au 01.01.2011 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2010	Dépôts au 01.01.2010	Intérêts capitalisés au 01.01.2010 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2009
Dépôts centralisés	211 145	2 404	208 741	210 655	3 113	207 542
Livret A - LDD	170 039	1 654	168 385	166 712	2 119	164 593
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	61		61	60		60
LEP	41 045	750	40 295	43 883	994	42 889
Dont établissements de crédit	211 084	2 404	208 680	210 595	3 113	207 482
Dont opérations avec la clientèle	61		61	60		60

(1) Les intérêts capitalisés tiennent compte du cumul des intérêts acquis au titre de l'exercice ainsi que d'éléments particuliers ; ils ne peuvent donc être directement comparés avec les rémunérations acquises présentées dans le tableau ci-dessous.

Début 2010 et début 2011, seule la moitié des intérêts courus au titre du LA et du LDD a été capitalisée (sauf pour les réseaux collecteurs ayant opté pour une centralisation à 100 % de leur encours à la CDC). Conformément à l'article 6 du décret n° 2008-1264 du 4 décembre 2008, le montant des dépôts LA - LDD attribué au fonds d'épargne est égal :

- pour chacun des mois de l'année 2010, au montant de 160 Md€, affecté d'un coefficient d'indexation égal à la moitié du taux d'intérêt moyen pondéré constaté sur l'année précédente ;
- pour chacun des mois de l'année 2011, au montant mentionné à l'alinéa précédent, affecté d'un coefficient d'indexation égal à la moitié du taux d'intérêt moyen pondéré constaté sur l'année précédente.

Note 8b - Rémunérations des dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Rémunérations des dépôts⁽¹⁾	3 169	4 071
Livret A - LDD	2 391	3 051
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	1	1
LEP	777	1 019
Dont établissements de crédit	3 168	4 070
Dont opérations avec la clientèle	1	1

(1) Le taux moyen des livrets réglementés a nettement baissé : le taux moyen du LA - LDD s'élève à 1,46 % en 2010 contre 1,92 % en 2009 et le taux moyen du LEP à 1,96 % en 2010 contre 2,42 % en 2009.

Note 9a - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Produits constatés d'avance	1 822	1 826
- sur bonifications	1 506	1 541
- sur titres ⁽¹⁾	18	14
- sur prêts ⁽²⁾	7	13
- sur instruments financiers ⁽³⁾	291	258
Charges à payer	230	236
- rémunérations réseaux à payer	224	229
- charges à payer sur prêts ⁽⁴⁾	6	7
- autres charges à payer		
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme ⁽⁵⁾	559	537
Autres comptes de régularisation	202	39
Comptes de régularisation	2 813	2 638
Dettes de titres		
Créditeurs divers ⁽⁶⁾	122	91
Passifs divers	122	91
Comptes de régularisation et passifs divers	2 935	2 729

(1) Concernent les intérêts courus non échus précomptés.

(2) Concernent les soultes à étaler liées aux réaménagements de prêts.

(3) Concernent les soultes reçues à l'initiation des swaps de micro-couverture.

(4) Charge à payer liée à la bonification des prêts PLI du CFF dans le cadre de l'opération dite swap CFF.

(5) Concernent les intérêts courus sur swaps de micro-couverture.

(6) Dont, au 31 décembre 2010, 93 M€ de capital libéré non appelé du capital investissement (72 M€ au 31 décembre 2009).

Note 9b : Détail des produits constatés d'avance sur bonifications

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Bonifications brutes	3 447	3 342
Reprises en résultat	(1 941)	(1 801)
Total	1 506	1 541

Note 10 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2010
Provisions sur instruments de marché ⁽¹⁾	212	206		(77)	341
Provisions sur prêts déficitaires ⁽²⁾	1 358	299	(497)		1 160
- Équipement	129	40			169
- Logement social et politique de la ville	1 053	218	(497)		774
- Divers	176	41			217
Autres provisions	78		(10)		68
- Bonification PLI	78		(10)		68
Provisions pour risques de contrepartie	5			(1)	4
Provisions	1 653	505	(507)	(78)	1 573

(1) Les provisions sur instruments de marché correspondent à la prise en compte des moins-values latentes sur *les assets-swaps*, imputables à l'instrument de couverture.

Ces moins-values latentes sont déterminées sur la base des valorisations (établies en fonction des données de marché à la date de clôture) du titre sous-jacent et de l'instrument de couverture. Suite à l'évolution de ces valorisations sur l'ensemble du portefeuille de titres couverts, une dotation nette de 154 M€ a été constatée au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, l'analyse des positions de couverture sur les contrats de prêts a conduit à une reprise de provision pour 25 M€.

(2) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

La baisse annoncée de 0,10% du taux de commissions versées aux réseaux collecteurs du livret A et LDD à compter du 1^{er} mai 2011 est prise en compte dans le calcul des PRC sur prêts déficitaires dès le 31 décembre 2010. Cela se traduit par une diminution de la provision d'environ 560 M€ (cf. Événements marquants et cf. Principes d'élaboration des comptes § I Comparabilité des comptes). Cet effet est en partie compensé par le fort rythme de versements de prêts notamment sur les prêts indexés sur le livret A.

Note 11 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
FRBG	1 841	1 662
Total	1 841	1 662

Au 31 décembre 2010, le FRBG est doté de façon à couvrir le besoin de fonds propres au titre du pilier 2 de la réglementation Bâle II.

Note 12 - Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Réserve générale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
Capitaux propres au 31 décembre 2009	3 768	239	1 164	5 171	1 662	6 833
Affectation du résultat 2009	1 164		(1 164)			
Autres variations ⁽¹⁾	(742)			(742)	179	(563)
Résultat au 31 décembre 2010			1 485	1 485		1 485
Capitaux propres au 31 décembre 2010	4 190	239	1 485	5 914	1 841	7 755

(1) Le 28 juillet 2010, un prélèvement de 742 M€ a été opéré sur les réserves pour le compte de l'État, au titre du résultat 2009.

Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des encours établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2010					31.12.2009	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique	14 690					14 690	13 503
France	14 690					14 690	13 503
Europe							
Autres							
Répartition par durée résiduelle	14 690					14 690	13 503
Inférieure à 3 mois	586					586	902
De 3 mois à 1 an	195					195	163
De 1 an à 5 ans	3 050					3 050	3 287
Supérieure à 5 ans	10 859					10 859	9 151
Dépréciations déduites de l'actif							
Ouverture							
Dotations							
Reprises							
Reclassements douteux/compromis							

Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours clientèle

	31.12.2010					31.12.2009	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis ⁽¹⁾	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif ⁽²⁾	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique	106 433		1 429	2	(41)	107 823	100 888
France	106 017		1 429	2	(41)	107 407	100 574
Europe							
Autres	416					416	314
Répartition par durée résiduelle	106 433		1 429	2	(41)	107 823	100 888
Inférieure à 3 mois	1 432		6		(1)	1 437	1 182
De 3 mois à 1 an	3 749		20		(2)	3 767	3 660
De 1 an à 5 ans	20 306		181		(9)	20 478	20 702
Supérieure à 5 ans	80 946		1 222	2	(29)	82 141	75 344
Répartition par secteur	106 433		1 429	2	(41)	107 823	100 888
HLM	77 604		327		(27)	77 904	73 316
Collectivités locales	8 080		2		(2)	8 080	7 834
Administrations publiques	980		2			982	836
EPIC	14 636		37	2	(5)	14 670	13 553
Administrations privées							1 553
Sociétés commerciales	4 930		1 061		(7)	5 984	3 651
Autres	203					203	145
Dépréciations déduites de l'actif			(39)	(2)		(41)	(247)
Ouverture			(238)	(9)		(247)	(282)
Dotations			(35)			(35)	(51)
Reprises			241			241	86
Reclassements douteux/compromis			(7)	7			

(1) Dont une décote comptabilisée sur certains contrats restructurés, correspondant à la valeur actuelle de la différence entre les flux futurs attendus des prêts avant et après restructuration, pour un montant de 2 M€ au 31 décembre 2010 (5 M€ au 31 décembre 2009).

(2) Les intérêts relatifs aux douteux compromis sont toujours comptabilisés et dépréciés.

Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres à revenu fixe

Le portefeuille de titres du fonds d'épargne étant essentiellement composé de valeurs émises par des établissements de bonne qualité (signature AA ou AAA) et ne présentant pas de risques de défaillance de contrepartie, aucun titre n'a fait l'objet de déclassement en douteux au 31 décembre 2010.

	31.12.2010				31.12.2009	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique	91 154			(662)	90 492	97 671
France	46 930			(55)	46 875	53 498
Europe	43 119			(565)	42 554	42 006
Autres	1 105			(42)	1 063	2 167
Répartition par durée résiduelle	91 154			(662)	90 492	97 671
Inférieure à 3 mois	37 886			(175)	37 711	4 247
De 3 mois à 1 an	11 855			(10)	11 845	11 160
De 1 an à 5 ans	7 243			(2)	7 241	44 034
Supérieure à 5 ans	34 170			(475)	33 695	38 230
Répartition par notation⁽¹⁾	91 154			(662)	90 492	97 671
AAA	53 732			(264)	53 468	66 693
AA	26 397			(233)	26 164	21 200
A	9 497			(127)	9 370	8 713
BBB	858				858	997
BB	634			(37)	597	32
non renseigné	36			(1)	35	36
Dépréciations déduites de l'actif				(662)	(662)	(454)
Ouverture				(454)	(454)	(1 273)
Dotations				(376)	(376)	(47)
Reprises				168	168	866

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Pears et Fitch.

Note 14 - Éléments du bilan ventilés par devises - Valeurs nettes après dépréciation

(en millions d'euros)

	Euro	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	50 452			1	50 453
Caisse et banques centrales					
Effets publics et valeurs assimilées	35 252				35 252
Créances sur les établissements de crédit	15 200			1	15 201
Opérations avec la clientèle	107 823				107 823
Créances sur la clientèle	107 823				107 823
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	65 257		519	721	66 497
Obligations et autres titres à revenu fixe	55 240				55 240
Actions et autres titres à revenu variable	10 017		519	721	11 257
Comptes de régularisation et actifs divers	117				117
Total actif	223 649		519	722	224 890
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	212 554				212 554
Dettes envers les établissements de crédit	212 554				212 554
Opérations avec la clientèle	62				62
Autres dettes envers la clientèle	62				62
Comptes de régularisation et passifs divers	2 935				2 935
Provisions	1 573				1 573
Dépôts de garantie	11				11
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1 841				1 841
Capitaux propres (Hors FRBG)	5 914				5 914
Réserves et autres	4 429				4 429
Résultat de l'exercice	1 485				1 485
Total passif	224 890				224 890

Note 15 - Engagements hors bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus		
Devises achetées non encore reçues		
Euros vendus non encore livrés		
Devises vendues non encore livrées		
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
- euros à recevoir	1 215	1 256
- devises à livrer	1 241	1 254
Devises à recevoir contre euros à livrer		
- devises à recevoir	34	344
- euros à livrer	33	340
Report/déport non couru		
À recevoir	2	1
À payer		1

Note 16 - Instruments financiers à terme

Les *swaps* de taux concernent :

- à hauteur de 2 304 M€ (1 846 M€ au 31 décembre 2009) de contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts : 54 M€ dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables aux SDR, 2 250 M€ dans le cadre des enveloppes de prêts consenties à taux fixe à Oséo.
- à hauteur de 28 115 M€ (28 201 M€ au 31 décembre 2009) des opérations de couverture de titres exclusivement sous forme d'asset swap. Les contreparties avec lesquelles ces opérations d'asset swap ont été traitées sont des établissements bancaires d'une notation supérieure ou égale à AA.

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Trésorerie/couverture		Trésorerie/couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
OPÉRATIONS FERMES				
Marchés organisés				
Autres contrats				
Marchés gré à gré	30 419	30 419	30 047	30 047
Swaps de taux ⁽¹⁾	30 419	30 419	30 047	30 047
<i>Juste Valeur</i> ⁽²⁾	5 706	3 912	6 100	4 589
Autres contrats				
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES				
Marchés organisés				
Autres options				
Marchés gré à gré				
Autres options				

(1) Correspond au nominal de l'engagement.

(2) La juste valeur, information issue du système de gestion, représente la valorisation des *swaps* sur la base des données de marché du 31 décembre 2010. Ces opérations étant des *swaps* de couverture, la valorisation des *swaps* se compense avec la valorisation des titres couverts.

Note 17a - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2010					31.12.2009				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	TOTAL	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	TOTAL
Opérations fermes										
Swaps de taux donnés	2 845	4 417	13 018	10 139	30 419	769	5 151	13 730	10 397	30 047
Swaps de taux reçus	2 845	4 417	13 018	10 139	30 419	769	5 151	13 730	10 397	30 047
Autres contrats donnés										
Autres contrats reçus										
Opérations conditionnelles										
Autres options données										
Autres options reçues										

Note 17b - Instruments financiers à terme - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2010					31.12.2009				
	Euro	USD	GBP	Autres	TOTAL	Euro	USD	GBP	Autres	TOTAL
Opérations fermes										
Swaps de taux donnés	30 419				30 419	30 047				30 047
Swaps de taux reçus	30 419				30 419	30 047				30 047
Autres contrats donnés										
Autres contrats reçus										
Opérations conditionnelles										
Autres options données										
Autres options reçus										

Note 17c - Instruments financiers à terme - Répartition des swaps de taux - Ventilation par zone

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	15 620	16 168
Europe	14 799	13 879
Autres		
Répartition par zone géographique	30 419	30 047

Note 18 - Risques de crédit - Engagements donnés - Ventilation par zone

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	33 422	32 059
Europe		
Autres	83	101
Répartition par zone géographique	33 505	32 160

Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts sur banque centrale			
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		1	2
Intérêts sur titres reçus en pension livrée			1
Produits sur report/déport		3	7
Intérêts sur prêts ⁽¹⁾	21	424	431
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	21	(26)	(37)
Dotations/Reprises aux provisions sur prêts déficitaires	21	(38)	(39)
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires		364	365
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs			
Intérêts sur titres donnés en pension livrée			(1)
Charges sur report/déport		(1)	(1)
Intérêts sur emprunts ⁽³⁾		12	15
Autres intérêts et charges assimilées			
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽⁴⁾	22	(3 211)	(4 173)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires		(3 200)	(4 160)

(1) Y compris les indemnités de réaménagement de prêts aux établissements de crédit pour 6 M€ au 31 décembre 2010 (6 M€ au 31 décembre 2009).

(2) Correspond aux intérêts nets des charges sur *swaps* de couverture de prêts.

(3) Dont 48 M€ de reprise de surcote sur emprunts repris de la CGLLS (51 M€ au 31 décembre 2009).

(4) Le taux moyen des livrets réglementés a nettement baissé : le taux moyen du LA LDD s'élève à 1,46% en 2010 contre 1,92% en 2009 et le taux moyen du LEP à 1,96% en 2010 contre 2,42% en 2009 (note 22a).

Note 20 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts sur crédit à la clientèle		2 764	3 891
- Intérêts sur crédits à l'équipement ⁽¹⁾		186	196
- Intérêts sur crédits au logement social et à la politique de la ville ⁽¹⁾		2 520	3 640
- Intérêts sur autres crédits à la clientèle		58	55
Dotations/reprises aux dépréciations pour intérêts douteux ⁽²⁾		147	23
Dotations/reprises aux provisions sur prêts déficitaires		236	(602)
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	21	3 147	3 312
Intérêts sur titres donnés en pension livrée			(1)
Intérêts et charges assimilés sur dépôts ⁽³⁾	22	(1)	(1)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		(1)	(2)

(1) Y compris les indemnités de remboursements anticipés sur prêts à la clientèle pour 4 M€ au 31 décembre 2010 (5 M€ au 31 décembre 2009).

(2) Au cours du premier semestre 2010, des travaux réalisés dans le cadre du chantier Bâle II ont permis d'affiner l'appréciation du risque de crédit avéré ainsi que les critères permettant de définir si la situation financière de l'emprunteur est dégradée. Les emprunteurs qui connaissent une situation financière tendue, qui pour autant ne génère pas un risque de non recouvrement à court terme, sont désormais qualifiés d'encours sains "sous surveillance" ; ces emprunteurs étaient auparavant systématiquement considérés comme "sensibles", classés en douteux et dépréciés. Au 31 décembre 2010, ce changement dans les modalités d'appréciation du risque conduit à reclasser des encours douteux en encours sains à hauteur de 3 850 M€ au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 59 M€ sur le capital et de 155 M€ sur les intérêts courus (cf. Principes d'élaboration des comptes § III Changement de modalités).

(3) Concerne les dépôts des livrets A et B de l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle Calédonie.

Note 21 - Intérêts et produits assimilés sur prêts

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts (1) (3)	2 981	4 141
Prêts équipement	193	200
Prêts au logement social et à la politique de la ville (2)	2 535	3 667
Prêts divers	253	274
Reprise nette de bonifications	147	140
Prêts équipement		
Prêts au logement social et à la politique de la ville	145	139
Prêts divers	2	1
Amortissements des surcotes et décotes (4)	60	41
Prêts équipement		
Prêts au logement social et à la politique de la ville	60	41
Prêts divers		
Résultat net sur opérations de couverture (5)	(26)	(37)
Prêts divers	(26)	(37)
Dotations et reprises de dépréciations nettes sur créances douteuses (6)	147	23
Prêts équipement	2	(1)
Prêts au logement social et à la politique de la ville	145	24
Prêts divers		
Dotations et reprises de provisions nettes sur Prêts déficitaires (7)	198	(641)
Prêts équipement	(40)	(39)
Prêts au logement social et à la politique de la ville	279	(565)
Prêts divers	(41)	(37)
Total intérêts sur prêt	3 507	3 667
Prêts équipement	155	160
Prêts au logement social et à la politique de la ville	3 164	3 306
Prêts divers	188	201
Dont établissements de crédit	360	355
Dont opérations avec la clientèle	3 147	3 312

(1) Y compris intérêts compensateurs.

(2) Y compris les intérêts relatifs à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de -13 M€ (-14 M€ au 31 décembre 2009) et les reprises de provisions relatives à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de 10 M€ (10 M€ au 31 décembre 2009).

(3) Y compris, les indemnités de réaménagement des prêts pour 6 M€ (7 M€ au 31 décembre 2009) ainsi que les indemnités de remboursements anticipés sur prêts pour 4 M€ (5 M€ au 31 décembre 2009).

(4) Dont l'amortissement des surcotes nettes sur prêts repris à la CGLLS, soit 59 M€ au 31 décembre 2010 (39 M€ au 31 décembre 2009).

(5) Correspond aux intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts.

(6) Au cours du premier semestre 2010, des travaux réalisés dans le cadre du chantier Bâle II ont permis d'affiner l'appréciation du risque de crédit avéré ainsi que les critères permettant de définir si la situation financière de l'emprunteur est dégradée. Les emprunteurs qui connaissent une situation financière tendue, qui pour autant ne génère pas un risque de non recouvrement à court terme, sont désormais qualifiés d'encours sains "sous surveillance" ; ces emprunteurs étaient auparavant systématiquement considérés comme "sensibles", classés en douteux et dépréciés. Au 31 décembre 2010, ce changement dans les modalités d'appréciation du risque conduit à reclasser des encours douteux en encours sains à hauteur de 3 850 M€ au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 59 M€ sur le capital et de 155 M€ sur les intérêts courus (cf. Principes d'élaboration des comptes § III Changement de modalités).

(7) La baisse annoncée de 0,10% du taux de commissions versées aux réseaux collecteurs du livret A et LDD à compter du 1^{er} mai 2011 est prise en compte dans le calcul de perte actuarielle dès le 31 décembre 2010. Cela se traduit par une diminution de la provision d'environ 560 M€ (cf. Événements marquants et cf. Principes d'élaboration des comptes § I Comparabilité des comptes). Cet effet est en partie compensé par le fort rythme de versements de prêts notamment sur les prêts indexés sur le livret A.

Note 22a - Intérêts et charges assimilées sur dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts ⁽¹⁾	(3 212)	(4 174)
Livret A - LDD	(2 421)	(3 124)
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	(1)	(1)
LEP	(790)	(1 049)
Total intérêts sur dépôts	(3 212)	(4 174)
Dont établissements de crédit	(3 211)	(4 173)
Dont opérations avec la clientèle	(1)	(1)

(1) Le taux moyen des livrets réglementés a nettement baissé : le taux moyen du LA - LDD s'élève à 1,46 % en 2010 contre 1,92 % en 2009 et le taux moyen du LEP à 1,96 % en 2010 contre 2,42 % en 2009.

Note 22b - Taux de rémunération des livrets réglementés

Livrets réglementés	À partir du 1 ^{er} août 2010	Du 1 ^{er} août 2009 au 31 juillet 2010	Du 1 ^{er} mai 2009 au 31 juillet 2009	Du 1 ^{er} février 2009 au 30 avril 2009	Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 janvier 2009
Livret A - LDD	1,75 %	1,25 %	1,75 %	2,50 %	4,00 %
LEP	2,25 %	1,75 %	2,25 %	3,00 %	4,50 %

Note 23 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Effets publics	392	629
- fonds d'État	278	338
- bons du Trésor	114	291
Obligations	595	797
Autres titres à revenu fixe	826	848
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	1 813	2 274
Effets publics	691	456
- fonds d'État	691	456
- bons du Trésor		
Obligations	564	366
Autres titres à revenu fixe	35	50
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	1 290	872
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 103	3 146
Intérêts sur certificats de dépôts négociables		
Intérêts sur bons à moyen terme négociables		
Intérêts et charges sur titres à revenu fixe		
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe		

Note 24 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Micro-couverture	376	317
- <i>Swaps de taux</i>	375	316
- <i>Swaps financiers</i>		
- <i>Swaps complexes</i>	1	1
Transaction		
- <i>Prêts de titres</i>		
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	376	317
Micro-couverture	(913)	(903)
- <i>Swaps de taux</i>	(901)	(891)
- <i>Swaps financiers</i>		
- <i>Swaps complexes</i>	(12)	(12)
Autres intérêts et charges assimilées ^{(1) (2)}	(913)	(903)

(1) S'agissant de couvertures, ces charges sont compensées par des produits symétriques sur les sous-jacents couverts (titres).
(2) Les soultes reçues ou versées lors de la résiliation d'un *swap* de micro-couverture suite à la cession de l'élément couvert, ainsi que la part non amortie des soultes initialement constatées, sont comptabilisées depuis le 30 juin 2010 au niveau des "gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilés" pour un montant de -288 M€. Lors des précédents arrêtés, les soultes reçues figuraient au niveau des "autres produits d'intérêts" pour 5 M€ au 31 décembre 2009, et les soultes versées figuraient au niveau des "autres charges d'intérêts" pour -98 M€ au 31 décembre 2009 (cf. Principes d'élaboration des comptes § I Comparabilité des comptes).

Note 25 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Actions		
OPCVM	4	6
Autres titres à revenu variable		
Revenus des titres de placement	4	6
Actions	402	400
OPCVM		
Autres titres à revenu variable	2	9
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	404	409
Revenus des titres de participation		
Revenus des titres à revenu variable	408	415

Note 26a - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾		(1 850)	5	(1 876)
Opérations avec la clientèle	2	(1)	2	(1)
Opérations sur titres		(10)		(13)
Prestations de services et divers				
Commissions	2	(1 861)	7	(1 890)
Total net	(1 859)		(1 883)	

(1) Dont au 31 décembre 2010, 270 M€ de commissions d'accessibilité bancaire versés à la Banque Postale, conformément à l'arrêté du 4 décembre 2008 (280 M€ au 31 décembre 2009).

Note 26b - Détail des charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Rémunérations des réseaux collecteurs		
Livret A - LDD	(1 646)	(1 656)
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	(1)	(1)
LEP	(204)	(220)
Charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit	(1 851)	(1 877)
Dont établissements de crédit	(1 850)	(1 876)
Dont opérations avec la clientèle	(1)	(1)

Note 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Résultat sur opérations sur titres de transaction		
Résultat sur opérations de change	1	1
Résultat sur opérations sur instruments financiers		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	1	1

Note 28 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Résultat de cession des titres de l'activité de placement ⁽¹⁾	515	458
- <i>effets publics et valeurs assimilés</i>	431	250
• <i>fonds d'État</i>	348	173
• <i>bons du Trésor</i>	83	77
- <i>obligations</i>	81	289
- <i>autres titres à revenu fixe</i>	(34)	(81)
- <i>actions</i>		
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	37	
Autres produits et charges sur titres de placement		
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽²⁾	(361)	1 007
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement ⁽¹⁾	154	1 465
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	1	3
- <i>obligations convertibles</i>		
- <i>actions</i>	(13)	2
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	14	1
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(2)	(2)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	130	171
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	129	172
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	283	1 637

(1) Les soultes reçues ou versées lors de la résiliation d'un *swap* de micro couverture suite à la cession de l'élément couvert, ainsi que la part non amortie des soultes initialement constatées, sont comptabilisées depuis le 30 juin 2010 au niveau des "gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilés" pour un montant de -288 M€. Lors des précédents arrêts, les soultes reçues figuraient au niveau des "autres produits d'intérêts" pour 5 M€ au 31 décembre 2009, et les soultes versées figuraient au niveau des "autres charges d'intérêts" pour -98 M€ au 31 décembre 2009 (cf. Principes d'élaboration des comptes § I Comparabilité des comptes).

(2) Dont -154 M€ pour les instruments de couverture au 31 décembre 2010 (+126 M€ au 31 décembre 2009).

Note 29 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts⁽¹⁾	(104)	(93)
dont :		
- charges de personnel	(29)	(27)
- charges informatiques	(8)	(7)
- autres prestations	(67)	(59)
Charges générales d'exploitation	(104)	(93)

(1) La Section générale assure pour le compte du fonds d'épargne et lui refacture :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

Note 30 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dépréciation des créances	(21)	(30)
Risques de contrepartie		(2)
Dotations pour dépréciations et provisions	(21)	(32)
Dépréciation des créances	81	41
Risques de contrepartie	1	
Reprises de dépréciations et provisions	82	41
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(2)	(1)
Pertes et récupérations	(2)	(1)
Coût du risque	59	8

(1) Au cours du premier semestre 2010, des travaux réalisés dans le cadre du chantier Bâle II ont permis d'affiner l'appréciation du risque de crédit avéré ainsi que les critères permettant de définir si la situation financière de l'emprunteur est dégradée. Les emprunteurs qui connaissent une situation financière tendue, qui pour autant ne génère pas un risque de non recouvrement à court terme, sont désormais qualifiés d'encours sains "sous surveillance" ; ces emprunteurs étaient auparavant systématiquement considérés comme "sensibles", classés en douteux et dépréciés. Au 31 décembre 2010, ce changement dans les modalités d'appréciation du risque conduit à reclasser des encours douteux en encours sains à hauteur de 3 850 M€ au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 59 M€ sur le capital et de 155 M€ sur les intérêts courus (cf. Principes d'élaboration des comptes § III Changement de modalités).

Note 31 - Dotations au FRBG nettes des reprises

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Risques généraux	(179)	(1 001)
Dotations FRBG nettes des reprises	(179)	(1 001)

Au 31 décembre 2010, le FRBG est doté de façon à couvrir le besoin de fonds propres au titre du pilier 2 de la réglementation Bâle II.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les nouvelles modalités d'appréciation du risque de crédit des emprunteurs mises en application à compter du 1^{er} janvier 2010, ainsi que sur leur incidence sur les comptes au 31 décembre 2010 (paragraphe "III – Changement de modalités d'appréciation du risque de crédit" de la note "Principes d'élaboration des comptes") ;

- les conséquences de la baisse, à compter du 1^{er} mai 2011, de la rémunération des réseaux collecteurs du livret A et du livret de développement durable, sur le montant des provisions sur prêts déficitaires comptabilisées au 31 décembre 2010 (paragraphe "I - Comparabilité des comptes" de la note "Principes d'élaboration des comptes") ;
- les changements de méthode comptable et de présentation, sans impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2010, et plus particulièrement :
 - le changement de présentation comptable lié aux nouvelles modalités de comptabilisation des soultes payées ou reçues lors de la résiliation d'un swap de micro-couverture suite à la cession de l'élément couvert (paragraphe "I - Comparabilité des comptes" de la note "Principes d'élaboration des comptes") ;
 - l'application du règlement CRC n°2009-03 à compter du 1^{er} janvier 2010 (paragraphe "II – Changement de méthode comptable" de la note "Principes d'élaboration des comptes").

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> Changement de méthode comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le fonds d'épargne nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

> Évaluation des titres

L'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative. Les titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe IV.3.1 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 4a, 4b et 28 de l'annexe), dans un contexte économique et financier décrit dans les paragraphes 1-1 de la note "Événements marquants de la période" et IV.9 de la note "Principes d'élaboration des comptes". Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

> Dépréciations des crédits

Votre établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe IV.2.1 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 2, 3a, 3b, 13a, 13b, 13c et 30 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques.

> Provisions sur prêts déficitaires

Votre établissement constitue des provisions en couverture des pertes résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés (paragraphe IV.6 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 10 et 21 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuarielles attendues et leur couverture par des provisions pour risques.

> Fonds pour risques bancaires généraux

Votre établissement constitue des fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe IV. 7 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 11 et 31 de l'annexe) destinés à faire face

aux risques inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur le marché. Nous avons vérifié que le contenu de l'annexe reflétait les pratiques mises en œuvre étant précisé que les dotations reprises sont constatées à la discrétion des dirigeants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 29 mars 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars



Guillaume Potel



Pierre Masieri

Le rapport d'activité et de développement durable de la Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport de la Direction des fonds d'épargne sont disponibles sur le site internet www.caissedesdepots.fr

Le rapport annuel peut être obtenu sur simple demande auprès de la Direction de la communication.

Caisse des Dépôts
Direction de la communication
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

Édition

Caisse des Dépôts
Direction de la communication

Conception et réalisation

Publicis Consultants | Verbe

Crédit illustration

Kelly Schykulski, colagene.com

Avertissement au lecteur

Les états financiers de l'exercice 2010 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts.

Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

Papier

Le papier utilisé dans ce rapport financier 2010 est certifié FSC (Forest Stewardship Council). Le logo FSC signifie que le bois, utilisé dans la fabrication du papier de ce rapport, provient d'une forêt correctement gérée satisfaisant à des normes rigoureuses au niveau environnemental, social et économique.



56, rue de Lille – 75356 Paris 07 SP
Tél. : + 33 1 58 50 00 00
www.groupecaissedesdepots.fr

G R O U P E



RESPONSIBILITY FOR THE SUPPLEMENT

Individual assuming responsibility for the Supplement to the Base Prospectus

In the name of the Issuer

The Issuer declares, after taking all reasonable measures for this purpose and to the best of its knowledge, that the information contained in this Base Prospectus is in accordance with the facts and that it makes no omission likely to affect its import.

The historical financial data presented in the Financial Report 2010 has been discussed in the statutory auditors' report found on page 96 of the said document, which contains one remark.

Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris

Represented by Augustin de Romanet
Directeur Général
Executed in Paris on 24 May 2011



Autorité des marchés financiers

In accordance with articles L.412-1 and L.621-8 of the French *Code monétaire et financier* and with the General Regulations (*Règlement général*) of the *Autorité des marchés financiers* (AMF), in particular articles 212-31 to 212-33, the AMF has granted to this Supplement the visa No 11-181 on 25 May 2011. This document may only be used for the purposes of a financial transaction if completed by Final Terms. It was prepared by the Issuer and its signatories assume responsibility for it. In accordance with article L.621-8-1-I of the French *Code monétaire et financier*, the visa was granted following an examination by the AMF of "whether the document is complete and comprehensible, and whether the information it contains is coherent". It does not imply that the AMF has verified the accounting and financial data set out in it. This visa has been granted subject to the publication of Final Terms in accordance with article 212-32 of the AMF's General Regulations, setting out the terms of the securities being issued.

Principal Office of the Issuer
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

56, rue de Lille
75007 Paris
France
Tel: (+33)(0) 1 58 50 00 00

Arranger

BNP PARIBAS
10 Harewood Avenue
London NW1 6AA
United Kingdom

Dealers

BNP PARIBAS
10 Harewood Avenue
London NW1 6AA
United Kingdom

HSBC France

103, avenue des Champs Elysées
75008 Paris
France

Fiscal Agent, Principal Paying Agent, Paris Paying Agent and Calculation Agent

CACEIS Bank

1/3 Place Valhuber
75206 Paris
Cedex 13
France

Auditors to the Issuer

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Legal Advisers

To the Issuer

Linklaters LLP
25, rue Marignan
75008 Paris
France

To the Dealers

Allen & Overy LLP
Edouard VII
26, boulevard des Capucines
75009 Paris
France